RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012-2013

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

UN QUÉBEC POUR TOUS

Québec

Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination
Direction générale des politiques, de la recherche et des statistiques

Révision linguistique, graphisme et édition
Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :
Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : **www.mels.gouv.qc.ca**.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-68740-5 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-68739-9 (Version électronique PDF)
ISSN 1715-8818 (Version imprimée)
ISSN 1715-8826 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Avertissement

Le 19 septembre 2012, le gouvernement nouvellement élu a annoncé la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Il regroupe les missions « Enseignement supérieur » et « Aide financière aux études » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que la mission « Innovation, recherche, science et technologie » du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2013 et de son plan d'action de développement durable 2012-2013 ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il fournit également de l'information sur l'utilisation des ressources du Ministère et le respect de diverses exigences législatives et gouvernementales.

La lecture de ce rapport annuel de gestion permet de constater que les résultats obtenus au cours de l'année 2012-2013 reflètent pleinement les aspirations et la volonté du Ministère de relever de nombreux défis pour faire en sorte que l'éducation soit une valeur fondamentale du développement social, culturel et économique au Québec. Outre le volet éducatif, des avancées considérables sont observées en matière de développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire.

Je profite de l'occasion pour souligner l'engagement des membres du personnel du Ministère qui réalisent avec efficacité les mandats qui leur sont confiés. Je tiens à les remercier pour le travail accompli de même que pour leur constant souci envers les citoyennes et les citoyens.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Marie Malavoy
MARIE MALAVOY

Québec, septembre 2013

Madame Marie Malavoy
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013.

Ce rapport fait état des principales réalisations du Ministère ainsi que des résultats obtenus en fonction des orientations, des objectifs et des engagements du Plan stratégique 2009-2013, du Plan d'action de développement durable 2012-2013 et de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Par ailleurs, je tiens à souligner la compétence et le professionnalisme des membres du personnel du Ministère de même que l'apport essentiel de ses partenaires. Au nom de l'équipe de direction et en mon nom personnel, je salue leur dévouement afin que l'éducation, le loisir et le sport demeurent porteurs d'avenir pour toute la collectivité québécoise.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Bernard Matte

Québec, septembre 2013

La déclaration sur la fiabilité des données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2013.

Les membres du comité de direction,

Bernard Matte
Sous-ministre

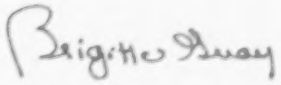

Brigitte Guay
Sous-ministre adjointe au soutien aux réseaux et aux enseignants

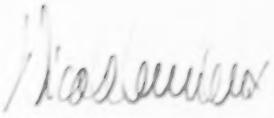

Nicole Lemieux
Sous-ministre adjointe aux politiques et au soutien à la gestion

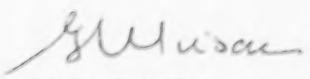

Geneviève Moisan
Sous-ministre adjointe au loisir et au sport

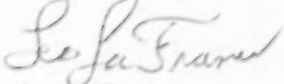

Leo La France
Sous-ministre adjoint aux services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles

Normand Pelletier
Sous-ministre adjoint au développement pédagogique et au soutien aux élèves

Québec, septembre 2013

Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Monsieur Bernard Matte
Sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il incombe à la direction du Ministère d'assurer l'exactitude et l'intégralité de ces renseignements de même que leur divulgation.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur l'examen que nous avons effectué. Notre examen a été mené conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à mener des discussions à partir de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

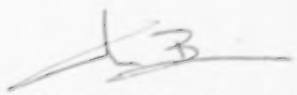

Christian Boivin, CPA, CA

Québec, septembre 2013

Table des matières

La présentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 1

Les faits saillants en 2012-2013 7

Section 1 Les résultats en 2012-2013 au regard du Plan stratégique 2009-2013 11

Le sommaire des résultats 12

Enjeu 1 L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans 27

Enjeu 2 Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir 36

Enjeu 3 Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux 44

Enjeu 4 L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation 54

Enjeu 5 L'engagement de la population dans un mode de vie actif 55

Enjeu 6 Une prestation de services de qualité 59

Section 2 Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 61

2.1 Les renseignements généraux 61

2.2 L'admissibilité à l'enseignement en anglais 62

2.3 Les preuves d'études secondaires 63

2.4 Les autorisations d'enseigner 64

2.5 L'aide financière en matière de loisir et de sport 65

2.6 Le traitement des plaintes 66

Section 3 Les résultats relatifs au développement durable 67

3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2012-2013 67

3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques 74

3.3 Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable 75

Section 4 L'utilisation des ressources 77

4.1 La gestion des ressources humaines 77

4.2 La gestion des ressources financières et budgétaires 84

4.3 La gestion des ressources informationnelles 88

Section 5 Les autres exigences législatives et gouvernementales 93

5.1 Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais 93

5.2 L'égalité entre les femmes et les hommes 93

5.3 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration 97

5.4 La protection des renseignements personnels 98

5.5 Le Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 — *La diversité : une valeur ajoutée* 99

5.6 La politique de financement des services publics 103

5.7 L'occupation et la vitalité des territoires 106

5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 108

Section 6 Le rapport d'activité 2012-2013 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 115

Annexes 127

Annexe 1 Indicateurs retirés de 2009-2010 à 2011-2012 129

Annexe 2 Indicateurs retirés à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) 130

Annexe 3 Lois et règlements 131

Annexe 4 Organigramme 137

Annexe 5 Tableau du plan stratégique 2009-2013 139

La présentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La mission

En vertu de sa loi constitutive, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce ses activités dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire[1], ainsi que dans les domaines du loisir et du sport. Ses activités visent notamment à :

- promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à élever le niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que le niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture pour toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Les créneaux d'activité et les outils d'intervention

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités qui lui sont conférés par les lois en exerçant six grandes fonctions qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens pour qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité lorsqu'ils pratiquent des activités récréatives et sportives;
- contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- assurer une saine gestion des ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans l'élaboration et l'adoption de projets de loi ainsi que dans l'exercice de ses autres fonctions politiques.

1. En matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (LRQ, c. M-15) sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Décret n° 878-2012 du 20 septembre 2012 (G.O. 2, 4872). Lors de la rédaction du présent rapport, l'étude détaillée du projet de loi n° 45 (Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie) était en cours.

Pour l'exercice de ses activités, le Ministère dispose de différents outils d'intervention dont :

- les lois et les règlements qui sont sous la responsabilité de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (voir l'annexe 3);
- les orientations données aux réseaux de l'enseignement, de même que les règles annuelles d'attribution des ressources financières affectées à l'éducation, au loisir et au sport par l'Assemblée nationale;
- la délivrance des autorisations d'enseigner, la négociation et l'agrément, en collaboration avec les commissions scolaires, des conditions de travail du personnel syndiqué ainsi que la détermination par règlement des conditions de travail du personnel d'encadrement;
- l'autorisation de projets d'immobilisations soumis par des commissions scolaires et l'attribution de subventions à cette fin;
- les programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, y compris ceux de la formation professionnelle, ainsi que les épreuves uniques aux fins de la sanction des études secondaires;
- la délivrance, le renouvellement et la modification des permis d'enseignement des établissements du réseau de l'enseignement privé, pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que l'attribution des agréments aux fins de subventions;
- la gestion de programmes de recherche, l'évaluation de programmes ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données utiles à la gestion du système d'éducation;
- les programmes d'aide financière aux études pour la formation professionnelle au secondaire ainsi que les programmes d'aide financière en matière de loisir et de sport;
- les orientations données aux organismes de sport dans les quatre sphères de la pratique sportive, à savoir l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;
- la recherche, l'éducation du public, la conception de méthodes de formation, l'aide à l'élaboration de règles de sécurité et la promotion de l'éthique en matière de loisir et de sport.

Les partenaires

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui offrent des programmes d'études et des services éducatifs aux élèves. Ces organismes constituent les premiers interlocuteurs du Ministère.

De plus, le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs du milieu scolaire qui se préoccupent de la formation des élèves ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les cégeps et les universités, des regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, certains ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation et des regroupements de parents.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Selon leurs champs d'action, ils sont issus des milieux associatifs ou municipaux, des domaines de l'éducation ou de la santé ou encore du secteur privé.

Des centaines de milliers de bénévoles et de travailleurs permanents font partie d'organisations récréatives et sportives. Il faut également souligner l'apport des personnes-ressources qui encadrent des athlètes et des participantes et participants à diverses activités. Toutes ces personnes investissent temps et énergie dans le développement du loisir et du sport. Elles collaborent ainsi à la réalisation de la mission du Ministère en ces matières.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer au développement de la société québécoise.

■ Les comités réalisant des travaux pour la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Pendant la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pu compter sur les travaux de divers comités dans les différents domaines de sa compétence, selon la période qui précède ou qui suit le décret 878-2012 du 20 septembre 2012. À titre d'exemples, mentionnons les travaux du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, du Comité sur les affaires religieuses, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, du Comité d'examen des demandes dérogatoires, de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Conseil supérieur de l'éducation. La ministre a également pu bénéficier des avis fournis par des comités administratifs mis sur pied à sa demande, tels que le Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques, le Comité-conseil sur les programmes d'études et la Commission de l'éducation en langue anglaise.

■ Les services

En matière d'éducation, les organismes des réseaux de l'enseignement, c'est-à-dire les commissions scolaires et les établissements d'enseignement publics et privés (écoles, centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes), sont chargés d'offrir des programmes d'études et des services éducatifs.

Le Ministère offre certains services directs à la population. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère, publiée sur son site Web, dresse l'inventaire des services offerts et indique où il faut s'adresser pour les obtenir. Elle définit le niveau et la qualité des services auxquels les citoyennes et les citoyens peuvent s'attendre de la part du Ministère et les invite à participer à l'amélioration de ces services en exprimant leurs attentes.

■ Portrait des réseaux de l'éducation

Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 commissions scolaires (60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier). En 2010-2011[2], les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes, dans 2 716 établissements d'enseignement.

Répartition des établissements d'enseignement (réseau public)

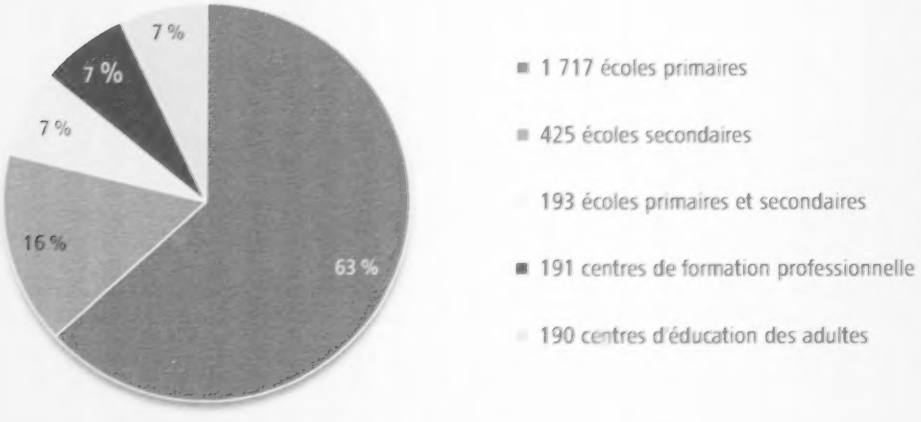

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation (réseau public)

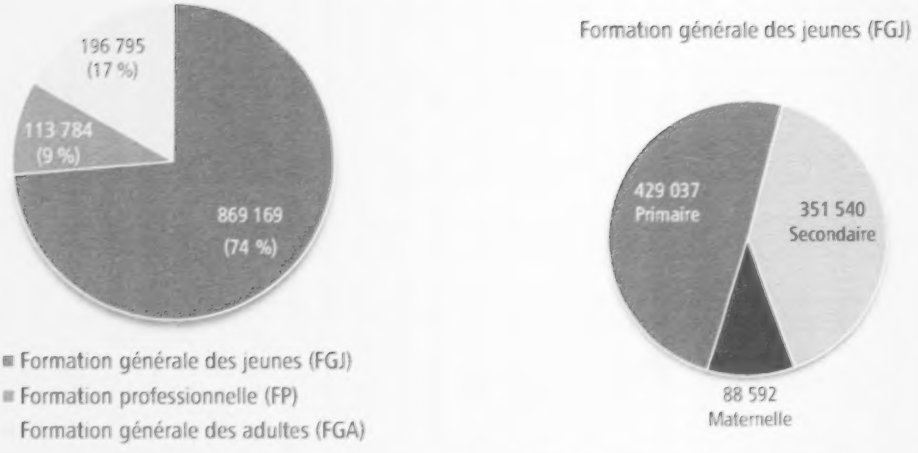

En 2010-2011, le réseau public comptait un effectif enseignant de 56 184 personnes détenant leur permanence. S'y ajoutaient 25 302 personnes à temps partiel et 21 266 faisant partie du personnel d'appoint. Les trois quarts du personnel enseignant permanent étaient des femmes.

2. Année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

Répartition des enseignants permanents (réseau public)

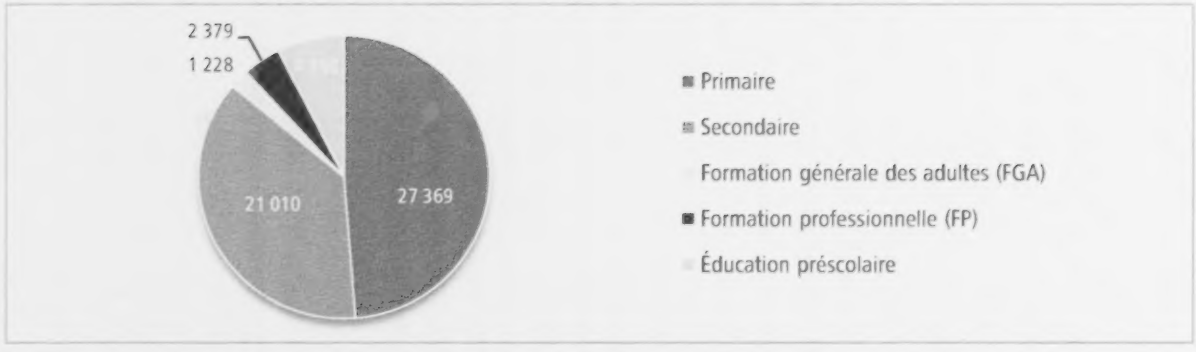

Le Québec est également doté d'un important réseau privé à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. En 2010-2011, 268 organismes, gérant 359 écoles privées, étaient titulaires d'un permis les autorisant à offrir des services éducatifs. Le réseau privé accueillait au total 132 306 élèves.

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation (réseau privé)

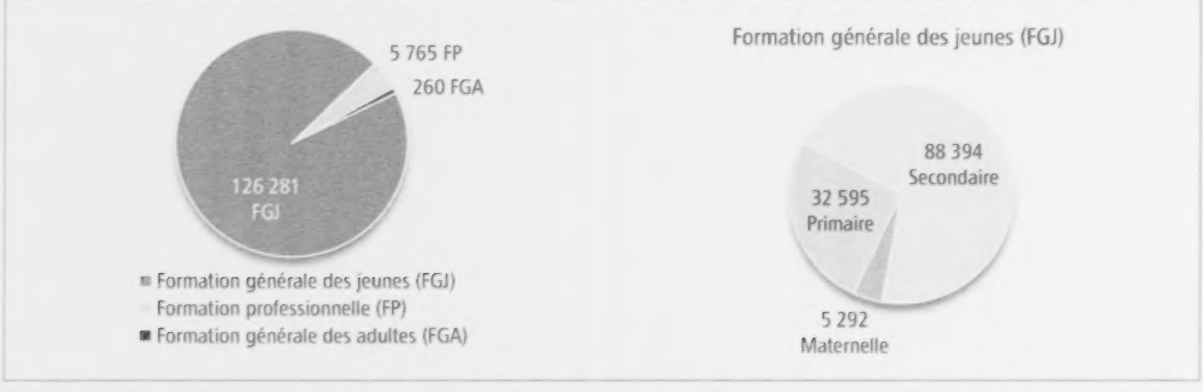

La structure organisationnelle

Pour réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur cinq secteurs. L'organigramme présenté à la fin du document illustre la structure organisationnelle au 31 mars 2013.

Mise en garde

Sauf mention contraire, les données financières exposées dans le présent rapport renvoient à l'année financière, soit à la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Les références à l'année scolaire correspondent généralement à la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013.

Pour certains indicateurs, la reddition de comptes est effectuée en fonction des résultats d'une année antérieure, soit les résultats les plus récents à la disposition du Ministère.

Les faits saillants en 2012-2013

Des investissements majeurs

- En 2012-2013, le gouvernement réaffirmait la priorité de l'éducation, du loisir et du sport au Québec en augmentant les dépenses dans ce domaine de 258,0 millions de dollars par rapport à l'année 2011-2012, pour atteindre un budget total de plus de 10,2 milliards de dollars. Cette hausse représente un taux de croissance de 2,6 %.

Les travaux législatifs dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport

- La Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (projet de loi n° 56) a été sanctionnée le 15 juin 2012 (LQ, 2012, c. 19).
- Le Décret n° 878-2012 du 20 septembre 2012 (G.O. 2, 4872) a eu pour effet de confier les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (LRQ, c. M-15), en matière d'enseignement supérieur, au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Lors de la rédaction du présent rapport, l'étude détaillée du projet de loi n° 45 (Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie) était en cours.
- Le Décret n° 29-2013 du 16 janvier 2013 (G.O. 2, 477) a permis de fixer la tenue de la prochaine élection scolaire générale au 2 novembre 2014.

La lutte contre le décrochage scolaire

- En collaboration avec ses partenaires du monde scolaire, des services sociaux et de la société civile, le Ministère s'est doté, en 2009, d'une stratégie d'action intitulée *L'école, j'y tiens!* Cette stratégie fixe à 80 % le taux de diplomation à atteindre au secondaire chez les moins de 20 ans, d'ici 2020.
- Cette cible semble atteignable puisque le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans est en progression depuis 2005-2006, ayant passé de 69,6 % à 74,8 % en 2010-2011.
- Le Ministère injecte des sommes importantes pour soutenir la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et sur l'écriture depuis plusieurs années. En 2012-2013, des appels de propositions ont été lancés pour le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et pour le programme d'action concertée Approches et pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires. Le financement prévu pour le Programme de recherche est de 2,5 millions de dollars. Ce programme répond notamment à un besoin de recherche concernant la violence à l'école en vue de maintenir des conditions favorables à la poursuite des études. La recherche sur les approches et les pratiques bénéficie d'un financement de près de 360 000 $. En lien avec l'orientation du Plan stratégique touchant les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation, cette recherche a pour but de documenter les outils mis en place pour concrétiser les liens entre le Ministère et les commissions scolaires en vue de faciliter la concertation sur les actions qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires.

La réduction des groupes au primaire

- L'une des voies privilégiées pour améliorer la persévérance et la réussite scolaires est la réduction du nombre d'élèves par classe au primaire. Le Ministère a terminé la mise en œuvre de cette mesure en 2012-2013. Ainsi, dans les milieux défavorisés, la taille des groupes a été réduite à 20 élèves pour les 6 années du primaire. Dans les autres milieux, le nombre maximal d'élèves par groupe est dorénavant de 22 en 1re année, de 24 en 2e année et de 26 de la 3e à la 6e année. Pour atteindre ce but, le Ministère a consenti un investissement cumulatif de 244 millions de dollars depuis 2009-2010, notamment pour l'embauche d'enseignants supplémentaires. À compter de 2012-2013, un investissement annuel récurrent de 119 millions est consacré à cette réorganisation.

Les élèves issus de milieux défavorisés

- La stratégie d'intervention *Agir autrement* vise l'adaptation des pratiques pour assurer une plus grande réussite des élèves issus de milieux défavorisés.
- En 2012-2013, le Ministère a versé plus de 45,2 millions de dollars pour la mise en œuvre de diverses mesures dans les écoles primaires et secondaires les plus défavorisées et pour assurer leur accompagnement.
- À ces mesures s'ajoute le Programme de soutien à l'école montréalaise, destiné à soutenir l'élaboration et la mise en place de stratégies efficaces pour relever les défis présents en milieu montréalais où se conjuguent défavorisation et pluriethnicité. En 2012-2013, un investissement supplémentaire de 12,2 millions de dollars a profité à 166 écoles primaires des 5 commissions scolaires de l'île de Montréal.

L'accompagnement individualisé des élèves

- L'offre d'un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire est une autre des voies de réussite de la stratégie *L'école, j'y tiens!* En 2012-2013, une attention particulière a été portée à la transition vers le secondaire. Le *Guide pour soutenir une transition scolaire de qualité vers le secondaire* a été diffusé dans le réseau scolaire en juin 2012 et est disponible sur le site Web du Ministère.

La maternelle 4 ans en milieu défavorisé

- Le 14 mars 2013, la ministre a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 23 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans. Le projet de loi a été adopté le 14 juin 2013. Il prévoit que toutes les commissions scolaires qui interviennent en milieu défavorisé offrent un service de maternelle 4 ans à temps plein à un groupe de 18 élèves issus des milieux les plus défavorisés. Des travaux ont été effectués au Ministère pour cibler ces milieux. L'implantation de ce service sera progressive et l'inscription se fera sur une base volontaire à compter de 2013-2014. À terme, 8 000 enfants pourront en bénéficier.

Les services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles

- Les secteurs visés du MELS ainsi que les partenaires du réseau scolaire anglophone ont été consultés, dans le cadre du renouvellement de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, pour préparer le nouveau plan d'action qui sera mis en œuvre. Un nouveau protocole est prévu pour les années 2013-2014 à 2017-2018.
- Le financement des services aux élèves issus de l'immigration a été révisé, entraînant à compter de l'année scolaire 2012-2013 une répartition plus équitable des enveloppes de même qu'une réduction importante de la bureaucratie à l'interne et dans les commissions scolaires.
- Le soutien accordé au milieu scolaire pour l'intégration des élèves issus de l'immigration et l'éducation interculturelle a été révisé, ce qui a fait augmenter le nombre de commissions scolaires visées tout en réduisant de façon importante le nombre de formulaires.
- Le Ministère a versé une subvention de 500 000 $ à la Commission scolaire de Montréal pour la poursuite des activités du Centre virtuel de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction (CFPAMC).
- Une entente a été conclue avec le Conseil en éducation des Premières Nations ainsi qu'avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour améliorer la collaboration entre les signataires en vue de favoriser la réussite scolaire des élèves autochtones qui commencent leurs études dans les écoles des Premières Nations et qui les poursuivent dans les écoles du réseau scolaire québécois.
- Une entente a été signée en juin 2012 par le Ministère et la Fiducie pour l'éducation des adultes des Premières Nations pour entamer les travaux préparatoires à la mise en place de deux centres régionaux d'éducation des adultes, l'un pour les francophones et l'autre pour les anglophones.

La promotion du loisir, du sport et de l'activité physique

- Le Ministère a réalisé de nouveaux investissements en loisir et en sport. Des montants additionnels de 3,5 millions de dollars ont été injectés dans des programmes en loisir et en sport pour l'exercice financier 2012-2013, soit 2 millions pour la création du programme Placements Sports, 1 million supplémentaire dans le Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir et 500 000 $ pour soutenir la tenue du Défi sportif AlterGo.
- Dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, le Ministère a autorisé 99 projets correspondant à une aide financière de 30,2 millions de dollars au cours de l'année 2012-2013.
- En 2012-2013, le soutien du Ministère aux athlètes de haut niveau a été de 22,5 millions de dollars. La participation des athlètes québécois aux Jeux de Londres en 2012 est digne de mention :
    - 63 athlètes québécois ont participé aux Jeux olympiques de 2012. Parmi eux, 8 athlètes ont remporté un total de 5 médailles, soit 1 d'argent et 4 de bronze, contribuant ainsi à la récolte des 18 médailles canadiennes.
    - 45 athlètes québécois ont participé aux Jeux paralympiques de 2012. De ce nombre, 12 athlètes ont remporté un total de 16 médailles (sur les 32 médailles canadiennes), soit 4 d'or, 8 d'argent et 4 de bronze.

Section 1

Les résultats en 2012-2013 au regard du Plan stratégique 2009-2013

Le Plan stratégique 2009-2013 du Ministère comprend huit orientations lui permettant de guider son action.

Ces orientations sont les suivantes :

Orientation 1 Améliorer la persévérance et la réussite scolaires;

Orientation 2 Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;

Orientation 3 Contribuer au rehaussement des savoirs[1];

Orientation 4 Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;

Orientation 5 Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;

Orientation 6 Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;

Orientation 7 Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise;

Orientation 8 Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.

Dans cette section, les résultats au regard des différents indicateurs retenus sont présentés sous forme de tableau sommaire dans un premier temps, et de manière détaillée dans un second temps.

1. L'orientation 3 se rapporte exclusivement à l'enseignement supérieur. Le présent document ne rend donc pas compte des résultats qui s'y rattachent.

Le sommaire des résultats

Pour certains indicateurs, les résultats de la dernière année ne sont pas disponibles et ne figurent donc pas dans le sommaire.

Orientation 1
Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

Objectif 1.1
Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique

Indicateur 1.1-1
Nombre de programmes d'études mis à jour

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Adaptation continue des programmes d'études	Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 1 programme d'études du secondaire	Adaptation de 10 programmes d'études du secondaire et de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 18 programmes d'études du secondaire

Indicateur 1.1-2
Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20 épreuves, d'ici 2013	2 épreuves	4 épreuves	5 épreuves	9 épreuves

Indicateur 1.1-3
Quantité de matériel approuvé selon les disciplines

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Disponibilité des ensembles didactiques et des ouvrages de référence conformes aux programmes d'études chaque année	17 ensembles didactiques et ouvrages de référence	55 ensembles didactiques et ouvrages de référence	84 ensembles didactiques et ouvrages de référence	82 ensembles didactiques et ouvrages de référence

Objectif 1.2
Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire

Indicateur 1.2-1
Variété des formations offertes

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire	Aucune formation	54 formations	65 formations	Aucun résultat

Indicateur 1.2-2
Taux global de satisfaction des participants

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Objectif 1.3

S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires

Indicateur 1.3-1
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Mise en place de 3 orientations dans 66 % des écoles, d'ici 2013	88 % des écoles	83 % des écoles	Aucun résultat	Aucun résultat

Objectif 1.4

Réduire la taille des groupes

Indicateur 1.4-1
Taux de respect du calendrier de réduction de la taille des groupes au primaire

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % du calendrier de réduction de la taille des groupes mis en œuvre, d'ici 2013	100 % du calendrier	55 % du calendrier	22 % du calendrier	Aucun résultat

Objectif 1.5

Valoriser la profession enseignante

Indicateur 1.5-1
Nombre de mesures mises en place

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Au moins 5 activités chaque année	9 activités	9 activités	9 activités	13 activités

Objectif 1.6

Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Indicateur 1.6-1
Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans

Cible	Résultats		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
80,0 %, d'ici 2020	74,6 %	74,8 %	74,0 %

Indicateur 1.6-2
Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants, pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région, et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)

Cible	Résultats			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Amélioration continue du taux	81,4 %	79,9 %	78,7 %	76,7 %

Objectif 1.7

Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Indicateur 1.7-1

Publication de lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Publication de lignes directrices, d'ici septembre 2011	Cible atteinte en 2011-2012	Version définitive terminée	Version définitive élaborée à 70 %	Version provisoire en cours de rédaction

Indicateur 1.7-2

Nombre de commissions scolaires ayant reçu la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires et des gestionnaires des écoles dans la diversification des modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
69 commissions scolaires, d'ici 2012	Ne s'applique plus	63 commissions scolaires	58 commissions scolaires	Aucun résultat

Objectif 1.8

Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration

Indicateur 1.8-1

Nombre de mesures mises en place

Volet	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Services aux communautés culturelles	Mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre à la clientèle	3 projets	12 projets	18 projets	18 projets
Interventions en milieux défavorisés	Mise en place chaque année du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles SIAA	4 mesures	9 mesures	9 mesures	9 mesures

Indicateur 1.8-2

Nombre et qualité des planifications SIAA transmises par les écoles

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Objectif 1.9

Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées

Indicateur 1.9-1

Âge moyen d'obtention du diplôme d'études professionnelles

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Indicateur 1.9-2

Taux de persévérance et de réussite scolaires par service d'enseignement en formation générale des adultes dans différents lieux et selon différents modes de formation

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Objectif 1.10

Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde

Indicateur 1.10-1

Taux de réussite aux épreuves uniques de français

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Langue d'enseignement	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	90,7 %	91,1 %	91,9 %	91,2 %
Langue seconde	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	88,0 %	85,5 %	85,4 %	91,0 %

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

Objectif 2.1

Promouvoir et valoriser la formation professionnelle, la formation générale des adultes et la formation continue

Indicateur 2.1-1

Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue	Tenue de la Semaine québécoise des adultes en formation et de 700 activités par année	Données non disponibles	831 activités	1 106 activités	990 activités
Promotion de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de la formation continue	Maintien de 2 lignes téléphoniques d'aide et de référence, accessibles chaque année	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques
Actions de promotion	Mise en œuvre de 4 actions de promotion chaque année	5 actions	5 actions	4 actions	4 actions

Objectif 2.2

Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Indicateur 2.2-1

Nombre de mesures mises en place par le Ministère

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Indicateur 2.2-2

Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006 (nouveaux inscrits)

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
19 600, d'ici 2013	18 481 nouveaux inscrits	17 767 nouveaux inscrits	18 599 nouveaux inscrits	18 581 nouveaux inscrits

Objectif 2.3

Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base

Indicateur 2.3-1

Nombre de personnes inscrites à des services de formation générale des adultes et spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement

	Langue d'enseignement	Cible	Résultats			
		Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Inscriptions en 9e année et plus	Français	Augmentation annuelle de 2 %	111 812	116 286	121 576	115 225
	Anglais		13 099	13 436	13 622	13 032
	Langues amérindiennes		282	257	182	182
	Total		**125 193**	**129 979**	**135 380**	**128 439**
Inscriptions en 8e année et moins	Français	Augmentation annuelle de 5 %	33 561	35 152	37 152	35 010
	Anglais		13 311	13 113	12 491	12 445
	Langues amérindiennes		124	147	139	127
	Total		**46 996**	**48 412**	**49 782**	**47 582**

Objectif 2.4

Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences

Indicateur 2.4-1

Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes et en formation professionnelle

Type de formation	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Formation générale des adultes	Taux de 15,0 % de l'effectif annuel	16,9 %	16,5 %	16,7 %	15,6 %
Formation professionnelle	Taux de 5 % de l'effectif annuel	5,0 %	5,2 %	5,3 %	Non disponible

Objectif 2.5

Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle

Indicateur 2.5-1

Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012	2011	2010	2009
Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle, au regard des besoins reconnus par le marché du travail	47 061 personnes	46 453 personnes	44 286 personnes	39 634 personnes

Objectif 2.6

Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

Indicateur 2.6-1
Taux de placement par programme d'études en formation professionnelle

Programme d'études	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	Augmentation du taux de placement selon le programme d'études	79,9 %	79,5 %	78,8 %	79,4 %
Diplôme d'études professionnelles (DEP)		75,5 %	77,4 %	73,8 %	73,5 %

Indicateur 2.6-2
Proportion de programmes de la formation professionnelle et technique en déficit de clientèle par rapport aux besoins du marché du travail

Cibles		Résultats		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20,0 %, d'ici 2013	22 %	21,9 %	23,5 %	25,5 %

Indicateur 2.6-3
Taux de satisfaction des employeurs quant à la compétence des recrues diplômées en formation professionnelle et en formation technique

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Objectif 2.7

Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre

Indicateur 2.7-1
Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels

Type de formation	Cible	Résultats		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel au secteur de la formation professionnelle	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 %	100 %	100 %

Indicateur 2.7-3
Pourcentage de dossiers d'enseignants étrangers évalués

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Analyse de 100 % des dossiers reçus chaque année	100 %	100 %	100 %	100 %

Orientation 3
Contribuer au rehaussement des savoirs

L'orientation 3 se rapporte exclusivement à l'enseignement supérieur. Le présent document ne rend donc pas compte des résultats qui s'y rattachent.

Orientation 4
Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

Objectif 4.1
S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention

Indicateur 4.1-1
Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif

Orientation ministérielle	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Saine alimentation	96,0 % des écoles, d'ici 2013	94,7 %	95,3 %	Aucun résultat	81 %
Mode de vie physiquement actif	84,0 % des écoles, d'ici 2013	99,2 %	97,9 %	Aucun résultat	69 %
Éducation, promotion et communication	86,0 % des écoles, d'ici 2013	96,0 %	94,5 %	Aucun résultat	71 %
Partenariats avec la communauté	95,0 % des écoles, d'ici 2013	70,5 %	70,0 %	Aucun résultat	80 %

Indicateur 4.1-2
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence

	Cible	Résultats				
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Écoles primaires	100 %, d'ici 2013	79 % des écoles primaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	77 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	57 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	60 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention	46 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention
Écoles secondaires	100 %, d'ici 2013	75 % des écoles secondaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	73 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	66 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	67 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention	57 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention

Indicateur 4.1-3
Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche *École en santé*

Cible	Résultats		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20,0 % des écoles, d'ici 2013	27,9 % des écoles	24,8 % des écoles	13,0 % des écoles

Indicateur 4.1-4
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
40,0 % des écoles primaires et secondaires, d'ici 2013	19,3 % des écoles primaires et secondaires	16,5 % des écoles primaires et secondaires	Aucun résultat	Aucun résultat

Objectif 4.2

S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel

Indicateur 4.2-1
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'approche orientante

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Écoles primaires	65,0 %, d'ici 2013	9,7 %	9,8 %	Aucun résultat	Aucun résultat
Écoles secondaires	75,0 %, d'ici 2013	44,0 %	43,3 %	Aucun résultat	Aucun résultat
Écoles primaires et secondaires	–	27,0 %	31,7 %	Aucun résultat	Aucun résultat

Objectif 4.3

Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire

Indicateur 4.3-1
Nombre de services de garde en milieu scolaire qui se sont donné un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Objectif 4.4

Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives

Indicateur 4.4-1
Pour les commissions scolaires, sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
535,1 M$, d'ici 2013	137,1M$	133,5 M$	131,8 M$	131,8 M$

Indicateur 4.4-4
Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
158,9 M$, d'ici 2013	38,4 M$	11,7 M$	57,5 M$	92,5 M$

Orientation 5
Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Objectif 5.1
Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires

Indicateur 5.1-1
Nombre de mesures mises en place

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Indicateur 5.1-2
Soutien accordé

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis chaque année	11 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	55 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	56 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	50 personnes-ressources (ETC) embauchées en région

Objectif 5.2
Soutenir la formation à distance

Indicateur 5.2-1
État d'avancement de l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance et état de sa mise en œuvre

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % du projet de politique ministérielle de formation à distance élaboré et 10 % de sa mise en œuvre réalisée, d'ici 2013	65 % du projet de politique élaboré	65 % du projet de politique élaboré	60 % du projet de politique élaboré	0 % du projet de politique élaboré

Objectif 5.3
Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone

Indicateur 5.3-1
Pourcentage de documents ministériels traduits en anglais selon les échéanciers prévus

Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Indicateur 5.3-2
Nombre d'activités de formation offertes aux personnels du milieu anglophone

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre d'un nombre d'activités de formation correspondant au nombre de demandes chaque année	38 formations 5 colloques 1 institut d'été	31 formations 6 colloques 3 instituts d'été	71 formations 4 colloques 3 instituts d'été	72 formations 3 colloques 3 instituts d'été

Objectif 5.4

Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique pour les élèves issus de l'immigration

Indicateur 5.4-1

Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire

Cibles		Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Production d'un guide pédagogique, d'un guide administratif et d'outils connexes, d'ici 2013	Diffusion de l'ensemble des documents et accompagnement des milieux scolaires	Guide administratif diffusé, guide pédagogique produit et 5 activités d'accompagnement destinées aux milieux scolaires réalisées	Guide pédagogique en production, et outils connexes produits	Contenu du guide pédagogique validé et rédaction du texte terminée	35 % des travaux réalisés

Objectif 5.5

Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales

Indicateur 5.5-1

Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle en région

Budget	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Fonctionnement	5 M$ par année	5,0 M$	5,0 M$	5,0 M$	5,0 M$
Investissement	6 M$ par année	7,9 M$	45,3 M$	9,6 M$	6,0 M$

Objectif 5.6

Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions

Indicateur 5.6-1

Bilan des centres scolaires communautaires

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Publication de la version définitive du rapport d'évaluation, d'ici 2012	Rapport d'évaluation publié	Rapport d'évaluation en voie d'être publié	Version définitive du rapport d'évaluation élaborée	Rapport d'évaluation intérimaire publié

Objectif 5.7

Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions

Indicateur 5.7-1

Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires

Réseau	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	320,0 M$ à maintenir, d'ici 2014	371,1 M$	361,6 M$	343,7 M$	320,0 M$

Objectif 5.8

Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents

Indicateur 5.8-1
Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
70 mécanismes, d'ici 2013	36 mécanismes	22 mécanismes	15 mécanismes	30 mécanismes

Objectif 5.9

Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Indicateur 5.9-1
Nombre d'engagements réalisés

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 engagements, d'ici 2013	3 engagements	4 engagements	4 engagements	4 engagements

Orientation 6
Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Objectif 6.1

Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics

Indicateur 6.1-1
Mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Signature d'une convention de partenariat par 69 commissions scolaires, d'ici 2012	Cible atteinte en 2011-2012	Conclusion et signature de 9 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère	Remise à la ministre pour signature d'une convention de partenariat par 67 commissions scolaires Conclusion et signature de 60 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère	Dépôt de 2 conventions de partenariat

Objectif 6.2

Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement

Indicateur 6.2-1
Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux

Réseaux	Cibles		Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	29 rapports, d'ici 2014	5 rapports	5 rapports	6 rapports	6 rapports	6 rapports

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

Objectif 7.1

Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport

Indicateur 7.1-1
Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
9 campagnes, d'ici 2013	2 campagnes	2 campagnes	3 campagnes	3 campagnes

Indicateur 7.1-2
Nombre de plans de développement de la pratique sportive déposés par les fédérations sportives

Dépôt de 67 plans triennaux 2009-2013, d'ici 2013	Cible atteinte en 2010-2011	4	63

Indicateur 7.1-3
Nombre de plans de développement en loisir déposés par les organismes nationaux de loisir

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Dépôt de 26 plans de développement englobant la période 2011-2014, prévu pour avril 2011	Cible atteinte en 2011-2012	Dépôt de 26 plans de développement	Aucun résultat	Guide du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir pour 2011-2014 en cours d'élaboration

Objectif 7.2

Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité

Indicateur 7.2-1
Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
320 actions, d'ici 2013	56 actions	73 actions	82 actions	91 actions

Indicateur 7.2-2
Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (nouveaux adhérents)

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
125 nouveaux adhérents, d'ici 2013	Aucun nouvel adhérent	12 nouveaux adhérents	15 nouveaux adhérents	47 nouveaux adhérents

Objectif 7.3

Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale

Indicateur 7.3-1

Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Part relative des athlètes du Québec dans les délégations canadiennes prenant part aux grands jeux se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 % chaque année	Jeux olympiques de Londres : 22,7 % (63 athlètes sur 277) Jeux paralympiques de Londres : 31,0 % (45 athlètes sur 145)	Jeux panaméricains de Guadalajara : 19,9 % (98 athlètes sur 491) Jeux para-panaméricains de Guadalajara : 27,3 % (33 athlètes sur 121)	Jeux du Commonwealth de New Delhi : 19,3 % (48 athlètes sur 249)	Jeux olympiques de Vancouver : 24,3 % (50 athlètes sur 206) Jeux paralympiques de Vancouver : 11 % (6 athlètes sur 55)

Indicateur 7.3-2

Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010[1]
Athlètes	500 athlètes d'excellence chaque année	485 athlètes	507 athlètes	509 athlètes	519 athlètes
Entraîneures et entraîneurs	120 entraîneures et entraîneurs chaque année	108 entraîneures et entraîneurs	110 entraîneures et entraîneurs	111 entraîneures et entraîneurs	116 entraîneures et entraîneurs

Indicateur 7.3-3

Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec

Programme	Cibles		Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP)	80 événements, d'ici 2013	20 événements	26 événements	30 événements	27 événements	25 événements
Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	600 événements, d'ici 2013	150 événements	132 événements	134 événements	118 événements	155 événements

Objectif 7.4

Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport

Indicateur 7.4-1

Nombre de moyens visant le soutien au bénévolat, sa promotion et sa reconnaissance

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
23 moyens, d'ici 2013	5 moyens	7 moyens	10 moyens	8 moyens

Orientation 8
Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

Objectif 8.1
S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère

Indicateur 8.1-1
Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
90 % chaque année	Aucun résultat	Aucun résultat	Aucun résultat	91 % (Aide financière aux études)

Indicateur 8.1-2
Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Implantation d'un nouveau processus de traitement des plaintes soutenu par un outil de suivi, d'ici 2013	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes et de l'outil de suivi terminée	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes en cours	Adaptation de l'étude d'opportunité et dépôt d'une demande du ministère des Services gouvernementaux pour approbation	Dépôt de l'étude d'opportunité

Objectif 8.2
Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère

Indicateur 8.2-1
Taux de satisfaction des usagers des services du Ministère à l'égard de l'accès à l'information et des services en ligne

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Indicateur 8.2-2
Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Consolidation de l'environnement Web	Consolider l'environnement Web du Ministère et réorganiser les contenus en fonction des clientèles chaque année	Création de 7 nouvelles sections Web en langue française	Création de 13 sections Web : de ce nombre, 8 ont été intégrées en langue anglaise	Création de 48 nouvelles sections Web : de ce nombre, 21 ont été intégrées en langue anglaise	Création de 40 nouvelles sections Web : de ce nombre, 15 ont été intégrées en langue anglaise
Réorganisation des publications du Ministère	Réorganiser les publications du Ministère dans l'ensemble de l'environnement Web chaque année	Dépôt de 1 637 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 2 234 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 4 328 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de tous les nouveaux documents du Ministère sur son site Web, ce qui représente plus de 400 documents

Objectif 8.3

Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats

Indicateur 8.3-1
Nombre d'évaluations de programmes réalisées

Cibles		Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 évaluations, d'ici 2013	4 évaluations	2 évaluations	4 évaluations	7 évaluations	4 évaluations

Indicateur 8.3-2
Nombre de recommandations mises en œuvre

Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Objectif 8.4

Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail

Indicateur 8.4-1
Élaboration d'une politique sur la santé et la qualité de vie au travail

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Adoption d'une politique, d'un programme ou d'une mesure en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010			Élaboration et adoption de la Politique ministérielle sur la santé et la qualité de vie des personnes au travail

Objectif 8.5

Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère

Indicateur 8.5-1
Réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II au 31 mai 2011	Cible atteinte en 2011-2012	Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II	Livraison de 87 % des produits informationnels associés à la phase II	Phase I terminée

Indicateur 8.5-2
Taux de satisfaction des organismes des réseaux relativement aux systèmes refondus de déclaration de l'effectif et de sanction des études pour l'éducation préscolaire et les ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial

Cet indicateur n'a pas été mesuré. La justification est donnée à l'annexe 1.

Enjeu 1

L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Orientation 1

Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

L'amélioration du taux de persévérance et de réussite scolaires constitue, dans le contexte mondial moderne, un enjeu de société majeur. En effet, dans ce monde en constante mutation, l'avenir des jeunes est tributaire de leur formation et celui du Québec, de la capacité de ces mêmes jeunes à relever les défis sociaux, économiques et culturels qui se poseront. L'amélioration du taux de persévérance et de réussite scolaires constitue conséquemment un des objectifs fondamentaux du Ministère qui guident un ensemble d'actions à tous les ordres d'enseignement.

Au primaire et au secondaire, compte tenu de tous les facteurs personnels, familiaux et sociaux participant à la réussite d'un élève, il est clair que celle-ci ne peut pas être assurée par le seul engagement de l'école. Ainsi, le Ministère s'est doté, en 2009, de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, qui rallie tous les acteurs concernés. Plusieurs réalisations du Ministère mentionnées parmi les faits saillants sont liées à cette stratégie d'action.

Les pages qui suivent présentent plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs du Ministère en matière de persévérance et de réussite scolaires.

Axe d'intervention 1
L'enseignement primaire et secondaire

Objectif 1.1
Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique

Indicateur 1.1-1
Nombre de programmes d'études mis à jour

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Adaptation continue des programmes d'études	Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 1 programme d'études du secondaire	Adaptation de 10 programmes d'études du secondaire Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 18 programmes d'études du secondaire

En 2011-2012, le Ministère avait terminé l'adaptation des programmes d'études approuvés par la ministre selon la planification initialement prévue. Or, l'adaptation des programmes d'études s'effectue de façon continue pour répondre aux besoins exprimés par le milieu scolaire. Dans ce contexte, le Ministère publie cette année une liste orthographique en complément au programme de français, langue d'enseignement, du primaire. Destinée aux enseignantes et aux enseignants, cette liste de référence pour les trois cycles du primaire comprend 3 000 mots sélectionnés à partir d'un corpus d'œuvres de littérature jeunesse provenant du Québec.

Indicateur 1.1-2
Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20 épreuves, d'ici 2013	2 épreuves	4 épreuves	5 épreuves	9 épreuves

Le Ministère revoit régulièrement les épreuves auxquelles sont soumis les élèves du primaire et du secondaire pour tenir compte du Programme de formation de l'école québécoise, du Cadre d'évaluation des apprentissages et de la Progression des apprentissages pour chaque discipline. Il s'assure ainsi que ces évaluations correspondent aux apprentissages faits en classe.

Le renouvellement de deux épreuves en 2012-2013 a permis au Ministère d'atteindre sa cible pluriannuelle. L'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes contribue notamment à soutenir l'élaboration d'outils d'évaluation en français, langue seconde.

Épreuves ministérielles renouvelées en 2012-2013

Type d'épreuve	Matière
Épreuve obligatoire (ajout d'une épreuve)	Français, langue d'enseignement – lecture (4e primaire)
Épreuve d'appoint (mise à jour d'une épreuve)	Français, langue seconde – programme enrichi (5e secondaire)

Indicateur 1.1-3
Quantité de matériel approuvé selon les disciplines

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Disponibilité des ensembles didactiques et des ouvrages de référence conformes aux programmes d'études chaque année	17 ensembles didactiques et ouvrages de référence	55 ensembles didactiques et ouvrages de référence	84 ensembles didactiques et ouvrages de référence	82 ensembles didactiques et ouvrages de référence

Depuis l'introduction du renouveau pédagogique, en 2000, le Ministère a approuvé un grand nombre d'ensembles didactiques (manuels et guides d'enseignement) et d'ouvrages de référence d'usage courant (dictionnaires, grammaires et atlas) pour les secteurs francophone et anglophone. En 2012-2013, l'ensemble du matériel produit a été approuvé, à l'exception de quelques guides d'enseignement qui ont toutefois été mis à la disposition du personnel enseignant en version provisoire.

Nombre d'ensembles didactiques et d'ouvrages de référence approuvés

Type de matériel didactique	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Manuels de l'élève	1	2	37	57	66
Guides d'enseignement	10	44	38	22	27
Ouvrages de référence	6	9	9	3	2

⚜ Objectif 1.2
Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire

Indicateur 1.2-1
Variété des formations offertes

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire	Aucune formation	54 formations	65 formations	Aucun résultat

L'offre de formations est mise à jour annuellement en fonction des besoins déterminés par le réseau scolaire, des orientations ministérielles et des modifications apportées aux programmes d'études. En 2012-2013, aucune mise à jour des programmes d'études n'a justifié une offre de formations dans le réseau scolaire. Toutefois, le Ministère a favorisé le développement des compétences du personnel scolaire en contribuant à différentes activités de formation ou de perfectionnement organisées par des partenaires de l'éducation.

De plus, le Ministère a maintenu l'affectation de personnes-ressources en adaptation scolaire. Réparties dans toutes les régions du Québec, ces personnes ont le mandat de former et d'accompagner le personnel scolaire dans ses interventions auprès des élèves handicapés ou en difficulté. En 2012-2013, l'équipe des personnes-ressources régionales représentait 126 postes équivalents temps complet (ETC) et un investissement de 12,9 millions de dollars.

Objectif 1.3
S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires

Indicateur 1.3-1
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Mise en place de 3 orientations dans 66 % des écoles, d'ici 2013	88 % des écoles	83 % des écoles	Aucun résultat	Aucun résultat

Les résultats à un questionnaire portant, entre autres, sur la mise en œuvre des services complémentaires montrent qu'en 2012-2013, 88 % des écoles ont offert des services éducatifs complémentaires qui étaient conformes à au moins trois des quatre orientations ministérielles, telles qu'elles ont été résumées dans le questionnaire. Ces orientations sont les suivantes :

- une vision globale favorisant la promotion et la prévention;
- des services intégrés favorisant les pratiques collaboratives;
- des liens étroits entre l'école et la communauté;
- une évaluation périodique et une adaptation en conséquence.

Ces résultats dépassent considérablement la cible. Les services éducatifs complémentaires offerts aux élèves sont soutenus notamment par les responsables de ce dossier dans chaque direction régionale du Ministère, par les ressources régionales de soutien à la prévention et au traitement de la violence ainsi que par les équipes régionales en orientation scolaire et professionnelle.

Objectif 1.4
Réduire la taille des groupes

Indicateur 1.4-1
Taux de respect du calendrier de réduction de la taille des groupes au primaire[1]

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % du calendrier de réduction de la taille des groupes mis en œuvre, d'ici 2013	100 % du calendrier	55 % du calendrier	22 % du calendrier	Aucun résultat

1. Cet indicateur a été modifié, puisque le Ministère ne disposait pas de données fiables pour le mesurer. Le libellé original de l'indicateur était « Proportion des groupes dont la taille correspond minimalement aux critères de la mesure ».

Dans la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, le Ministère s'est engagé à réduire la taille des groupes de la 3e à la 6e année du primaire pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires. En 2012-2013, 100 % du calendrier de réduction de la taille des groupes a été respecté. La réduction visait spécifiquement les groupes de 5e et de 6e année du primaire dans les milieux défavorisés et les autres milieux. Le tableau suivant fait état du nombre maximum d'élèves autorisé dans les groupes, pour chacune des années de l'enseignement primaire.

Nombre maximal d'élèves par groupe à l'enseignement primaire

	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Année scolaire	Milieux défavorisés	Autres milieux	Milieux défavorisés	Autres milieux	Milieux défavorisés	Autres milieux	Milieux défavorisés	Autres milieux
1re année	20	22	20	22	20	22	20	22
2e année	20	24	20	24	20	24	20	24
3e année	20	26	20	26	20	26	24	26
4e année	20	26	20	26	20	29	24	29
5e année	20	26	24	29	29	29	29	29
6e année	20	26	24	29	29	29	29	29

⚜ Objectif 1.5

Valoriser la profession enseignante

Indicateur 1.5-1

Nombre de mesures mises en place

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Au moins 5 activités chaque année	9 activités	9 activités	9 activités	13 activités

Comme mesures de valorisation de la profession enseignante en 2012-2013, le Ministère a souligné deux événements annuels récurrents : la Journée mondiale des enseignants et la Semaine des enseignantes et des enseignants. Dans le cadre de ce dernier événement, une capsule vidéo diffusée notamment sur le site Web du Ministère contenait un message de la ministre s'adressant au personnel enseignant ainsi que des témoignages d'appréciation à l'égard d'enseignantes ou d'enseignants. Le Ministère a aussi publié sur son site Web un répertoire d'activités à titre de suggestions pour les milieux scolaires.

Le Ministère a également poursuivi ses actions pour améliorer la formation à l'enseignement dans une perspective de valorisation de la profession enseignante et de réussite des élèves. À cette fin, soulignons les actions suivantes :

- le groupe de travail relatif à la profession d'enseignante ou d'enseignant, prévu dans l'Entente nationale intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones, a continué les travaux qu'il a amorcés en avril 2011. Il a tenu quatre réunions en 2012-2013;
- le projet d'orientations du Groupe de réflexion sur l'insertion du personnel enseignant a fait l'objet d'un examen par le Groupe de travail sur la reconnaissance de la profession enseignante. Ce projet s'inscrit dans la priorité ministérielle *Le goût d'enseigner*;
- le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a renouvelé l'agrément de 26 programmes et a agréé un nouveau programme de maîtrise en enseignement secondaire, pour les spécialités suivantes : français, mathématique et adaptation scolaire.

De plus, le Ministère a attribué 2 494 036 $ au Programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire pour financer 38 nouveaux projets[2] et assurer la poursuite de 43 projets en cours de réalisation. Depuis le début de ce programme, en 2009-2010, un montant de 8 581 879 $ y a été consacré.

Enfin, le Ministère a accordé de l'aide financière à deux organismes :

- le Carrefour national de l'insertion professionnelle en enseignement (CNIPE), qui a reçu 150 000 $ pour assurer les activités de la permanence et de ses comités, offrir des sessions de formation aux enseignants qui sont de nouveaux immigrants et développer son site Web;
- le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ), qui a reçu 160 000 $ pour réaliser son plan de développement pédagogique et de développement professionnel à l'intention des enseignantes et des enseignants membres de ses associations professionnelles.

Objectif 1.6
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Indicateur 1.6-1
Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans

Cible	Résultats		
Pluriannuelle	2011-2012[1]	2010-2011[2]	2009-2010
80,0 %, d'ici 2020	74,6 %	74,8 %	74,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Le résultat est provisoire.
2. Le résultat a été mis à jour.

Les taux observés au cours des dernières années se rapprochent graduellement de la cible de 80,0 %, pour 2020. La situation continue de s'améliorer, si l'on compare à l'année 2006-2007 où le taux était évalué à 68,6 %. Cette amélioration est en grande partie attribuable à l'instauration des nouvelles qualifications, soit le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé et le Certificat de formation préparatoire au marché du travail.

Indicateur 1.6-2
Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants, pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région, et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Amélioration continue du taux	81,4 %[2]	79,9 %	78,7 %	76,7 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.
2. Les écarts entre les résultats obtenus pour cet indicateur et ceux apparaissant à l'indicateur précédent sont attribuables aux méthodologies différentes utilisées.

Les résultats pour l'année 2010-2011 montrent que le taux annuel de sorties avec un diplôme ou une qualification pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes a augmenté de 1,5 point de pourcentage en 2010-2011 par rapport au taux observé l'année précédente. Par ailleurs, on observe une augmentation du taux dans 14 des 17 régions par rapport à la situation observée en 2009-2010.

2. Dix-huit de ces projets ont été approuvés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie en mars 2013, cette responsabilité ayant été transférée administrativement au MESRST.

Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région, et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)

Région	2010-2011 (%)	2009-2010 (%)	2008-2009 (%)	2007-2008 (%)
Bas-Saint-Laurent	89,6	86,3	86,1	82,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	88,2	87,8	86,5	85,6
Capitale-Nationale	84,9	83,9	84,3	80,1
Mauricie	81,9	79,9	81,5	77,2
Estrie	80,5	76,8	75,8	73,8
Montréal	79,2	77,5	75,4	74,5
Outaouais	74,2	72,3	73,2	68,9
Abitibi-Témiscamingue	81,4	82,9	84,0	79,8
Côte-Nord	82,6	81,2	80,5	72,9
Nord-du-Québec	33,6	28,4	26,6	27,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	83,9	84,6	84,1	79,9
Chaudière-Appalaches	86,4	87,1	85,6	85,3
Laval	81,7	79,0	78,5	78,2
Lanaudière	80,7	77,9	76,6	71,7
Laurentides	83,0	81,0	78,9	76,1
Montérégie	82,4	81,8	80,4	78,4
Centre-du-Québec	81,6	80,9	76,0	77,8
Ensemble du réseau public (CS)	81,4	79,9	78,7	76,7

Axe d'intervention 2
Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers

Objectif 1.7
Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Indicateur 1.7-2
Nombre de commissions scolaires ayant reçu la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires et des gestionnaires des écoles dans la diversification des modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
69 commissions scolaires, d'ici 2012	Ne s'applique plus	63 commissions scolaires	58 commissions scolaires	Aucun résultat

Cette offre de formation aux commissions scolaires est venue à terme en juillet 2012, après trois années de collaboration. Les commissions scolaires assument dorénavant cette responsabilité et peuvent faire appel aux ressources professionnelles du MELS pour obtenir du soutien dans la mise à jour de la formation.

Objectif 1.8

Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration

Indicateur 1.8-1

Nombre de mesures mises en place

Volet	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Services aux communautés culturelles	Mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre à la clientèle	3 projets	12 projets	18 projets	18 projets
Interventions en milieux défavorisés	Mise en place chaque année du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles SIAA	4 mesures	9 mesures	9 mesures	9 mesures

■ Les services aux communautés culturelles

En 2012-2013, le Ministère a introduit de nouvelles modalités relatives au soutien accordé pour la mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dans le milieu scolaire. Dans ce contexte, 30 commissions scolaires ont été ciblées pour soutenir des initiatives porteuses pour le développement d'une expertise locale et visant à répondre aux besoins des élèves issus de l'immigration, des élèves non francophones ainsi que du personnel scolaire directement concerné. Dans une perspective d'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves, ces initiatives ciblent des élèves à risque, notamment les élèves en situation de grand retard scolaire, les élèves réfugiés et ceux arrivés dans le système scolaire à l'âge de 14 ans ou plus. Les ressources utilisées proviennent du budget établi pour la mise en œuvre de la Politique d'intégration (mesure 30210).

Deux autres projets concernant le rattrapage scolaire estival ont également été réalisés. Ces derniers étaient pilotés par des organismes des communautés anglophone et francophone, en collaboration avec quatre commissions scolaires de Montréal. Ils ciblaient 142 élèves du primaire issus principalement des groupes de minorités visibles. Le financement du projet visant la communauté francophone s'élevait à 50 000 $, et celui pour la communauté anglophone à 24 000 $, la moitié de la somme provenant d'une contribution financière dans le cadre de l'Entente Canada-Québec.

■ Les interventions en milieux défavorisés

Les interventions en milieux défavorisés sont encadrées par la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA). Au cours de l'exercice 2012-2013, quatre des neuf mesures favorisant la mise en œuvre des six voies de renforcement de la stratégie se sont poursuivies. Les allocations prévues ont été versées aux écoles primaires et secondaires. De plus, l'entente avec deux commissions scolaires pour la réalisation de projets pilotes s'inspirant de la SIAA et de méthodes éprouvées a été concrétisée en cours d'année. Enfin, des données ont été recueillies à l'aide de deux questionnaires : le premier, destiné aux commissions scolaires, portait sur l'utilisation de l'allocation, et l'autre, s'adressant aux écoles phares, portait sur le suivi de la mise en œuvre du renforcement.

La mise en œuvre des autres mesures a dû être interrompue en juin 2012, lors de l'abolition de la mesure budgétaire permettant l'embauche d'agents de développement en milieu défavorisé (ADMD), en cohérence avec le rôle des commissions scolaires. Cependant, le soutien et la formation destinés aux responsables régionaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2012-2013 et une attention particulière a été portée à rassembler l'information concernant l'expertise développée dans des écoles phares avec le soutien des ADMD : des documents et des outils ont été produits à cet effet. Les ressources financières versées dans le cadre de la stratégie ont totalisé 45 238 552 $ en 2012-2013.

Axe d'intervention 4
La maîtrise du français

Objectif 1.10
Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde

Indicateur 1.10-1
Taux de réussite aux épreuves uniques de français

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2011-2012[1]	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Langue d'enseignement	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	90,7 %	91,1 %	91,9 %	91,2 %
Langue seconde	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	88,0 %	85,5 %	85,4 %	91,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

La mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire, notamment en lecture et en écriture, s'est poursuivie en 2011-2012. Outre le rehaussement des exigences, qui constitue une mesure importante de ce plan, plusieurs éléments d'ordre pédagogique et des aspects liés à la formation du personnel enseignant ont été mis en place.

Le tableau ci-après montre que le taux de réussite en français, langue d'enseignement, en 2011-2012 est similaire à celui qui a été observé au cours des dernières années. Les taux se situent autour de 90 %. À noter que la cible a été dépassée durant les quatre dernières années. En français, langue seconde, le taux observé en 2011-2012 est supérieur à celui des deux années précédentes, bien que la cible n'ait pas été atteinte pour une troisième année consécutive.

Taux de réussite aux épreuves uniques de français

Année scolaire	Langue d'enseignement	Langue seconde
2006-2007	88,8 %	85,4 %
2007-2008	88,8 %	89,8 %
2008-2009	91,2 %	91,0 %
2009-2010	91,9 %	85,4 %
2010-2011	91,1 %	85,5 %
2011-2012	90,7 %	88,0 %

Enjeu 2

Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

L'importance de la persévérance et de la réussite scolaires est d'autant plus grande aujourd'hui que notre environnement social, culturel et économique se modifie constamment en devenant de plus en plus complexe. Dans un tel contexte, pour éviter l'exclusion sociale et pour se maintenir sur le marché du travail, un individu doit non seulement acquérir certaines compétences professionnelles, mais aussi les connaissances et les habiletés qui lui permettront de s'adapter aux changements auxquels font face les entreprises.

Emploi-Québec estime que 695 000 emplois seront à pourvoir d'ici à 2016 et 1,4 million d'ici à 2021, soit pour remplacer les personnes qui prendront leur retraite ou pour pourvoir les nouveaux emplois créés. Environ 15 % de ces emplois exigeront une formation professionnelle. L'accroissement du nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle est donc un objectif prioritaire qui vise autant le développement des compétences que leur reconnaissance ou leur rehaussement, et ce, tant pour les personnes qui poursuivent leurs études que celles en emploi. À cet égard, soulignons que, dans la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, l'accès à la formation professionnelle est considéré comme l'une des voies de réussite pour augmenter le taux de persévérance et de réussite scolaires.

C'est ainsi que le Ministère soutient la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et de la formation aux adultes en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail. En 2012-2013, ces trois partenaires ont investi une somme de 1,1 million de dollars, dont 635 000 provenaient du Ministère, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

Les autres réalisations du Ministère visant à répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre sont présentées dans les pages qui suivent.

Axe d'intervention 1
L'accessibilité à la formation professionnelle, à la formation générale des adultes et à la formation continue

Objectif 2.1
Promouvoir et valoriser la formation professionnelle, la formation générale des adultes et la formation continue

Indicateur 2.1-1
Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue	Tenue de la Semaine québécoise des adultes en formation et de 700 activités par année	Données non disponibles[1]	831 activités	1 106 activités	990 activités
Promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de la formation continue	Maintien de 2 lignes téléphoniques d'aide et de référence, accessibles chaque année	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques
Actions de promotion	Mise en œuvre de 4 actions de promotion chaque année	5 actions	5 actions	4 actions	4 actions

1. Les résultats pour 2012-2013 seront publiés dans le prochain rapport annuel de gestion. Les résultats pour 2011-2012 sont les données disponibles les plus récentes en ce qui concerne la valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Le Ministère soutient l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, qui a le mandat de coordonner les activités réalisées à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation. Des actions nationales et régionales, notamment des galas de reconnaissance, des conférences, des ateliers, des formations et des forums, sont ainsi organisées en collaboration avec 17 tables régionales de concertation. En 2011-2012, plus de 82 000 personnes ont participé à 831 activités.

En 2012-2013, le Ministère a financé la Fondation pour l'alphabétisation, qui a maintenu les activités des lignes téléphoniques Info-Alpha et Info Apprendre. Une campagne de promotion a également été tenue pour joindre les clientèles cibles de ces deux initiatives. Le Ministère a consacré 213 504 $ à la promotion de l'alphabétisation, 115 837 $ à la promotion de l'éducation des adultes et de la formation continue, et 545 000 $ au financement des deux lignes téléphoniques d'aide et de référence.

En ce qui concerne les actions de promotion, le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a poursuivi les actions entreprises au cours des dernières années, comme le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science* ainsi que la campagne publicitaire et promotionnelle *Trouve un métier à aimer* sur *ToutPourReussir.com*. Les activités régionales de promotion de cette campagne se sont déroulées entre la mi-février et la mi-mars 2013, et ont nécessité de la part du Ministère un financement total de 150 000 $. La présence du Ministère au Salon des exposants du colloque de formation IDEO 16-17, en 2012-2013, s'est inscrite dans la foulée de ces actions de promotion. De plus, le Ministère publie annuellement la liste des 50 programmes d'études offrant les meilleures perspectives d'emploi. Enfin, il a accordé un soutien financier de 225 000 $ aux Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique.

Objectif 2.2

Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention[3] sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Indicateur 2.2-2

Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006 (nouveaux inscrits)

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2011-2012[1]	2010-2011[2]	2009-2010[2]	2008-2009
19 600, d'ici 2013	18 481 nouveaux inscrits	17 767 nouveaux inscrits	18 599 nouveaux inscrits	18 581 nouveaux inscrits

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Le résultat est provisoire.
2. Ces résultats ont été actualisés.

Le nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits pour la première fois à un programme de formation professionnelle en 2011-2012 a augmenté de 714 comparativement à l'année 2010-2011, sans toutefois atteindre la cible pluriannuelle.

Objectif 2.3

Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base

Indicateur 2.3-1

Nombre de personnes inscrites[1] à des services de formation générale des adultes et spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement

	Langue d'enseignement	Cible	Résultats			
		Pluriannuelle	2011-2012[2]	2010-2011[3]	2009-2010[3]	2008-2009[3]
Inscriptions en 9e année et plus[4]	Français	Augmentation annuelle de 2 %	111 812	116 286	121 576	115 225
	Anglais		13 099	13 436	13 622	13 032
	Langues amérindiennes		282	257	182	182
	Total		**125 193**	**129 979**	**135 380**	**128 439**
Inscriptions en 8e année et moins[5]	Français	Augmentation annuelle de 5 %	33 561	35 152	37 152	35 010
	Anglais		13 311	13 113	12 491	12 445
	Langues amérindiennes		124	147	139	127
	Total		**46 996**	**48 412**	**49 782**	**47 582**

1. Une personne peut donner lieu à plus d'une inscription au cours de l'année scolaire.
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Les résultats sont provisoires.
3. Les résultats ont été mis à jour.
4. Les inscriptions en 9e année et plus concernent le second cycle du secondaire, la préparation à la formation professionnelle et la préparation aux études postsecondaires.
5. Les inscriptions en 8e année et moins concernent l'alphabétisation, l'éducation préscolaire et le premier cycle du secondaire.

3. L'expression « plan d'intervention » fait référence au plan d'action conjoint MELS-Réseau des commissions scolaires, qui vise à accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle. Comme cela est indiqué dans la voie 12 de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, il faudrait plutôt écrire « plan d'action conjoint ».

Les deux cibles n'ont pas été atteintes en 2011-2012, à l'exception des inscriptions en 9e année et plus dans les langues amérindiennes. Le nombre d'inscriptions au total pour les deux cibles a subi une baisse de 6 202 inscriptions, plus précisément de 3 968 inscriptions chez les personnes de 16 à 19 ans. Il est donc possible que les actions menées pour améliorer le taux de persévérance scolaire fassent en sorte que plus de jeunes terminent leur secondaire à la formation générale des jeunes. Cette diminution peut également être attribuable, en partie, à la baisse du nombre de références provenant d'Emploi-Québec pour l'alphabétisation, la formation générale et la formation préalable à la formation professionnelle et technique. En 2011-2012, la clientèle provenant d'Emploi-Québec a chuté de 1 547 adultes par rapport à l'année précédente, passant de 9 240 à 7 693 adultes.

Malgré cette baisse, on observe, entre 2008-2009 et 2011-2012, une augmentation de 2,8 % du nombre total d'inscriptions pour l'ensemble des services d'enseignement à l'éducation des adultes[4] : le nombre d'inscriptions a augmenté de 2,4 % chez les francophones, de 5,4 % chez les anglophones et de 12,4 % chez les autochtones.

Objectif 2.4
Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences

Indicateur 2.4-1
Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes et en formation professionnelle [1]

Type de formation	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2011-2012[2]	2010-2011[3]	2009-2010[3]	2008-2009[3]
Formation générale des adultes	Taux de 15,0 % de l'effectif annuel	16,9 %	16,5 %	16,7 %	15,6 %
Formation professionnelle	Taux de 5 % de l'effectif annuel[4]	5,0 %	5,2 %	5,3 %	Non disponible

1. Le libellé de l'indicateur a été modifié à la suite de la création du MESRST.
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles. Les résultats sont provisoires.
3. Les résultats ont été mis à jour.
4. Cette cible a été modifiée pour mieux tenir compte de la réalité.

À la formation générale des adultes, les personnes inscrites à des activités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) constituaient 16,9 % de l'effectif annuel en 2011-2012, soit 21 211 personnes sur un total de 125 540 inscriptions, ce qui confirme l'atteinte de la cible. Ces activités de reconnaissance s'effectuent principalement dans le cadre des services d'enseignement : préparation à la formation professionnelle, préparation aux études postsecondaires et second cycle du secondaire. En 2011-2012, un montant de 1 081 390 $ a été alloué par le Ministère pour la reconnaissance des acquis en formation générale des adultes.

À la formation professionnelle, depuis 2009-2010, le nombre d'élèves inscrits aux services de reconnaissance des acquis et des compétences est stable et compte pour environ 5 % de l'effectif. Les inscriptions à ces services sont notamment tributaires de la situation économique. Le taux de chômage relativement bas observé en 2011-2012 peut avoir eu pour conséquence de réduire les besoins en matière de reconnaissance, d'où la légère diminution du nombre de personnes inscrites. De plus, la baisse des activités de RAC dans le programme d'études *Transport par camion* n'a pas été compensée par la hausse observée dans d'autres programmes de formation. Cependant, le Ministère a élaboré du matériel d'instrumentation de RAC pour 6 programmes d'études en formation professionnelle en 2012-2013, ce qui porte à 63 le nombre de programmes pour lesquels un tel matériel est disponible.

4. En plus des services d'enseignement mentionnés dans les notes 4 et 5 sous le tableau de l'indicateur 2.3-1, ces services incluent également la francisation, l'intégration sociale, l'intégration socioprofessionnelle et le soutien pédagogique, ces quatre services ne pouvant pas être associés à un nombre d'années d'études.

Nombre de personnes qui ont reçu un service de reconnaissance des acquis et des compétences

	2011-2012[1]	2010-2011[2]	2009-2010[2]
Candidats en RAC en formation profess[illegible]	5 901	6 043	6 011
Élèves en formation pr[illegible]	118 380	116 869	113 765
[illegible]aux atteint (%)	5,0 %	5,2 %	5,3 %

1. Les données sont préliminaires.
2. Les données ont été mises à jour.

Dans ce domaine, le Ministère finance et développe, en collaboration avec les établissements d'enseignement, le matériel d'évaluation nécessaire à la reconnaissance des acquis et des compétences pour chaque programme d'études. La disponibilité du matériel permet d'élargir l'offre de service. De plus, le Ministère assure un soutien dans le réseau en donnant de la formation aux conseillers en RAC et en offrant les services de personnes-ressources (experts-conseils). En 2011-2012, le Ministère a consacré 13 283 585 $ aux activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle.

Axe d'intervention 2
L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

Objectif 2.5
Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle[1]

Indicateur 2.5-1
Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle[1]

Cible	Résultats[2]			
Pluriannuelle	2012[3]	2011[4]	2010[4]	2009
Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle, au regard des besoins reconnus par le marché du travail	47 061 personnes	46 453 personnes	44 286 personnes	39 634 personnes

1. Les libellés de l'objectif et de l'indicateur ont été modifiés à la suite de la création du MESRST.
2. Les résultats ont été compilés en fonction de l'année civile.
3. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.
4. Les données ont été mises à jour.

En 2012, le nombre de diplômés de la formation professionnelle a augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente, ce qui a permis d'atteindre la cible. On observe une augmentation depuis 2001.

L'ensemble de l'offre de formation fait l'objet de mises à jour régulières pour s'assurer qu'elle est en équilibre avec les besoins changeants du marché du travail. L'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché du travail favorise l'accès à un emploi aux personnes diplômées de la formation professionnelle.

Objectif 2.6

Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

Indicateur 2.6-1
Taux de placement par programme d'études en formation professionnelle[1]

Programme d'études	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2011-2012[2]	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	Augmentation du taux de placement selon le programme d'études	79,9 %	79,5 %	78,8 %	79,4 %
Diplôme d'études professionnelles (DEP)		75,5 %	77,4 %	73,8 %	73,5 %

1. Le libellé de l'indicateur a été modifié à la suite de la création du MESRST.
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

En 2011-2012, la cible relative au taux de placement neuf mois suivant la fin des études a été atteinte chez les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Elle n'a toutefois pas été atteinte chez les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Les difficultés que connaissent certains secteurs économiques, par exemple la foresterie, pourraient expliquer, au moins en partie, le fait que la cible n'ait pas été atteinte chez ces derniers. Sur une période de quatre années, on observe cependant une légère progression des taux de placement dans les deux filières de formation. Il faut aussi noter que ces taux atteignent maintenant des niveaux élevés, ce qui rend toute progression difficile.

De plus, 87,6 % des personnes en emploi après l'obtention d'un DEP ou d'une ASP travaillaient à temps plein. Parmi celles-ci, 78,9 % des titulaires d'un DEP et 77,7 % des titulaires d'une ASP déclaraient occuper un emploi ayant un lien avec leur formation.

Par ailleurs, le Ministère a entrepris la révision des programmes d'études en formation professionnelle dans le but d'offrir des programmes qui permettent aux diplômés d'être plus polyvalents et qui répondent aux besoins du marché du travail sans cesse en évolution. En juillet 2012, la ministre a approuvé le programme d'études *Pâtisserie de restauration contemporaine*, qui conduit à l'obtention d'une ASP. Les travaux de révision de quatorze programmes menant à un DEP et d'un programme menant à une ASP se poursuivent.

Indicateur 2.6-2
Proportion de programmes de la formation professionnelle et technique[1] en déficit de clientèle par rapport aux besoins du marché du travail

Cibles		Résultats		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012[2]	2010-2011[3]	2009-2010[3]
20,0 %, d'ici 2013	22 %	21,9 %	23,5 %	25,5 %

1. Les données incluent la formation technique puisqu'elles concernent l'année 2011-2012 et les années antérieures.
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.
3. Les données ont été mises à jour.

Le résultat des années 2009-2010 à 2011-2012 montrent que la proportion de programmes de formation professionnelle et technique dans lesquels le nombre d'élèves est insuffisant par rapport aux besoins du marché du travail diminue et tend à se rapprocher de la cible pluriannuelle.

En vue d'accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail, 15 autorisations permanentes et 55 autorisations provisoires ont été accordées pour des programmes de formation professionnelle en 2012-2013.

Axe d'intervention 3
La mobilité de la main-d'œuvre

Objectif 2.7
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre

Indicateur 2.7-1
Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels

Type de formation	Cible	Résultats		
	Pluriannuelle	2011-2012[1]	2010-2011	2009-2010
Formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel au secteur de la formation professionnelle	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 %	100 %	100 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

En 2011-2012, le Ministère a atteint la cible visée puisqu'il a soutenu financièrement les huit commissions scolaires qui ont offert la formation d'appoint requise par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Au total, 123 personnes immigrantes formées initialement à l'étranger ont suivi cette formation pour obtenir un permis d'exercice.

Le Ministère a continué de participer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre, notamment par les actions suivantes :

- en prenant part aux travaux du comité de formation professionnelle rattaché à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;
- en collaborant aux travaux de consultation et d'approbation de projets de règlement des ordres professionnels sur les diplômes et la qualification professionnelle;
- en s'associant aux travaux du Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages;
- en échangeant de l'information à la Table de concertation MELS-OPQ-MSSS[5];
- en diffusant de l'information sur la mobilité de la main-d'œuvre dans les établissements d'enseignement.

Indicateur 2.7-3
Pourcentage de dossiers d'enseignants étrangers évalués

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Analyse de 100 % des dossiers reçus chaque année	100 %	100 %	100 %	100 %

Pour l'année financière 2012-2013, tous les dossiers d'enseignants étrangers qui ont été reçus par le Ministère ont été analysés. Parmi ces dossiers, 1061 ont été acceptés en vue de la délivrance d'une autorisation d'enseigner.

5. MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OPQ : Office des professions du Québec
MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux

Dossiers d'enseignants étrangers évalués par le Ministère

	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de dossiers reçus	1 462	1 855	1 213	1 269
Nombre de dossiers incomplets	83	105	70	63
Nombre de dossiers complets	1 379	1 750	1 143	1 206
Nombre de dossiers acceptés	1 061	1 269	871	872
Nombre de dossiers refusés	318	481	272	334

Orientation 3
Contribuer au rehaussement des savoirs

L'orientation 3 se rapporte exclusivement à l'enseignement supérieur. Le présent document ne rend donc pas compte des résultats qui s'y rattachent.

Enjeu 3

Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

L'environnement dans lequel évoluent les élèves, les étudiantes et les étudiants doit être sain et sécuritaire pour favoriser la poursuite des études et la réussite scolaire. La problématique de la violence et de l'intimidation à l'école, l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie et la qualité des infrastructures sont les éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'exercice 2012-2013.

Axe d'intervention 1
L'école, milieu de vie

Objectif 4.1

S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention

Indicateur 4.1-1

Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif

Orientation ministérielle	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Saine alimentation	96,0 % des écoles, d'ici 2013	94,7 %	95,3 %	Aucun résultat	81 %
Mode de vie physiquement actif	84,0 % des écoles, d'ici 2013	99,2 %	97,9 %	Aucun résultat	69 %
Éducation, promotion et communication	86,0 % des écoles, d'ici 2013	96,0 %	94,5 %	Aucun résultat	71 %
Partenariats avec la communauté	95,0 % des écoles, d'ici 2013	70,5 %	70,0 %	Aucun résultat	80 %

Les orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie sont énoncées dans la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (*Pour un virage santé à l'école*), publiée en 2007. Cette politique-cadre découle du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 (*Investir pour l'avenir*), qui a été reconduit jusqu'en 2013, et de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Elle traduit l'engagement du Ministère à agir de concert avec le réseau scolaire québécois en vue d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Pour ce faire, les milieux scolaires sont appelés à se mobiliser et à mettre en œuvre les orientations de cette politique-cadre.

Les données concernant l'année 2012-2013 ont été recueillies auprès de 606 directions d'établissements d'enseignement primaire et secondaire, publics et privés. Les résultats obtenus dépassent les cibles fixées ou s'en rapprochent, excepté pour le volet « Partenariats avec la communauté »[6].

Depuis 2007-2008, une somme annuelle récurrente est mise à la disposition des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés pour soutenir la mise en œuvre de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*. En 2012-2013, cette somme est répartie ainsi :

- 2,7 millions de dollars pour l'embellissement et l'aménagement des cours d'école;
- 1,58 million de dollars pour permettre aux commissions scolaires d'élaborer leur politique locale et de réaliser des activités de promotion et d'éducation;
- 1 dollar par élève pour soutenir les établissements d'enseignement privés dans les changements que demande l'application de cette politique-cadre.

De plus, des fiches d'information sont diffusées depuis 2008 pour aider les écoles à comprendre et à appliquer cette politique-cadre.

Indicateur 4.1-2
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence

	Cible	Résultats				
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Écoles primaires	100 %, d'ici 2013	En avril 2013 : 79 % des écoles primaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement, en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique	En juin 2012 : 77 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	57 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	60 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	46 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu
Écoles secondaires	100 %, d'ici 2013	En avril 2013 : 75 % des écoles secondaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement, en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique	En juin 2012 : 73 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	66 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	67 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	57 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu

6. Les résultats obtenus en 2011-2012 et en 2012-2013 proviennent de collectes de données différentes de celle de 2009-2010.

En juin 2012, le gouvernement adoptait à l'unanimité la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence. Cette loi, qui modifie la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, prévoit que toutes les écoles sont tenues d'élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte et les autres mesures prévues par la Loi concordent globalement avec les stratégies locales pour prévenir et traiter la violence que les établissements scolaires ont mises en place depuis 2008. Pour diverses raisons, notamment le délai d'appropriation de la Loi et la concertation de toutes les personnes concernées, un certain nombre d'écoles n'ont pu se conformer à l'échéancier prévu. Les données recueillies à l'hiver 2013 illustrent cependant que les écoles poursuivent leurs efforts pour mettre en place leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Dans chaque région, une personne-ressource aide les commissions scolaires et les écoles à développer leur expertise. Un groupe-relais, composé des différents acteurs concernés (ex. : réseau scolaire, réseau de la santé et service de police), assure le déploiement d'actions concertées pour prévenir l'intimidation et la violence. Un soutien financier est attribué aux commissions scolaires pour la mise en œuvre de stratégies d'intervention efficaces permettant d'agir tôt dans les écoles et d'un service de soutien pédagogique et psychosocial destiné aux élèves suspendus ou expulsés. À noter aussi que le Ministère produit des documents de soutien à l'intention de son réseau.

Indicateur 4.1-3
Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche *École en santé*

Cible	Résultats		
Pluriannuelle	2011-2012[1]	2010-2011	2009-2010
20,0 % des écoles, d'ici 2013	27,9 % des écoles	24,8 % des écoles	13,0 % des écoles

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

Les interventions des écoles dans le contexte de l'approche *École en santé* sont faites en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux et des partenaires de la communauté. De plus, chaque direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutient les écoles qui participent à l'approche *École en santé*.

Depuis 2010-2011, la cible pluriannuelle est dépassée. À noter que les résultats publiés pour l'année 2009-2010 comprenaient des données incomplètes, donc inférieures à la réalité, pour certaines régions.

Indicateur 4.1-4
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
40,0 % des écoles primaires et secondaires, d'ici 2013	19,3 % des écoles primaires et secondaires	16,5 % des écoles primaires et secondaires	Aucun résultat	Aucun résultat

Pour qu'une école soit considérée comme ayant mis en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité, elle devait avoir établi une planification concertée et abordé au moins quatre des neuf thèmes suivants avec les élèves :

- la globalité de la sexualité;
- le corps de l'homme et de la femme;
- les stéréotypes sexuels et les rapports égalitaires;
- la vie affective et amoureuse;
- la puberté et l'image corporelle;

- l'éveil et l'agir sexuel;
- l'exploitation sexuelle et la violence dans les relations amoureuses;
- la santé sexuelle;
- les enjeux sociaux et médiatiques relatifs à la sexualité.

Les résultats compilés à l'aide du questionnaire auquel ont répondu 606 directions d'école montrent que 19,3 % des écoles satisfont aux critères établis relativement à la planification concertée et au nombre de thèmes abordés. Ces résultats pourraient s'expliquer en partie par le fait que les apprentissages en éducation à la sexualité n'étaient pas obligatoires en 2012.

Objectif 4.2

S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel

Indicateur 4.2-1

Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'approche orientante

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Écoles primaires	65,0 %, d'ici 2013	9,7 %	9,8 %	Aucun résultat	Aucun résultat
Écoles secondaires	75,0 %, d'ici 2013	44,0 %	43,3 %	Aucun résultat	Aucun résultat
Écoles primaires et secondaires[1]	–	27,0 %	31,7 %	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Aucune cible n'est prévue pour les écoles qui accueillent à la fois des groupes du primaire et du secondaire.

Pour qu'une école soit considérée comme ayant mis en œuvre une stratégie d'approche orientante, elle devait avoir établi une planification concertée et abordé au moins quatre des cinq thèmes suivants avec les élèves :

- la compréhension du système scolaire;
- les choix scolaires;
- la compréhension du marché du travail;
- le développement identitaire;
- les transitions scolaires.

Pour la deuxième fois en 2012-2013, le Ministère a recueilli des données auprès des directions d'école portant, entre autres, sur la mise en œuvre d'une stratégie d'approche orientante. Les résultats sont semblables à ceux obtenus en 2011-2012. Pour ce qui est de la planification concertée, on constate que près du quart des écoles primaires et la moitié des écoles secondaires ont satisfait à cette obligation, ce qui contribue à l'efficacité et à la pérennité des actions.

Axe d'intervention 2
La qualité des infrastructures

Objectif 4.4
Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives

Indicateur 4.4-1
Pour les commissions scolaires, sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
535,1 M$, d'ici 2013	137,1M$	133,5 M$	131,8 M$	131,8 M$

En 2012-2013, le Ministère a investi 137,1 millions de dollars pour diminuer le déficit d'entretien des immeubles appartenant aux commissions scolaires. Le Ministère a atteint sa cible en 2012-2013 comme par les années passées.

Indicateur 4.4-4
Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
158,9 M$, d'ici 2013	38,4 M$	11,7 M$	57,5 M$	92,5 M$

L'aide financière accordée depuis l'année financière 2009-2010 a atteint 200,1 millions de dollars en 2012-2013, soit une somme supérieure à la cible pluriannuelle. Pour l'année 2012-2013, l'aide a été attribuée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase I, du PSISR – phase II et du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling. Cette aide a permis de soutenir un total de 108 projets.

L'enveloppe du PSISR – phase I était pratiquement épuisée au début de l'année financière 2012-2013. Quant au PSISR – phase II, les autorisations données initialement en 2011-2012 ont été maintenues pour les projets retenus aux fins d'analyse. L'analyse détaillée se poursuivra en 2013-2014. Le PSISR disposait d'une enveloppe de 374 millions de dollars. En 2011-2012, une enveloppe de 50 millions a été allouée au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour assurer le financement de projets dans le cadre du PSISR – phase II.

Enfin, suivant l'appel de projets qui s'est terminé le 18 mai 2012, des projets ont été autorisés dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling. Ce programme dispose d'une enveloppe de 160 millions de dollars.

Orientation 5
Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Le soutien à la persévérance et à la réussite scolaires implique évidemment l'appui de la communauté locale et régionale aux enjeux éducatifs. De même, l'offre de services éducatifs doit tenir compte des réalités et des besoins des régions et des communautés. À cet égard, l'action du Ministère en 2012-2013 s'est notamment déployée dans les domaines suivants : l'offre de formation professionnelle, l'accompagnement des organismes éducatifs autochtones, les services offerts à la communauté anglophone, l'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration ainsi que la réussite scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Axe d'intervention 1
Le développement de la concertation régionale

Objectif 5.1

Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires

Indicateur 5.1-2
Soutien accordé

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis chaque année	11 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	55 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	56 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	50 personnes-ressources (ETC) embauchées en région

La cible pour l'année 2012-2013 a été modifiée pour répondre à la volonté ministérielle de revoir l'embauche des personnes-ressources en fonction des responsabilités de chaque acteur et des paramètres financiers qui ont été établis en conséquence. Ainsi, seuls les postes d'agents de soutien régionaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence ont été maintenus : 11 personnes-ressources accompagnent et soutiennent le réseau scolaire dans la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

En juin 2012, le Ministère a aboli les postes des personnes-ressources chargées d'accompagner les gestionnaires dans l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté, des personnes-ressources de l'entente MELS-MSSS ainsi que des agents de développement en milieu défavorisé. Les commissions scolaires ont ainsi repris leurs responsabilités à cet égard.

Axe d'intervention 2
L'adaptation des programmes et des mesures

Objectif 5.2
Soutenir la formation à distance

Indicateur 5.2-1
État d'avancement de l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance et état de sa mise en œuvre

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % du projet de politique ministérielle de formation à distance élaboré et 10 % de sa mise en œuvre réalisée, d'ici 2013	65 % du projet de politique élaboré	65 % du projet de politique élaboré	60 % du projet de politique élaboré	0 % du projet de politique élaboré

Dans le but de répondre aux contraintes imposées par le contexte budgétaire, les travaux entourant l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance ont été suspendus en novembre 2011. Le Ministère évalue différentes solutions pour la poursuite des travaux.

Objectif 5.3
Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone

Indicateur 5.3-2
Nombre d'activités de formation offertes aux personnels du milieu anglophone

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre d'un nombre d'activités de formation correspondant au nombre de demandes chaque année	38 formations 5 colloques 1 institut d'été	31 formations 6 colloques 3 instituts d'été	71 formations 4 colloques 3 instituts d'été	72 formations 3 colloques 3 instituts d'été

Dans le but de favoriser le développement des membres du personnel scolaire du secteur anglophone public et privé, le Ministère leur a proposé 38 sessions de formation, 5 colloques et 1 institut d'été, répondant ainsi aux besoins de la communauté anglophone. Ces activités sont majoritairement financées par les sommes provenant de l'Entente Canada-Québec.

La diminution du nombre d'activités offertes au cours des deux dernières années s'explique notamment par le fait que les programmes faisant suite au renouveau pédagogique sont maintenant implantés.

Objectif 5.4
Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique pour les élèves issus de l'immigration

Indicateur 5.4-1
Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire

Cibles		Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013[1]	2011-2012[1]	2010-2011[1]	2009-2010[1]
Production d'un guide pédagogique, d'un guide administratif et d'outils connexes, d'ici 2013	Diffusion de l'ensemble des documents et accompagnement des milieux scolaires	Guide administratif diffusé, guide pédagogique produit et 5 activités d'accompagnement destinées aux milieux scolaires réalisées	Guide pédagogique en production, et outils connexes produits	Contenu du guide pédagogique validé et rédaction du texte terminée	35 % des travaux réalisés

1. Les années de référence sont les années scolaires.

En 2012-2013, le guide administratif intitulé *L'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration* a été diffusé et l'accompagnement des milieux scolaires a débuté. Après avoir consulté la Direction des communications, il a été décidé de produire le guide pédagogique en une série de fascicules. La diffusion de ces fascicules ainsi que des outils connexes est prévue au cours de la prochaine année.

Objectif 5.5

Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales

Indicateur 5.5-1
Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle en région[1]

Budget	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Fonctionnement	5 M$ par année	5 M$[2]	5 M$	5 M$	5 M$
Investissement	6 M$ par année	7,9 M$	45,3 M$	9,6 M$	6 M$

1. Le libellé de cet indicateur a été modifié à la suite de la création du MESRST.
2. Le budget de fonctionnement 2012-2013 est affecté à des projets liés à l'offre de formation professionnelle et technique, contrairement au budget d'investissement qui est lié uniquement à la formation professionnelle. Cependant, le budget d'investissement des années antérieures était consacré à la formation professionnelle et à la formation technique.

Le Ministère a consacré 5 millions de dollars à plusieurs projets régionaux qui sont déterminants pour soutenir et diversifier l'offre de formation ainsi que pour répondre à différentes problématiques liées, par exemple, à des secteurs en grande demande, à des programmes peu attractifs ou à de petites cohortes dispersées sur un grand territoire.

En matière d'investissement, le résultat enregistré en 2012-2013 est du même ordre de grandeur que ceux de 2009-2010 et 2010-2011. Le résultat de 2011-2012 était lié à l'attribution d'une enveloppe de 75 millions de dollars annoncée par le gouvernement dans le cadre du discours du budget de 2010-2011. À compter de 2012-2013, les investissements excluent la formation technique.

Objectif 5.6

Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions

Indicateur 5.6-1
Bilan des centres scolaires communautaires

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Publication de la version définitive du rapport d'évaluation, d'ici 2012	Rapport d'évaluation publié	Rapport d'évaluation en voie d'être publié	Version définitive du rapport d'évaluation élaborée	Rapport d'évaluation intérimaire publié

Le rapport d'évaluation intitulé *Centres scolaires et communautaires pour la minorité linguistique : rapport d'évaluation final* a été publié en 2012.

Les centres scolaires communautaires, dont le projet lancé en 2006 est dirigé par une équipe de gestion liée au Ministère, ont pour objectifs de favoriser la réussite des élèves et de contribuer à la revitalisation des communautés anglophones du Québec. En ce sens, ils visent à aider les écoles anglophones à devenir des carrefours de l'éducation et du développement communautaire de même que des modèles en matière de politiques et de pratiques.

Objectif 5.7

Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions

Indicateur 5.7-1

Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires[1]

Réseau	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	320,0 M$ à maintenir, d'ici 2014	371,1 M$	361,6 M$	343,7 M$	320,0 M$

1. Le libellé de l'indicateur a été modifié à la suite de la création du MESRST.

La baisse de l'effectif scolaire dans les régions du Québec est un problème réel que le Ministère s'efforce de contrer par des investissements destinés à répondre aux besoins des milieux touchés, par exemple le maintien d'écoles de petite taille dans des régions éloignées des grands centres urbains.

Objectif 5.8

Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents

Indicateur 5.8-1

Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
70 mécanismes, d'ici 2013	36 mécanismes	22 mécanismes	15 mécanismes	30 mécanismes

Le Ministère a pour mandats de répondre aux besoins particuliers des élèves autochtones qui fréquentent les établissements d'enseignement public du Québec et de collaborer avec les organismes éducatifs autochtones (ex. : le Conseil en Éducation des Premières Nations et l'Institut Tshakapesh) pour favoriser la réussite éducative des jeunes autochtones qui fréquentent les écoles de leur communauté sous juridiction fédérale. Pour ce faire, il est appelé à mettre en place divers mécanismes pour répondre à des demandes du milieu ou pour réaliser des engagements. Le Ministère siège également à plusieurs tables de concertation et rencontre fréquemment divers intervenants des milieux autochtones.

De 2009-2010 à 2012-2013, le nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place a largement dépassé la cible pluriannuelle. Au cours de la dernière année, le Ministère a versé 113 millions de dollars à des organismes œuvrant auprès des élèves autochtones.

Objectif 5.9

Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Indicateur 5.9-1 Nombre d'engagements réalisés				
Cible	**Résultats**			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 engagements, d'ici 2013	3 engagements	4 engagements	4 engagements	4 engagements

En 2012-2013, le Ministère a atteint partiellement sa cible en réalisant trois de ses quatre engagements :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), le Ministère assure le suivi des EHDAA, notamment sur le plan de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. Un tableau de bord interne a été produit et des indicateurs de suivi ont été prévus au regard de certaines mesures. L'amélioration du taux de persévérance et de réussite scolaires des EHDAA constitue également un des buts poursuivis par les conventions de partenariat découlant de la loi qui instaure des mesures sur la gouvernance des commissions scolaires[7];
- Pour soutenir les membres du personnel scolaire, notamment les conseillères et conseillers en orientation, dans leur mandat d'orientation scolaire et professionnelle des élèves handicapés, des outils ont été conçus et déposés sur le site Web de la communauté virtuelle de partage des professionnels de l'orientation et de l'information scolaires. Ces outils facilitent le partage des ressources et des pratiques professionnelles destinées à cette clientèle;
- Dans le but de favoriser l'accès à l'éducation des adultes et à la formation continue pour les personnes handicapées, certaines initiatives ont vu le jour, notamment : 1) le projet de reconnaissance des acquis, piloté par le comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO - personnes handicapées); et 2) la formation d'aide en alimentation, destinée à un groupe d'adultes handicapés et conçue en collaboration avec le CAMO.

Pour la réalisation du quatrième engagement, des travaux seront menés pour prendre en considération les besoins des élèves handicapés dans les orientations ministérielles à venir en matière de formation à distance.

7. Le projet de loi nº 88, qui modifie la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives, a été sanctionné en octobre 2008.

Enjeu 4

L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Dans un contexte d'austérité budgétaire, il est attendu des organisations publiques qu'elles gèrent les fonds mis à leur disposition de manière à réduire les dépenses non essentielles à l'offre de services de qualité aux citoyennes et aux citoyens. En 2012-2013, le Ministère et les établissements des réseaux de l'éducation ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la gouvernance et la reddition de comptes de l'ensemble du système d'enseignement au Québec.

Axe d'intervention 1

La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur

Objectif 6.2

Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement

Indicateur 6.2-1

Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux

Réseau	Cibles		Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	29 rapports, d'ici 2014	5 rapports	5 rapports	6 rapports	6 rapports	6 rapports

Pour l'année financière 2012-2013, les commissions scolaires et le Ministère ont réalisé les travaux visant la production de trois rapports financiers trimestriels aux fins des suivis financiers périodiques du gouvernement, d'un rapport financier annuel aux fins de la production des comptes publics et d'une prévision budgétaire aux fins de la production du budget du gouvernement. Ces résultats respectent la cible établie.

Les résultats des commissions scolaires obtenus en 2012-2013 diffèrent de ceux des années antérieures, le ministère des Finances et de l'Économie n'ayant pas demandé la prévision budgétaire en janvier 2013.

Enjeu 5

L'engagement de la population dans un mode de vie actif

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

En ce qui concerne le loisir et le sport, le Ministère soutient le développement d'infrastructures sportives et récréatives ainsi que la tenue d'événements sportifs, entre autres d'envergure internationale. Il appuie de nombreux partenaires (ex. : fédérations sportives, organismes nationaux de loisir) tant en matière de financement que d'accompagnement. Il organise également des activités de promotion de l'activité physique, soutient divers projets liés à l'éthique et à la sécurité dans le loisir et le sport, appuie financièrement les athlètes et les entraîneurs, et favorise l'engagement bénévole dans ces domaines.

Axe d'intervention 1
L'activité physique, le loisir et le sport

Objectif 7.1
Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport

Indicateur 7.1-1 Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique				
Cible	**Résultats**			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
9 campagnes, d'ici 2013	2 campagnes	2 campagnes	3 campagnes	3 campagnes

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère, dans le cadre du programme Kino-Québec, a organisé deux campagnes visant à promouvoir l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, ce qui a permis de dépasser la cible pluriannuelle.

La première campagne, soit le concours *École active*, a nécessité un financement de 170 000 $. Elle a permis d'accorder des bourses aux écoles soucieuses d'améliorer la qualité de leur offre de services en matière d'activité physique, de sécurité sportive ou d'alimentation.

La seconde campagne, *Plaisirs d'hiver*, a nécessité un financement de 75 000 $. Elle visait l'amélioration des environnements pour favoriser la pratique d'activités physiques à l'extérieur. Grâce à cette campagne, des aménagements extérieurs ont été réalisés et des activités extérieures, telles que des concours, des randonnées et des tournois, ont été organisées.

Objectif 7.2

Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité

Indicateur 7.2-1

Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité

Cibles		Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
320 actions, d'ici 2013	80 actions	56 actions	73 actions	82 actions	91 actions

En ce qui a trait aux actions en matière d'éthique et de sécurité, le résultat pour 2012-2013 correspond à 70 % de la cible annuelle. Ajouté à ceux des années précédentes, ce résultat fait passer le nombre total de projets à 302, soit 94 % de la cible pluriannuelle. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'abandon du Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique en matière de loisir et de sport explique en bonne partie le résultat obtenu en 2012-2013 et son impact sur l'atteinte de la cible pluriannuelle.

Nombre de projets soutenus par le Ministère en matière d'éthique et de sécurité

	Projets	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
		Montant	N[bre]	Montant	N[bre]	Montant	N[bre]	Montant	N[bre]
A	Projets liés à la sécurité ou à l'éthique dans le loisir et le sport et soutenus par le programme *École active*	24 604 $	33	22 849 $	32	22 725 $	36	Données non disponibles	44
B	Projets acceptés dans le cadre du Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport	0 $	0	70 000 $	22	70 000 $	24	Données non disponibles	22
C	Contrats établis avec un partenaire pour un service professionnel ou un produit directement lié à la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	220 319 $	20	176 490 $	15	141 920 $	18	Données non disponibles	17
D	Subventions accordées à un partenaire en vue de la réalisation d'un projet pour la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	60 000 $	3	90 000 $	4	247 000 $	4	Données non disponibles	8
	Nombre total		**56**		**73**		**82**		**91**
	Montant	**304 923 $**		**359 339 $**		**481 645 $**		**275 549 $**	

Indicateur 7.2-2

Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (nouveaux adhérents)

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
125 nouveaux adhérents, d'ici 2013	Aucun nouvel adhérent	12 nouveaux adhérents	15 nouveaux adhérents	47 nouveaux adhérents

Depuis la parution de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport, en 2006-2007, 224 organismes et 22 individus y ont adhéré. L'adhésion à l'Avis était l'une des conditions d'admissibilité au programme de financement qui a été abandonné en mars 2012. Ainsi, les résultats depuis 2009-2010 confirment 74 nouvelles adhésions alors que la cible pluriannuelle était de 125.

Objectif 7.3

Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale

Indicateur 7.3-1

Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Part relative des athlètes du Québec dans les délégations canadiennes prenant part aux grands jeux se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 % chaque année	Jeux olympiques de Londres : 22,7 % (63 athlètes sur 277) Jeux paralympiques de Londres : 31,0 % (45 athlètes sur 145)	Jeux panaméricains de Guadalajara : 19,9 % (98 athlètes sur 491) Jeux para-panaméricains de Guadalajara : 27,3 % (33 athlètes sur 121)	Jeux du Commonwealth de New Delhi : 19,3 % (48 athlètes sur 249)	Jeux olympiques de Vancouver : 24,3 % (50 athlètes sur 206) Jeux paralympiques de Vancouver : 11 % (6 athlètes sur 55)

Le résultat observé en 2012-2013 atteint presque la cible pour ce qui est des Jeux olympiques, mais il est bien au-dessus pour les Jeux paralympiques. La représentativité des athlètes du Québec à ces grands événements sportifs est en croissance depuis 2010-2011. En ce qui concerne les para-athlètes, ils y sont plus nombreux depuis 2009-2010.

Indicateur 7.3-2

Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Athlètes	500 athlètes d'excellence chaque année	485 athlètes	507 athlètes	509 athlètes	519 athlètes
Entraîneures et entraîneurs	120 entraîneures et entraîneurs chaque année	108 entraîneures et entraîneurs	110 entraîneures et entraîneurs	111 entraîneures et entraîneurs	116 entraîneures et entraîneurs

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a reçu 510 demandes de soutien de la part d'athlètes, dont 485 remplissaient les exigences du programme Équipe Québec. Le nombre d'athlètes soutenus a diminué en 2012-2013, comme c'est habituellement le cas après la tenue des Jeux olympiques, plusieurs prenant alors leur retraite.

En ce qui concerne les entraîneures et entraîneurs, le Ministère a reçu 123 demandes de soutien, dont 108 remplissaient les exigences du programme Équipe Québec.

Indicateur 7.3-3

Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec

Programme	Cibles		Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP)	80 événements, d'ici 2013	20 événements	26 événements	30 événements[1]	27 événements[1]	25 événements
Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	600 événements, d'ici 2013	150 événements	132 événements	134 événements	118 événements	155 événements

1. Le résultat a été mis à jour.

Au cours de l'année financière 2012-2013, 26 événements sportifs internationaux ou pancanadiens ont été autorisés conformément aux règles du PSESIP, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Pour le PSES, 145 demandes ont été reçues, mais 13 n'étaient pas recevables. L'objectif de 150 événements ne pouvait donc être atteint. D'une année à l'autre, les résultats du PSESIP varient selon le nombre de demandes d'aide financière reçues et ceux du PSES fluctuent selon le nombre d'événements possibles et la volonté des fédérations sportives québécoises de les organiser.

Les enveloppes accordées pour les deux programmes sont stables. Le PSESIP dispose d'une enveloppe financière de 4 millions de dollars par année jusqu'en 2019-2020, alors que l'enveloppe annuelle pour le PSES est de 500 000 $, et ce, peu importe le nombre de demandes recevables qui sont présentées.

Objectif 7.4
Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport

Indicateur 7.4-1
Nombre de moyens visant le soutien au bénévolat, sa promotion et sa reconnaissance

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
23 moyens, d'ici 2013	5 moyens	7 moyens	10 moyens	8 moyens

En vertu du Plan d'intervention 2011-2014 en matière de bénévolat en loisir et en sport, plusieurs actions ont été réalisées pour la reconnaissance des bénévoles et le soutien aux organismes de loisir et de sport responsables de la gestion et du recrutement des bénévoles. La cible pluriannuelle a donc été dépassée.

Enjeu 6

Une prestation de services de qualité

Orientation 8

Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

À l'image de tous les ministères et organismes de l'État, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est impliqué dans la démarche d'amélioration continue des services offerts aux citoyennes et aux citoyens dans laquelle s'est engagé le gouvernement du Québec. Le Ministère veut s'assurer d'un niveau élevé de satisfaction de la population à l'égard des services qu'il lui rend directement. Dans un contexte culturel et social où les technologies de l'information jouent un rôle de premier plan, les principales réalisations du Ministère pour améliorer la prestation de services à la population passent nécessairement par son environnement technologique.

Axe d'intervention 1
Les services

Objectif 8.1

S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère

Indicateur 8.1-1
Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
90 % chaque année	Aucun résultat	Aucun résultat	Aucun résultat	91 % (Aide financière aux études)

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère n'a mené aucune enquête pour mesurer le niveau de satisfaction des citoyennes et des citoyens quant aux services qu'il a rendus. Néanmoins, des travaux ont été amorcés pour réviser la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère.

Indicateur 8.1-2
Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes

Cible	Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Implantation d'un nouveau processus de traitement des plaintes soutenu par un outil de suivi, d'ici 2013	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes et de l'outil de suivi réalisée	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes en cours	Adaptation de l'étude d'opportunité et dépôt d'une demande du ministère des Services gouvernementaux pour approbation	Dépôt de l'étude d'opportunité

La cible a été atteinte. Les répondants ont reçu la formation sur le nouveau système de saisie des plaintes, Sentinelle. De nouveaux processus de travail ont été mis en place. La section « Plaintes » du site Web du Ministère a été mise à jour et un nouveau formulaire est en ligne.

⚜ Objectif 8.2

Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère

Indicateur 8.2-2

Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée

	Cible	Résultats			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Consolidation de l'environnement Web	Consolider l'environnement Web du Ministère et réorganiser les contenus en fonction des clientèles chaque année	Création de 7 nouvelles sections Web en langue française	Création de 13 sections Web : de ce nombre, 8 ont été intégrées en langue anglaise	Création de 48 nouvelles sections Web : de ce nombre, 21 ont été intégrées en langue anglaise	Création de 40 nouvelles sections Web : de ce nombre, 15 ont été intégrées en langue anglaise
Réorganisation des publications du Ministère	Réorganiser les publications du Ministère dans l'ensemble de l'environnement Web chaque année	Dépôt de 1 637 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 2 234 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 4 328 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de tous les nouveaux documents du Ministère sur son site Web, ce qui représente plus de 400 documents

Dans le cadre des travaux entourant la consolidation de l'environnement Web du Ministère, seules certaines sections du site actuel ont été créées en 2012-2013, soit celles dont le développement était impératif. Ces travaux permettront à terme de consolider l'ensemble des sections Web du Ministère.

⚜ Objectif 8.3

Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats

Indicateur 8.3-1

Nombre d'évaluations de programmes réalisées

Cibles		Résultats			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 évaluations, d'ici 2013	4 évaluations	2 évaluations	4 évaluations	7 évaluations	4 évaluations

Le Ministère a évalué 17 programmes pendant la période 2009-2013. Il a donc dépassé sa cible de 16 évaluations pour cette période, et ce, malgré un ralentissement au cours de l'année 2012-2013. De plus, il faut considérer que certaines évaluations, planifiées sur plusieurs années, ne viendront à échéance qu'en 2014 ou 2015.

Section 2

Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens[9]

2.1 Les renseignements généraux

Engagement : **Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire dans un délai de 10 jours ouvrables.**

Indicateur

Pourcentages des demandes de renseignement général, de publication ou de recherche documentaire traitées dans le délai prévu

Unité administrative	Cible	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
		Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat
Direction des communications	100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	20 713	100,0 %	18 335	100,0 %	18 048	100,0 %	28 569	100,0 %
Direction de l'enseignement privé (préscolaire, primaire et secondaire)		1 264	100,0 %	1 911	100,0 %	931	100,0 %	887	100,0 %

Plusieurs unités administratives répondent à des demandes de renseignements provenant de la clientèle du Ministère. Les demandes se font par téléphone, par courriel, par courrier ou encore en personne aux bureaux du Ministère.

■ La Direction des communications

En 2012-2013, le nombre de demandes de renseignements généraux qui ont été traitées a augmenté de 13 % par rapport à l'année 2011-2012. Cette hausse peut être attribuable à certains sujets d'actualité, telle la hausse des frais de scolarité au printemps 2012. Par ailleurs, le nombre de demandes reçues chaque année depuis 2010-2011 est inférieur à 2009-2010, en raison notamment des modifications apportées au site Web du Ministère pour faciliter la recherche d'information.

Comme lors des exercices précédents, le Ministère a atteint la cible fixée, qui consistait à répondre à 100 % des demandes dans le délai de 10 jours prescrit par la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

La majorité des demandes de renseignements généraux sont présentées par des citoyennes et des citoyens et, dans une moindre mesure, par différents acteurs du réseau scolaire québécois, des ministères, des organismes gouvernementaux ainsi que des personnes de l'extérieur du Québec.

9. Les éléments de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ne sont pas traités dans le présent rapport.

De plus, il convient de mentionner qu'à la suite de la scission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 23 octobre 2012, la Direction des communications du Ministère a continué à répondre aux demandes téléphoniques de renseignements généraux relatives à l'aide financière aux études et à l'enseignement supérieur (enseignement collégial, formation technique et enseignement universitaire) ainsi qu'aux demandes d'ordre général sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), et ce, jusqu'au 31 mars 2013. Certaines de ces demandes ont cependant été transmises au MESRST.

■ La Direction de l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

La Direction de l'enseignement privé s'assure de l'application de la Loi sur l'enseignement privé par les établissements qui offrent des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'enseignement en formation générale au secondaire et d'enseignement en formation professionnelle au secondaire, pour les programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles, ainsi que des services éducatifs pour les adultes en formation générale au secondaire.

En 2012-2013, la Direction a répondu à 1 264 demandes d'information. Comme pour les années précédentes, ces demandes ont toutes été traitées à l'intérieur du délai prescrit de 10 jours ouvrables. Elles portaient notamment sur la procédure à suivre pour obtenir un permis du Ministère en vue d'exploiter un établissement d'enseignement privé, sur la reconnaissance d'un tel établissement ou sur le cadre légal et réglementaire applicable. La Direction assure en outre le suivi des demandes de citoyennes et de citoyens relatives aux dossiers scolaires récupérés par le Ministère lorsqu'un établissement cesse ses activités.

La diminution considérable du nombre de demandes en 2012-2013 est notamment attribuable au fait que plusieurs dossiers ayant suscité de nombreuses demandes au cours de l'année 2011-2012 ont été finalisés. Ainsi, le nombre de demandes reçues en 2012-2013 se rapproche davantage de celui de 2010-2011.

2.2 L'admissibilité à l'enseignement en anglais

Engagement : **Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais dans un délai de 10 jours ouvrables.**

Indicateur
Pourcentage des réponses à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais fournies dans le délai prévu

	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat
95 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	11 287	97 %	11 191	98 %	11 180	99 %	10 655	97 %

En ce qui concerne l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, la Charte de la langue française prévoit que, dans certaines situations particulières, des enfants peuvent fréquenter un établissement scolaire public ou privé subventionné de langue anglaise. Une personne désignée par la ministre doit alors vérifier au préalable l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais et statuer sur ce sujet.

Malgré la complexité accrue du traitement des demandes ayant un lien avec la modification de la Charte de la langue française, la cible, qui consistait à traiter 95 % des demandes complètes dans un délai de 10 jours ouvrables, a été dépassée. Ainsi, l'engagement de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été rigoureusement respecté en 2012-2013, comme les années précédentes.

2.3 Les preuves d'études secondaires

Engagement : **Le Ministère s'engage à transmettre un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité lorsqu'il s'agit d'un document obtenu :**

- après 1978 : le jour même, si la demande est formulée en personne; dans un délai de 5 jours ouvrables, pour une demande écrite;
- en 1978 ou avant : dans un délai de 10 jours ouvrables.

Indicateur

Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus après 1978 transmis dans le délai prévu

	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultats
100 % des demandes formulées en personne, traitées le jour même	511	100,0 %	966	99,6 %	1 456	100,0 %	584	100 %
100 % des demandes transmises par courrier, traitées en 5 jours ouvrables	18 563	23,14 %	18 893	99,5 %	17 248	95,4 %	19 586	81,8 %

Indicateur

Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus en 1978 ou avant transmis dans le délai prévu

	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat
100 % des demandes de relevés de notes et de diplômes traitées en 10 jours ouvrables	36	44,44 %	66	98,5 %	515	97,3 %	457	91,9 %
100 % des demandes d'autres documents traitées en 10 jours ouvrables	1 680	68,39 %	1 485	99,8 %	834	97,3 %	895	97,8 %

La Direction de la sanction des études a pour mandat de reconnaître officiellement les études secondaires des élèves du Québec. Elle délivre à cette fin les relevés de notes, les relevés des apprentissages ou de compétences ainsi que les différents diplômes d'études secondaires aux élèves qui répondent aux exigences des régimes pédagogiques de l'enseignement secondaire.

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a traité 20 790 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 21 410 en 2011-2012. Les résultats relatifs aux délais de réponse illustrent que la majorité des demandes reçues en 2012-2013 n'ont pas été traitées dans les délais prescrits par la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Les cibles n'ont pu être atteintes en raison des périodes de transition qui occasionnent des délais d'obtention des signatures des autorités ministérielles. Dans l'ensemble, le service à la clientèle a toutefois été assuré à la satisfaction des citoyennes et des citoyens et aucune plainte n'a été formulée à ce sujet.

2.4 Les autorisations d'enseigner

Engagement : **Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.**

Indicateur

Pourcentage des réponses à une demande d'autorisation d'enseigner fournies dans le délai prévu

	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	2 658	94,3 %	3 110	96,3 %	2 848	97,0 %	3 105	96,3 %

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner (autorisation provisoire d'enseigner, permis d'enseigner, licence d'enseignement et brevet d'enseignement) aux personnes qui y ont droit, et ce, en vertu du Règlement sur les autorisations d'enseigner et des dispositions prévues dans la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

Sur 2 658 demandes de permis d'enseigner et de brevets d'enseignement reçues par le Ministère en 2012-2013, 94,3 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables ou moins. Ce pourcentage, légèrement inférieur à celui des trois dernières années, s'explique par des changements chez le personnel chargé de traiter ces demandes.

2.5 L'aide financière en matière de loisir et de sport

Engagement : **Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien du domaine du sport ou aux organismes de loisir dans un délai de 45 jours ouvrables.**

Indicateur

Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien financier dans le domaine du sport fournies dans le délai prévu

Cible	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	1 009	66,0 %	854	74,0 %	800	91,0 %	832	85,0 %

Indicateur

Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien aux organismes de loisir fournies dans le délai prévu

Cible	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat	Nombre de demandes	Résultat
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	184	53,0 %	182	24,0 %	201	49,0 %	205	47,8 %

En matière de sport, le soutien financier du Ministère est assuré notamment au moyen du programme Équipe Québec, du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive, du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et du Programme de soutien aux événements sportifs. De façon concrète, les sommes investies sont utilisées au profit des athlètes, des entraîneurs, des organismes unisports, des organismes multisports et des organisateurs d'événements sportifs. En 2012-2013, la cible a été atteinte en ce qui a trait à l'ensemble des programmes du domaine sportif, à l'exception du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises. Le volume élevé de données à analyser dans le cadre de ce dernier programme explique la difficulté à respecter le délai prescrit.

Dans le domaine du loisir, le Ministère administre quatre programmes d'assistance financière destinés respectivement aux organismes nationaux de loisir, aux centres communautaires de loisir, aux unités régionales de loisir et de sport de même qu'aux camps de vacances, pour en favoriser l'accessibilité. En 2012-2013, le délai de traitement maximal de 45 jours a été respecté pour ce qui est du programme destiné aux organismes nationaux de loisir et du programme de soutien aux unités régionales de loisir et de sport. Dans le cas des deux autres programmes, le nombre important de projets à évaluer n'a pas permis de respecter le délai prescrit.

2.6 Le traitement des plaintes

Engagement : Le Ministère s'engage à traiter les plaintes à l'égard des différents services qu'il rend dans un délai de 28 jours civils.

Indicateur

Pourcentage de réponses aux plaintes à l'égard de différents services rendus par le Ministère à la population dans le délai prévu

Cible	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Nombre de plaintes	Résultat	Nombre de plaintes	Résultat	Nombre de plaintes	Résultat	Nombre de plaintes	Résultat
100 % des plaintes traitées dans un délai de 28 jours civils	139	91,4 %	53	79,2 %	31	77,0 %	65	92,0 %

Le Ministère a reçu 139 plaintes à l'égard des différents services qu'il a rendus à la population en 2012-2013. De ce nombre, 127 ont été traitées dans le délai prescrit, soit 91,4 %.

Le taux de réponse aux plaintes à l'égard de différents services rendus par le Ministère à la population dans le délai prévu s'est amélioré en 2012-2013 comparativement aux deux années précédentes, et ce, même si le nombre de plaintes a augmenté. À cet égard, 45,3 % des plaintes reçues en 2012-2013 portaient sur les épreuves ministérielles au secondaire, sur le traitement des résultats à ces épreuves et sur le délai de transmission des résultats par le Ministère, alors que 18,7 % visaient la qualité du service à la clientèle.

L'année 2012-2013 a été consacrée à l'amélioration des processus de travail et à la consolidation du système de saisie des plaintes. L'implantation d'un système central de gestion des plaintes facilite les suivis et permet d'obtenir un portrait plus représentatif des plaintes reçues. Cette centralisation pourrait expliquer, en partie, l'augmentation du nombre de plaintes par rapport aux années antérieures, car auparavant celles-ci étaient traitées par différentes unités et comptabilisées dans différents systèmes.

Le transfert de certaines responsabilités du Ministère au nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie en septembre 2012 a nécessité des ajustements sur le plan des rôles et des processus, entre autres en ce qui concerne l'utilisation du même système de saisie des plaintes.

Section 3
Les résultats relatifs au développement durable

3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2012-2013

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. En avril 2009, le Ministère a rendu public le Plan d'action de développement durable 2008-2012, intitulé *S'éduquer à la beauté du monde*. Ce plan a été prolongé d'une année, pour que son échéance coïncide avec celle de la Stratégie et du Plan stratégique 2009-2013. Il répond aux trois orientations prioritaires de la Stratégie, soit :

- Orientation 1 : informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- Orientation 3 : produire et consommer de façon responsable;
- Orientation 6 : aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Par ailleurs, le Plan d'action du Ministère vise l'atteinte de 6 des 30 objectifs de la Stratégie. Les résultats obtenus en 2012-2013 relativement à ces objectifs sont présentés ci-dessous. Il convient de rappeler que l'action 2 du Plan d'action a été retirée en 2011-2012, compte tenu, entre autres, de son chevauchement par rapport à l'action 1.

Orientation gouvernementale 1	Objectif gouvernemental 1	Objectif ministériel
Informer, sensibiliser, éduquer, innover	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	Mettre en œuvre une stratégie de communication visant à sensibiliser et à former le personnel du Ministère à la démarche de développement durable et à son plan d'action

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel du Ministère

■	Geste	Suivi
1.1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour sensibiliser et former le personnel aux concepts et aux principes du développement durable	En cours

	Indicateur	Cible	Résultat			
			2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
1.1-1	Taux de catégories de personnels ciblés ayant suivi une formation sur la prise en compte des principes de développement durable	50 %, d'ici 2013	33 %[1]	Aucun résultat	Aucun résultat	Aucun résultat
1.1-2	Nombre de nouveaux employés sensibilisés à la démarche gouvernementale de développement durable	Sans objet	25 employés[2]	18 employés	46 employés	7 employés

1. Le résultat concerne uniquement le MELS.
2. *Idem.*

Les formations et les activités de sensibilisation offertes permettent aux employés de mieux comprendre le concept de développement durable et la démarche gouvernementale. Ils peuvent ainsi appliquer les principes de développement durable dans leur travail.

Au cours de l'année 2012-2013, plusieurs outils et formations ont été développés pour favoriser la prise en considération des principes de développement durable. À titre d'exemple, une communauté de pratique mise en place a permis non seulement d'élaborer une grille d'analyse, mais également de la tester. Des réaménagements administratifs au Ministère ont cependant retardé la mise en œuvre des formations, qui se poursuivront au cours de la prochaine année.

En 2012-2013, les activités de sensibilisation se sont poursuivies auprès des nouveaux employés du Ministère. Deux séances d'information ont été offertes en salle au personnel des unités centrales. Pour les employés des directions régionales, trois séances ont été offertes, soit deux au moyen d'une plateforme télécollaborative, et une par visioconférence.

Orientation gouvernementale 2	Objectif gouvernemental 4	Objectif ministériel
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	Maintenir à jour des pratiques et des outils de prévention et de gestion des risques

Action 3

Soutenir les programmes et la conception d'outils pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

■	Gestes	Suivi
3.1	Faire la promotion des politiques ou des mesures portant sur la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes	En cours
3.2	Poursuivre la mise en œuvre du cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*[1]	
3.3	S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention (objectif 4.1 du Plan stratégique 2009-2013)	En cours
3.4	Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise (objectifs 7.1 et 7.2 du Plan stratégique 2009-2013)	En cours

1. Ce geste relève du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

	Indicateur	Cible	Résultats			
			2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
3.1-1	Nombre d'activités de promotion de l'activité physique et de la santé	Au moins 5 activités par année, d'ici 2013	13 activités	9 activités	21 activités	2 activités
3.1-2	Nombre d'activités de promotion du Programme d'aide aux employés	Chaque automne, faire une campagne	5 activités	5 activités	7 activités	5 activités
3.1-3	Taux de nouveaux employés ayant reçu l'information concernant la santé et la sécurité au travail et ayant été informés des mesures d'urgence communiquées aux nouveaux employés de toutes les directions	Information reçue par 100 % des nouveaux employés	100 %	100 %	100 %	100 %
3.1-4	Taux de commissions scolaires ayant adopté des plans d'action dans le cadre de la mesure *Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées*	100 %, d'ici 2013	91 %	90 %	86 %	71 %
3.2-1	Investissement du Ministère pour soutenir le cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*[1]					
	Tous les indicateurs de l'objectif 4.1 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 44 à 47 du présent rapport)					
	Tous les indicateurs des objectifs 7.1 et 7.2 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 55 et 56 du présent rapport)					

1. Cet indicateur relève du MESRST.

En 2012-2013, le nombre d'activités de promotion de l'activité physique et de la santé a connu une légère hausse par rapport à l'année précédente, en raison de l'utilisation accrue de l'intranet du Ministère pour faire connaître ces activités. Au total, 139 demandes de remboursement des frais d'activités physiques faites par des employés du Ministère ou des employés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ont été traitées et acceptées.

À noter que les nouveaux employés reçoivent systématiquement l'information nécessaire sur la santé et la sécurité au travail dès leur entrée en fonction, ce qui contribue à réduire et à mieux gérer les risques liés à la sécurité au travail. L'information en matière de santé et de sécurité au travail est accessible à partir de l'intranet du Ministère.

En 2012-2013, une seule commission scolaire a acheminé au Ministère son plan d'action pour l'amélioration de l'accessibilité des immeubles pour les personnes handicapées. Ainsi, depuis 2009-2010, le Ministère a reçu 63 plans sur 69. Bien que tous les plans d'action n'aient pas encore été acheminés au Ministère, la majorité des commissions scolaires ont entamé les travaux visant à assurer l'accessibilité à leurs immeubles par les personnes handicapées, dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments.

Orientation gouvernementale 3	Objectif gouvernemental 6	Objectif ministériel
Produire et consommer de façon responsable	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par la promotion de normes à appliquer dans tous les secteurs d'activité du Ministère

Action 4

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

■	Geste	Suivi
4.1	Adoption et mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale (CGE)	En cours

	Indicateur	Cible	Résultats			
			2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
4.1-1	Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre	Sans objet	7 pratiques et activités	30 pratiques et activités	Adoption du CGE	Aucun résultat

Pour sensibiliser les employés à l'importance de poser des gestes respectueux de l'environnement et d'adopter des pratiques écoresponsables au travail, plusieurs activités ont été réalisées, par exemple :

- des activités de sensibilisation aux économies d'énergie;
- la diffusion d'outils d'information sur la diminution de la consommation de papier et de carton ainsi que sur les modes de déplacements écoresponsables dans la section intranet consacrée au développement durable;
- la coorganisation de la Semaine des transports collectifs et actifs.

Les pratiques et activités n'ayant pas été mises en œuvre au cours de la période couverte par le Plan de gestion environnementale 2011-2013 seront reprises dans le Plan de gestion environnementale 2013-2015.

Orientation gouvernementale 6	Objectif gouvernemental 18	Objectif ministériel
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	Mobiliser nos partenaires afin de contribuer à définir la vision du développement durable avec tous les acteurs de façon concertée

Action 5

Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial

■	Gestes	Suivi
5.1	Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pour les différents réseaux d'enseignement	En cours
5.2	Favoriser la mise en commun des équipements et des locaux des commissions scolaires et des cégeps aux fins de la formation professionnelle ou de la formation technique	En cours
5.3	Soutenir financièrement les centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)[1]	

1. Ce geste relève du MESRST.

	Indicateur	Cible	Résultats			
			2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
5.1-1	Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	20 %, d'ici mars 2013	16,5 %[1]	Aucun résultat	Aucun résultat	Aucun résultat
5.1-2	Nombre d'activités réalisées pour l'accompagnement des réseaux	Sans objet	5 activités[2]	6 activités	Aucun résultat	Aucun résultat
5.2-1	Nombre d'ententes de partenariat	5 ententes de partenariat d'ici 2013	1 entente	0 entente	1 entente	1 entente
5.3-1	Investissement du Ministère pour soutenir les CCTT-PSN[3]					

1. Le résultat concerne uniquement le MELS.
2. *Idem.*
3. Cet indicateur relève du MESRST.

Un sondage réalisé en mars 2013 a permis de déterminer qu'un peu plus de 16 % des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés ont adopté une démarche de développement durable. Malgré le fait que certains outils permettant de soutenir les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés dans l'élaboration d'une démarche de développement durable aient été livrés plus tard que prévu, plusieurs initiatives sont en cours dans des organismes scolaires en matière de développement durable.

Plusieurs actions ont été entreprises pour favoriser la mise en œuvre du Plan d'accompagnement des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés. D'abord, un guide pour l'implantation d'une démarche de développement durable dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés (mesure 4 du Plan d'accompagnement) est en préparation. De même, l'élaboration du guide pour l'intégration du développement durable dans les situations d'apprentissage et d'évaluation (mesure 8) se poursuit. Un groupe de travail a été mis sur pied pour valider le contenu de ces guides et soutenir la mise en œuvre du Plan d'accompagnement. Une section consacrée au développement durable a également été mise en ligne sur le site Web du Ministère[10], donnant suite aux mesures 1, 5 et 6 du Plan d'accompagnement. Enfin, en matière de sensibilisation des acteurs du réseau scolaire (mesure 7), deux

10. https://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/developpement_durable/.

présentations ont été effectuées sur divers sujets, allant des éléments propres à une démarche de développement durable jusqu'à l'approvisionnement responsable.

En 2012-2013, une entente de partenariat a permis la création du portail Web Éducation-CSST. Ce portail, accessible à toutes les commissions scolaires et à tous les cégeps, offre de l'information sur tous les aspects liés à la santé et à la sécurité au travail dans les établissements d'enseignement.

Orientation gouvernementale 9	Objectif gouvernemental 26	Objectif ministériel
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Contribuer à différentes mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Action 6

Maintenir l'implication du Ministère financièrement et en expertise dans des programmes pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

■	Gestes	Suivi
6.1	Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration (objectif 1.8 du Plan stratégique 2009-2013)	En cours
6.2	Soutenir des programmes tels que : - le programme *Une école montréalaise pour tous* - le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (PAELE)	En cours

	Indicateur	Cible	Résultats			
			2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
6.2-1	Investissement du Ministère pour le soutien des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion	12,9 M$	12,4 M$	12,6 M$	13,3 M$	13,5 M$
	L'indicateur de l'objectif 1.8 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 34 et 35 du présent rapport)					

Le programme *Une école montréalaise pour tous* aide les cinq commissions scolaires de la région de Montréal à adapter leurs pratiques pédagogiques, de gestion et de collaboration avec les familles et la communauté aux besoins particuliers des milieux défavorisés pluriethniques. Le nombre d'élèves[11] qui sont considérés pour le calcul des allocations et qui bénéficient du soutien offert dans le cadre de ce programme augmente chaque année, passant de 55 004 élèves[12] en 2011-2012 à 56 422 en 2012-2013. Le nombre d'écoles ciblées par ce programme est demeuré le même, si ce n'est l'ajout d'une 166e école en raison d'un transfert d'élèves.

En plus des interventions visant l'amélioration de la numératie, de la littératie et de l'engagement scolaire dans chacune des écoles ciblées, le programme *Une école montréalaise pour tous* favorise l'accès aux ressources culturelles (46 386 élèves ont pu fréquenter des lieux culturels en 2011-2012[13]) et la mobilisation des partenaires culturels pour la réussite des élèves en milieu défavorisé. Une contribution financière de 1 250 000 $ a été attribuée en 2012-2013 pour des projets de médiation culturelle qui ont pour objectifs de faire vivre aux élèves des expériences culturelles (artistiques, littéraires ou scientifiques) et d'accroître leur participation à la vie culturelle et sociale de Montréal.

11. Il s'agit du nombre d'élèves ajusté après la déclaration des effectifs.
12. Ce nombre diffère de celui indiqué dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. Le nombre d'élèves publié dans le précédent rapport ne tenait pas compte de l'ajustement à la suite de la déclaration des effectifs.
13. L'année scolaire se terminant à la fin juin, les données présentées en 2012-2013 sont celles de l'année scolaire précédente.

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés[14] aide au développement des pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture dans le milieu familial de même qu'au sein des communautés locales. Parmi un ensemble d'autres mesures, ce programme contribue à la prévention de l'analphabétisme, au rehaussement de la formation générale des adultes et à la réussite scolaire des jeunes. Les derniers résultats de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), publiés en décembre 2012, montrent que les enfants auxquels les parents ou un adulte de la maison ont fait la lecture quotidienne alors qu'ils étaient âgés d'environ 18 mois sont plus susceptibles de réussir l'épreuve de lecture et d'écriture en 6e année.

En 2012-2013, on dénombre 29 comités locaux en activité, dont 3 nouvellement créés. Au total depuis 2002-2003, plus de 100 comités locaux ont été mis sur pied dans des milieux défavorisés pour soutenir les enfants et leur famille dans des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.

Orientation gouvernementale 9	Objectif gouvernemental 27	Objectif ministériel
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	Assurer la qualité et la pertinence des offres de formation pour augmenter la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

Action 7

Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous

■	Geste	Suivi
7.1	Mettre en œuvre l'orientation 1 du plan stratégique *Améliorer la persévérance et la réussite scolaires*	En cours

Indicateur
Tous les indicateurs des objectifs 1.1 à 1.6 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 28 à 33 du présent rapport)

■ Les objectifs gouvernementaux non retenus

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent rendre compte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auxquels ils ont choisi de ne pas contribuer dans leur plan d'action de développement durable. Ainsi, un addenda[15] présentant les 23 objectifs de la Stratégie non retenus par le Ministère dans son plan d'action, ainsi que les motifs d'exclusion, a été diffusé en juillet 2011.

■ Le retrait d'actions

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent, chaque année, indiquer les actions qu'ils ont retirées de leur plan d'action et en donner les raisons.

14. Ce programme est mis en œuvre sur le territoire d'écoles ayant un indice de défavorisation de niveau 9 ou 10.
15. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Addenda_PlanActionDevDurable2008-2012.pdf.

Action retirée du Plan d'action de développement durable en 2010-2011

Action 2 : Faire connaître des comportements responsables en matière de développement durable

■ Geste	■ Raison
Profiter d'événements ou de sessions de formation pour que le personnel du Ministère amorce la prise en compte des principes de développement durable	Les éléments contenus dans cette action font double emploi avec les gestes de l'action 1 du Plan d'action de développement durable du Ministère. Ainsi, les événements et les sessions de formation seront les principaux moyens utilisés pour mesurer l'atteinte de la cible gouvernementale concernant la formation de 50 % du personnel sur la prise en compte des principes de développement durable, et ce, dans le contexte de l'action 1.

3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

En conformité avec la mesure 16 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques[16], les commissions scolaires devaient réduire leur consommation d'énergie de 10 % sous le niveau de 2003, et ce, au plus tard en 2010. Or, au 31 mars 2011[17], la réduction effective était de 9,1 %. Les commissions scolaires ont toutefois réduit de 32,1 % leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis 1990, dépassant ainsi la cible du protocole de Kyoto (réduction de 6 %) au plus tard en 2012 par rapport au niveau d'émissions de 1990. Le rapport complet sur les mesures d'efficacité énergétique dans les commissions scolaires est publié sur le site Web du Ministère[18]. Les efforts pour diminuer la consommation énergétique dans les bâtiments se poursuivent.

En 2009, les résultats d'un sondage ont permis d'établir les habitudes de déplacement des employés du Ministère travaillant sur la colline Parlementaire ainsi qu'aux bureaux de Montréal pour la période d'avril à octobre. Les parts modales de déplacement en transport actif et en transport en commun[19] à cette période étaient les suivantes :

Habitudes de déplacement des employés du Ministère

Mode de déplacement	Colline Parlementaire	Montréal
Marche	9 %	3 %
Vélo	4 %	10 %
Transport en commun	50 %	35 %
Covoiturage	11 %	14 %

16. Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques était en vigueur jusqu'en décembre 2012.
17. Les résultats sont publiés l'année suivant celle de la mise en œuvre.
18. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=848.
19. Le transport en commun comprend les déplacements en autobus, en métro, en train de banlieue, en taxibus ainsi qu'en traversier.

3.3 Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable

■ Le rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 (Rapport du Commissaire au développement durable, chapitre 4, « Application de la Loi sur le développement durable : 2009 »)

Le 28 avril 2010, le Vérificateur général du Québec a déposé le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable. Le Ministère doit répondre aux deux recommandations présentées ci-dessous :

> *Faire une analyse détaillée et documentée des objectifs liés à la Stratégie gouvernementale afin d'améliorer la contribution du Ministère à l'atteinte de ceux-ci.*

À l'hiver 2011, une analyse des activités du Ministère a été réalisée. Le rapport faisant état de la contribution du Ministère à la Stratégie gouvernementale a été publié au printemps 2011[20]. Il permet de répondre à cette première recommandation.

> *Se doter des mécanismes et des outils nécessaires à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans les principales activités du Ministère.*

Au printemps 2012, un groupe de travail a été mis sur pied pour développer des outils facilitant la prise en considération des principes de la Loi sur le développement durable et quelques projets pilotes ont été menés pour en valider l'efficacité. La cible de formation du Ministère ayant été établie, les formations ont pu débuter à l'automne 2012. Des travaux sont en cours pour élaborer une directive ministérielle liée à la prise en considération des principes de développement durable. Ces éléments permettent de répondre à la deuxième recommandation.

■ Le rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 (Rapport du Commissaire au développement durable, chapitre 3, « Application de la Loi sur le développement durable : 2011 »)

Le 2 mai 2012, le Vérificateur général du Québec a déposé le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable. Le Ministère doit répondre à la recommandation ci-dessous :

> *Améliorer la qualité de la reddition de comptes sur leur plan d'action de développement durable relativement aux éléments suivants :*
>
> - *Rendre compte de l'intégralité du plan d'action de développement durable;*
> - *Présenter et expliquer les changements apportés;*
> - *Expliquer les résultats obtenus par rapport à la cible fixée;*
> - *Présenter les effets des actions;*
> - *Comparer les résultats dans le temps.*

L'élément qui consiste à présenter les effets des actions sera inclus dans la reddition de comptes annuelle du Plan d'action de développement durable, dans la mesure où l'information est accessible. Les autres éléments ont été pris en considération lors des redditions de comptes 2011-2012 et 2012-2013.

20. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Addenda_PlanActionDevDurable2008-2012.pdf.

Section 4

L'utilisation des ressources

4.1 La gestion des ressources humaines

4.1.1 L'utilisation des ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre de manière appropriée aux besoins de la population, le Ministère peut compter sur des employés réguliers et occasionnels qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service de la population québécoise.

Au 31 mars 2013, l'effectif total du Ministère s'établissait à 1 324 personnes, dont 1 122 avaient un statut d'employé régulier et 202, un statut d'employé occasionnel. En 2012-2013, le Ministère a eu recours à 1 279 équivalents temps complet[21] (ETC), comparativement à 1 331 en 2011-2012, ce qui constitue une diminution de 52 ETC (3,9 %). Cette diminution s'explique notamment par le remplacement partiel des personnes qui ont pris leur retraite ainsi que par le gel de recrutement décrété par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Répartition de l'effectif du Ministère par secteur au 31 mars 2013[1]

Secteur	Effectif en poste
Direction du Ministère	66
Services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles	44
Développement pédagogique et soutien aux élèves	143
Soutien aux réseaux et aux enseignants	240
Politiques et soutien à la gestion	302
Loisir et sport	52
Sous-total	**847**
Personnel affecté aux activités et aux programmes de l'enseignement supérieur, de la formation technique et de l'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	477
Total	**1 324**

1. En raison de la réorganisation administrative du Ministère et du partage de sa mission et de ses fonctions avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie le 20 septembre 2012, il est impossible de comparer les effectifs des différents secteurs avec ceux des années antérieures.

21. L'effectif utilisé de 1 279 ETC représente le total de l'effectif rémunéré du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, soit le cumulatif des heures travaillées et payées pour l'année financière. Il est inférieur à l'effectif en poste en raison du programme d'aménagement du temps de travail, des congés rémunérés ou partiellement rémunérés et des postes vacants.

Répartition du personnel régulier par catégorie d'emploi au 31 mars 2013

Catégorie d'emploi	Pourcentage d'employés	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement (y compris les administrateurs d'État)	8,7 %	98
Professionnels	54,8 %	615
Techniciens	18,4 %	206
Personnel de bureau	17,9 %	201
Ouvriers	0,2 %	2
Total		**1 122**

Source : SAGIR

La prévision de la main-d'œuvre

Départs à la retraite en 2012-2013

Nombre de départs à la retraite	Pourcentage de l'effectif au 31 mars 2012
68 personnes[1]	6,0 %

1. Ce nombre inclut les départs à la retraite du personnel affecté aux activités et aux programmes de l'enseignement supérieur, de la formation technique et de l'aide financière aux études.

Le Ministère assiste, depuis quelques années, au départ de plusieurs membres de son personnel. Le nombre de départs en 2012-2013 correspond à 6,0 % de l'effectif régulier en place au 31 mars 2013, soit 68 départs pour 1 122 employés réguliers.

Taux de départs volontaires du personnel régulier

2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
13,6 %	15,2 %	14,9 %	16,6 %

Source : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les départs volontaires comprennent les mutations vers un autre ministère ou organisme, les départs à la retraite et les démissions. La baisse du taux de départs volontaires en 2012-2013 s'explique par la diminution du nombre de départs à la retraite et du nombre de mutations.

Taux d'absentéisme du personnel régulier

2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
4,5 %	4,3 %	4,2 %	4,1 %

Source : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le taux d'absentéisme pour des motifs de santé permet de connaître la proportion des ressources humaines dont le Ministère n'a pu disposer pour réaliser sa mission. Le tableau ci-dessus montre l'évolution du taux d'absentéisme ces quatre dernières années.

La formation

Pour l'année civile 2012, le Ministère a investi 574 002 $ en activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 0,71 % de sa masse salariale. Le contexte budgétaire gouvernemental peut expliquer la baisse observée dans les investissements consacrés à la formation. En effet, en réponse au Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses, le Ministère s'est donné des orientations en vue de privilégier les activités de développement ne nécessitant pas de déplacement ou pouvant être effectuées par des personnes-ressources internes.

Évolution des dépenses en formation

Année civile	Proportion de la masse salariale	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2012	0,71 %	1,3 j/pers	408 $/pers
2011	0,81 %	1,3 j/pers	449 $/pers
2010	0,84 %	1,5 j/pers	455 $/pers
2009	1,16 %	2,4 j/pers	647 $/pers

En 2012, une mobilité accrue du personnel d'encadrement au Ministère a eu pour effet d'augmenter la participation aux activités de formation destinées aux gestionnaires. Les deux programmes gouvernementaux de formation des cadres, soit le Programme de formation à la gestion publique (PFGP) et Leadership en action pour gestionnaires de gestionnaires (LAGG), ont ainsi généré une augmentation des dépenses. Par ailleurs, 28 gestionnaires ont déclaré avoir reçu de la formation sur les principes de la politique gouvernementale sur le développement durable.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année civile	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2012	2,6	1,0	1,5
2011	1,7	1,2	1,3
2010	1,2	1,3	1,8
2009	2,6	2,3	2,4

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2012	2011	2010	2009
Favoriser le développement des compétences	373 623,41 $	504 400,16 $	367 550,54 $	1 996 810,79 $
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	109 386,67 $	122 960,61 $	54 943,92 $	287 399,36 $
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	15 021,42 $	33 109,41 $	58 029,80 $	93 055,35 $
Améliorer les capacités de communication orales et écrites	75 970,69 $	16 619,33 $	32 379,94 $	69 358,20 $
Total	**574 002,19 $**	**677 089,51 $**	**512 904,20 $**	**2 446 623,70 $**

■ L'éthique

L'éthique est une réflexion sur le sens, la visée et les fondements des règles et des normes. Elle fait appel au jugement, à la responsabilité, au dialogue et à l'autonomie de l'agent moral dans l'exercice des choix et dans la prise de décision. Ainsi, la formation et la sensibilisation du personnel sont toujours au cœur des priorités du Ministère étant donné leurs effets positifs sur les services offerts à la clientèle.

En 2012-2013, le répondant en éthique a répondu à douze demandes de conseils ou d'avis et a sensibilisé tous les nouveaux gestionnaires lors d'un atelier d'accueil. Il a également intégré un volet éthique au programme de formation et de sensibilisation à la sécurité de l'information. De plus, un guide en matière d'éthique, de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels a été remis aux consultants.

4.1.2 L'accès à l'égalité en emploi

■ Les renseignements généraux

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et a adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

L'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique stipule que : « Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

Les dispositions suivantes sont prévues à l'article 53 de cette même loi : « À la suite d'un concours, la nomination d'un fonctionnaire est faite au choix parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche, déterminés par le Conseil du trésor, à l'égard des diverses composantes de la société québécoise. »

■ Les données globales

Embauche totale au cours de la période 2012-2013[1]

	Réguliers[3]	Occasionnels[4]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées[2]	123	496	144	16
Pourcentage (%)	15,8	63,7	18,5	2,1

1. La période de référence pour ces données est du 1er avril 2012 au 28 mars 2013.
2. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.
3. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les cas de recrutement.
4. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques. Par contre, ces données excluent les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux qui sont déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Le nombre total d'employés réguliers en place au 31 mars 2013 est de 1 122 personnes.

■ Les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées

Pour hausser la représentativité de certains groupes cibles dans la fonction publique, un objectif d'embauche a été fixé. La mesure vise à ce que 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires soient des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées.

Taux d'embauche des groupes cibles en 2012-2013

Statut d'emploi	Embauche totale en 2012-2013	Nombre de membres des groupes cibles en 2012-2013					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[1]
Réguliers	123	5	3	0	0	8	6,5 %
Occasionnels	496	11	10	1	1	23	4,6 %
Étudiants	144	13	2	0	1	16	11,1 %
Stagiaires	16	1	0	0	0	1	6,3 %
Total	**779**	**30**	**15**	**1**	**2**	**48**	
Taux d'embauche par groupe cible[2]		3,9 %	1,9 %	0,1 %	0,2 %	6,2 %	

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2012-2013 dans le statut d'emploi.
2. Le taux d'embauche par groupe cible se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe cible par rapport à l'embauche totale en 2012-2013.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Année	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2012-2013	6,5	4,6	11,1	6,3
2011-2012	7,9	5,6	11,0	4,3
2010-2011	27,5	7,9	12,4	11,1
2009-2010	23,1	9,0	22,2	14,3

Un gel de recrutement dans les ministères et organismes pendant une certaine période de l'année 2011-2012 ainsi que du 15 janvier au 31 mars 2013 explique en partie les écarts importants par rapport aux années précédentes. Ces écarts sont aussi attribuables au fait qu'en 2011-2012 et en 2012-2013 seuls les nouveaux contrats occasionnels ont été considérés dans le calcul du taux d'embauche, contrairement aux années antérieures où l'on prenait aussi en considération les prolongations et les renouvellements de contrats dans le même ministère.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	2013		2012		2011		2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	58	5,2	57	5,1	61	5,4	61	5,4
Autochtones	7	0,6	7	0,6	6	0,5	4	0,4
Anglophones	23	2,0	20	1,8	22	1,9	24	2,1
Personnes handicapées	15	1,3	20	1,8	22	1,9	20	1,8

Les cibles gouvernementales de représentativité au regard de l'effectif régulier sont de 9,0 % pour les membres de communautés culturelles et de 2,0 % pour les personnes handicapées.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2013

Groupe cible	Personnel													
	Personnel d'encadrement		Professionnels[1]		Techniciens		Personnel de bureau		Agents de la paix		Ouvriers		Total	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Communautés culturelles	1	1	40	6,5	10	4,8	7	3,5	0	0	0	0	**58**	**5,2**
Autochtones	0	0	5	0,8	1	0,5	1	0,5	0	0	0	0	**7**	**0,6**
Anglophones	1	1	19	3,1	3	1,4	0	0	0	0	0	0	**23**	**2,0**
Personnes handicapées	0	0	1	0,2	4	1,9	10	4,9	0	0	0	0	**15**	**1,3**

1. Cette catégorie comprend les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

■ Les femmes

Taux d'embauche des femmes en 2012-2013

	STATUT D'EMPLOI				
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	84	364	102	12	**562**
Pourcentage de femmes par rapport au nombre total de personnes embauchées par statut d'emploi en 2012-2013	68,3 %	73,4 %	70,8 %	75 %	**72,1 %**

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013

	PERSONNEL						
	Personnel d'encadrement	Professionnels[1]	Techniciens	Personnel de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	**98**	**615**	**206**	**201**	**0**	**2**	**1 122**
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	55	329	150	175	0	0	**709**
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	56,1 %	53,5 %	72,8 %	87,1 %	0	0	**63,2 %**

1. Cette catégorie comprend les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

■ Les mesures ou les actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, le gouvernement du Québec offre la possibilité à certains employeurs d'accueillir et d'accompagner des stagiaires pour une durée d'un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)	Automne 2010 (cohorte 2011)	Automne 2009 (cohorte 2010)
Nombre de projets soumis au Centre des services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	4	2	7	5
	2012-2013	**2011-2012**	**2010-2011**	**2009-2010**
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	1	2	1	0

■ Les autres mesures ou actions menées par le Ministère

Le Ministère met en œuvre diverses mesures pour favoriser l'embauche de membres des groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées) pour chaque statut d'emploi, et atteindre la cible d'embauche fixée à 25 %. À cette fin, la Direction des ressources humaines dirige, de façon prioritaire, des candidates ou des candidats membres des groupes cibles vers les gestionnaires souhaitant pourvoir un poste.

4.1.3 Les bonis au rendement

Le décret 234-2013 du 27 mars 2013 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit qu'aucun boni au rendement ne peut être versé pour l'exercice financier 2012-2013.

De plus, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette stipulait qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pouvait être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010 et en 2011. Adopté le 14 juin 2013, le projet de loi n° 25, qui concerne la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, reconduit le gel de la rémunération additionnelle fondée sur le rendement du personnel mentionné ci-dessus pour 2012-2013.

Ainsi, pour l'exercice financier 2012-2013, le Ministère n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement et aux titulaires d'un emploi supérieur.

4.2 La gestion des ressources financières et budgétaires

4.2.1 L'utilisation des ressources financières et budgétaires

Pour l'exercice financier 2012-2013, les dépenses du Ministère se sont élevées à 10 164,5 millions de dollars[22]. La majeure partie de cette somme, soit 8 966,6 millions de dollars (88,2 %), représentait des dépenses de transfert consacrées principalement aux réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 155,3 millions et effectué des investissements de 4,1 millions. Ces données sont présentées plus en détail dans les sections subséquentes.

22. Les dépenses du programme 01, Administration et consultation, liées à l'enseignement supérieur sont présentées dans ce rapport annuel. Les autres programmes relevant de l'enseignement supérieur sont présentés dans le rapport annuel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Les dépenses

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant présente les dépenses de 2012-2013, par rapport à celles de 2011-2012.

Évolution des dépenses

Programme	2012-2013 (M$)[1]	2011-2012 (M$)[2]	Écart (M$)	Variation (%)
01 Administration et consultation	146,0	139,8	6,2	4,4
04 Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 966,6	8 705,0	261,6	3,0
06 Développement du loisir et du sport	65,5	62,6	2,9	4,6
07 Régimes de retraite	986,4	999,1	(12,7)	(1,3)
Total	**10 164,5**	**9 906,5**	**258,0**	**2,6**

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013 (données du 15 mai 2013).
2. Données présentées aux Comptes publics 2011-2012.

Le programme 04, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, est celui pour lequel les dépenses du Ministère ont été les plus élevées en 2012-2013, atteignant 8 966,6 millions de dollars (88,2 % des dépenses totales). La majeure partie de ces dépenses était liée aux activités éducatives, dont le fonctionnement des commissions scolaires qui a nécessité 7 173,9 millions de dollars, et au service de la dette de ces organismes, qui a nécessité 634,8 millions. Une somme de 340,6 millions a également été consacrée au transport scolaire, et 473,9 millions ont été attribués à l'enseignement privé. À ces sommes se sont ajoutés 37,3 millions pour des subventions à des organismes partenaires en matière d'éducation.

En 2012-2013, les dépenses en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire ont augmenté de 261,6 millions de dollars par rapport aux dépenses faites en 2011-2012. Cette hausse s'explique principalement par les indexations salariales du personnel et les clauses dites normatives prévues dans les conventions collectives, notamment celles concernant la réduction du nombre d'élèves par classe.

Dans le cadre du programme 06, Développement du loisir et du sport, un total de 65,5 millions de dollars a été alloué sous forme de subventions diverses. Ces dépenses comprenaient deux volets : 37,4 millions de dollars pour la promotion du loisir et de l'action bénévole, ainsi que 28,1 millions de dollars pour la promotion du sport et de la sécurité de même que pour la recherche. En 2012-2013, les dépenses ont augmenté de 2,9 millions de dollars par rapport aux dépenses faites en 2011-2012. Cela s'explique par les décisions annoncées lors du discours sur le budget du 20 mars 2012 qui concernent l'augmentation du budget et la création de deux programmes.

Les dépenses liées au programme 01, Administration et consultation, ont compté pour 1,4 % des dépenses du Ministère en 2012-2013. Les sommes ont été essentiellement réparties comme suit : 91,4 millions de dollars pour la rémunération du personnel et 54,6 millions pour les dépenses de fonctionnement et de transfert, pour un total de 146,0 millions.

Les dépenses liées aux régimes de retraite, enregistrées dans le cadre du programme 07, se chiffraient à 986,4 millions de dollars en 2012-2013, comptant pour 9,7 % des dépenses totales. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur s'est élevée à 114,1 millions de dollars pour le régime de retraite du personnel enseignant (RRE), à 764,4 millions pour celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), et à 107,9 millions pour celui du personnel d'encadrement. La diminution de 12,7 millions par rapport à l'année 2011-2012 est attribuable, notamment, à une diminution de la dépense d'amortissement des gains et des pertes actuariels. Les dépenses liées au programme 07 incluent celles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Dépenses du Ministère (M$)

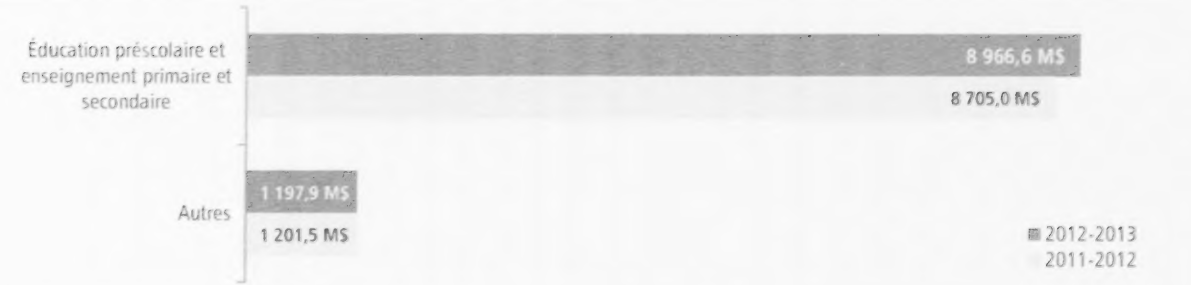

■ Les revenus

Des revenus de sources diverses sont liés à la vente de biens et de services ainsi qu'au recouvrement de bourses versées en trop. Le Ministère a également perçu des revenus de transfert du gouvernement fédéral pour différents programmes de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Le tableau suivant présente la ventilation des revenus pour 2012-2013 et 2011-2012.

Revenus du Ministère

Programme	2012-2013 (M$)[1]	2011-2012 (M$)[2]	Écart (M$)	Variation (%)
Vente de biens et de services	6,4	6,7	(0,3)	(4,5)
Recouvrement	21,3	19,9	1,4	7,0
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones)[3]	127,6	119,2	8,4	7,0
Total des revenus	**155,3**	**145,8**	**9,5**	**6,5**
Comptes à fin déterminée				
▪ Langue de la minorité et langues secondes	27,7	30,9	(3,2)	(10,4)
▪ Pénitenciers fédéraux	4,4	4,7	(0,3)	(6,4)
▪ Formation et partenariat	0,7	2,2	(1,5)	(68,2)
▪ Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'École des Naskapis	15,5	11,9	3,6	30,3
Total des transferts du gouvernement fédéral pour différents programmes	**48,3**	**49,7**	**(1,4)**	**(2,8)**
Total	**203,6**	**195,5**	**8,1**	**4,1**

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013 (données du 15 mai 2013).
2. Données présentées aux Comptes publics 2011-2012.
3. Le transfert s'applique aux nations conventionnées.

Les revenus totaux du Ministère ont augmenté de 4,1 % par rapport à 2011-2012, soit une hausse de 8,1 millions de dollars. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du transfert du gouvernement du Canada pour l'enseignement aux enfants autochtones.

En 2012-2013, l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes en était à sa quatrième année de mise en œuvre. Le plan d'action de

quatre ans du Ministère, couvrant la période de 2009-2010 à 2012-2013, a pour objet d'assurer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement des langues secondes.

Le gouvernement du Québec reçoit 64,9 millions de dollars par année pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action. Celui-ci établit la manière dont le Québec prévoit utiliser les contributions associées à l'Entente Canada-Québec et définit les résultats attendus, les indicateurs et les cibles servant à la reddition de comptes, dans le respect intégral de la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation.

Le Ministère a appuyé plus de 80 initiatives et a ainsi utilisé, en 2012-2013, la totalité des contributions prévues dans le cadre de l'Entente Canada-Québec. Par ailleurs, il a puisé à même son budget des montants équivalents ou supérieurs à ces contributions pour réaliser son plan d'action.

■ Les investissements

Les investissements du Ministère, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses opérations ainsi qu'à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années. La baisse des investissements notée en 2012-2013 est principalement attribuable au ralentissement des demandes de développement informatique.

Investissements du Ministère

Programme	2012-2013 (M$)[1]	2011-2012 (M$)[2]	Écart (M$)	Variation (%)
01 Administration et consultation[3]	**4,1**	**3,2**	**0,9**	**28,1**
▪ Mobilier et équipement	0,7	0,5	0,2	40,0
▪ Développement informatique	3,4	2,7	0,7	25,9
03 Aide financière aux études	**0,0**	**1,2**	**(1,2)**	**(100,0)**
▪ Mobilier et équipement	0,0	0,1	(0,1)	(100,0)
▪ Développement informatique	0,0	1,1	(1,1)	(100,0)
Total	**4,1**	**4,4**	**(0,3)**	**(6,8)**

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013 (données du 15 mai 2013).
2. Données présentées aux Comptes publics 2011-2012.
3. Le programme 01, Administration et consultation, comprend les investissements de l'Aide financière aux études en 2012-2013.

4.2.2 Les mesures de réduction des dépenses

■ Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Une réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative

Les mesures de réduction du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique prévues en 2012-2013 visaient l'élimination des dépenses pour les rencontres d'équipes et l'arrêt des cotisations de l'Institut de gestion financière. Ces mesures ont été appliquées.

Toutefois, la cible de réduction de 10 % n'a pu être atteinte en raison de l'ajout de deux nouveaux programmes de subventions : le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase II et le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification de systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling (PSR – R-22). Deux contrats pour des analyses techniques de projets ont été accordés à des ressources externes professionnelles pour assurer une analyse appropriée et complète des dossiers.

Une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement

La cible visant la réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement n'a pu être atteinte, notamment parce que les dépenses associées à la publicité au moyen de panneaux de chantier ont augmenté. En effet, plusieurs autorisations finales ont été émises dans le cadre du PSISR (phases I et II) et du PSR – R-22, et les panneaux de chantier sont une exigence prévue dans les conventions d'aide financière.

Une réduction annuelle de l'équivalent de 1 % de la masse salariale

Les mesures de réduction de la masse salariale du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique n'ont pas toutes pu être mises en œuvre en raison de la charge de travail générée par la gestion des nouveaux programmes.

De plus, la base de calcul sur laquelle la cible de réduction a été établie incluait une réduction de dépense liée au remboursement effectué par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC). Puisque le remboursement du gouvernement fédéral n'est plus versé au Fonds dans le cadre de ce programme depuis l'année financière 2011-2012, les dépenses sont plus élevées.

Enfin, la hausse des échelles salariales et l'augmentation du nombre d'employés requis pour la gestion des nouveaux programmes ont eu des effets sur la masse salariale du Fonds.

Mesures de réduction des dépenses en 2012-2013

Type de dépense	Cibles de réduction à terme	Réduction cumulative effectuée depuis le début de l'exercice 2012
Fonctionnement	1 200 $	0 $
Publicité, formation et déplacements	800 $	0 $
Rémunération	14 800 $	0 $

4.3 La gestion des ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2012-2013 visaient les objectifs suivants :

- assurer le maintien des actifs informationnels, sur le plan des systèmes et des infrastructures technologiques, et soutenir ainsi la poursuite de l'ensemble des activités associées à la mission du Ministère[23] et des services désignés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens;

23. Ces activités incluent celles qui ont été confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à la suite du décret du 20 septembre 2012.

- donner suite aux orientations du Plan stratégique 2009-2013 et atteindre les objectifs qui y sont énoncés, en réalisant certains projets de développement.

Les efforts consacrés aux ressources informationnelles en 2012-2013 sont évalués globalement[24] à 58 442 jours-personnes, soit 42 162 jours par des personnes-ressources à l'interne et 16 280 jours à l'externe. Ces efforts représentent 89,3 % de l'enveloppe planifiée (65 426 jours-personnes). L'écart par rapport aux efforts planifiés est essentiellement attribuable à la progression des projets de développement en voie d'élaboration, qui a été plus lente que prévu.

Comparaison des efforts consacrés aux ressources informationnelles selon la catégorie des ressources

Les ressources financières engagées[25] se sont élevées à 28,1 millions de dollars en 2012-2013, soit 24,0 millions pour le fonctionnement et 4,1 millions pour les immobilisations. Les dépenses ont représenté 82,1 % de l'enveloppe planifiée (34,2 millions). Par rapport aux résultats de l'année 2011-2012, les dépenses liées aux ressources informationnelles demeurent constantes.

Comparaison des dépenses consacrées aux ressources informationnelles selon le type d'activité

Activité	2012-2013 (M$)	2011-2012 (M$)
Fonctionnement	24,0$	23,9$
Immobilisations	4,1$	4,3$

Au cours des prochaines années, le Ministère poursuivra ses efforts pour consolider les investissements réalisés et se concentrer sur des développements de moindre envergure, de portée horizontale et toujours axés sur la réduction des coûts.

24. Les données incluent l'unité spécialisée en ressources informationnelles ainsi que celles des unités administratives utilisatrices.
25. Les dépenses engagées pour les ressources informationnelles correspondent au budget établi par le Ministère, à l'exception des dépenses en matière d'amortissement.

Débours (dépenses et investissements) planifiés et réels pour les ressources informationnelles en 2012-2013

Activité	Débours planifiés ($)	Débours réels ($)	Écart ($)
Activités d'encadrement	2 136	2 132	4
Activités de continuité	24 665	21 875	2 791
Projets	7 429	4 108	3 321
Total	**34 231**	**28 114**	**6 116**

Les écarts observés sont attribuables à la réduction du nombre de personnes-ressources externes, à une diminution dans les acquisitions de logiciels et à une progression plus lente que prévu des projets de développement en voie d'élaboration.

État d'avancement des principaux projets liés aux ressources informationnelles

Projets	État d'avancement	Écart
Optimisation des autorisations de débit préautorisé	15 %	Aucun écart par rapport à la planification
Bonification du programme de remboursement différé	79 %	Aucun écart par rapport à la planification

Ressources affectées aux principaux projets liés aux ressources informationnelles

Projets	Ressources humaines prévues (ETC)[1]	Ressources humaines utilisées (ETC)[2]	Ressources financières prévues ($)[1]	Ressources financières utilisées ($)[2]	Écart
Optimisation des autorisations de débit préautorisé	3,8	0,9	401 500	60 850	Aucun écart au 31 mars 2013
Bonification du programme de remboursement différé	9,2	7,2	951 700	748 791	Aucun écart au 31 mars 2013

1. Les données fournies s'appliquent au projet dans sa globalité.
2. Les données sont en date du 31 mars 2013.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2012-2013[1]

Élément analysé	Explication
Sections ou sites Web non conformes	Selon les règles établies par le Secrétariat du Conseil du trésor, un délai de mise en œuvre supplémentaire est accordé lorsque les applications informatiques nécessitent une refonte majeure pour la mise en œuvre des standards. Les travaux seront effectués au fur et à mesure des projets de refonte.
Réalisations	La mise en œuvre des standards d'accessibilité a nécessité la mise en place d'un canevas de référence pour que tous les développements applicatifs puissent intégrer le nouveau canevas normalisé lors de la conception des interfaces Web. De la formation a également été offerte aux développeurs ainsi qu'aux pilotes et aux utilisateurs des applications concernées.
Obstacles et situations particulières	Il n'y a pas eu d'obstacles majeurs ni de situations particulières.
Ressources mises à contribution	La Direction générale des technologies de l'information ainsi que les pilotes et utilisateurs des applications informatiques concernées ont contribué aux travaux.

Élément analysé	Oui	Non
Prévision d'une refonte	☒	☐
Réalisation d'un audit de conformité	☒	☐
Élaboration d'un plan action	☒	☐
Démarche de sensibilisation et de formation	☒	☐
Existence d'un cadre de gouvernance	☒	☐

1. Ces renseignements concernent spécifiquement le volet applicatif du Web. La mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, qui concernent les sections et sites Web du Ministère (public, intranet, extranet), est sous la responsabilité de la Direction des communications (voir l'indicateur 8.2-2 à la page 60).

Section 5
Les autres exigences législatives et gouvernementales

5.1 Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

En 2012-2013, le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a reçu des demandes concernant 143 enfants. De ce nombre, 22 demandes sont toujours en traitement et 6 ont été déclarées irrecevables. Ainsi, le Comité a transmis 115 recommandations à la ministre, soit 56 négatives et 59 positives.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accordé l'admissibilité à recevoir l'enseignement en anglais à 59 enfants pour les motifs suivants : enfant très avancé dans ses études, enfant dont l'organisation familiale présente des caractéristiques exceptionnelles ou enfant éprouvant de graves problèmes de santé ou des traumatismes émotifs.

5.2 L'égalité entre les femmes et les hommes

5.2.1 Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, lancé en juin 2011 et découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre des actions relativement à deux orientations. Les résultats pour l'année 2012-2013 sont exposés ci-dessous.

Orientation gouvernementale 1
Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a consenti des efforts pour atteindre les trois objectifs indiqués ci-dessous.

Objectif
Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

Action 7 **S'assurer que le matériel didactique diffusé dans les écoles est exempt de stéréotypes et fait la promotion des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes**

Pour l'année scolaire 2012-2013, le Ministère a effectué l'évaluation des aspects socioculturels d'un ensemble didactique, soit un manuel de l'élève et un guide d'enseignement en français du 1er cycle du primaire, ainsi que d'un dictionnaire, puis donné son approbation. Il a également approuvé d'autres documents didactiques, soit neuf guides d'enseignement, trois dictionnaires, une grammaire et un atlas, qui avaient déjà fait l'objet d'une évaluation relative aux aspects socioculturels antérieurement à l'année 2012-2013.

Objectif
Collaborer à la promotion d'une sexualité saine, responsable et égalitaire auprès des jeunes

Action 10 Avoir mis en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire

À l'hiver 2013, un sondage sous forme de questionnaire en ligne a été soumis aux écoles. Les résultats de cette collecte de données montrent que 19,3 % des écoles primaires et secondaires ont mis en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité.

La réflexion entourant l'éducation à la sexualité s'est poursuivie au cours de l'année 2012-2013.

Action 11 En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, assurer la formation du personnel scolaire et des partenaires au sujet de l'éducation à la sexualité

Les travaux de bonification du plan de formation se poursuivent. Ce plan vise à outiller les enseignantes et enseignants, le personnel des services éducatifs complémentaires (entre autres les psychologues) et les gestionnaires pour qu'ils puissent intégrer l'éducation à la sexualité dans leur action auprès des jeunes et qu'ils soient à l'aise de le faire. Le plan vise également à ce que les commissions scolaires soient en mesure de soutenir les écoles dans la mise en œuvre des apprentissages prévus en éducation à la sexualité. Enfin, il permettra aux partenaires d'être outillés pour contribuer aux apprentissages offerts, en fonction des responsabilités qui leur sont propres.

Objectif
Inciter les milieux du sport et du loisir à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

Action 18 Soutenir la participation des femmes de tous âges aux activités physiques et sportives

18.1 En 2012-2013, pour sensibiliser les conseillères et conseillers régionaux à la Politique cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, notamment en ce qui a trait à l'organisation d'activités physiques répondant de façon particulière aux centres d'intérêt des filles, les activités suivantes ont été menées :

- le document intitulé *Les filles, c'est pas pareil!*[25] a été publié sur le site Web du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et sur celui de Kino-Québec[26] en février 2013;
- l'avis du Comité scientifique de Kino-Québec, *L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir*, a été diffusé sur le site de Kino-Québec sous la forme d'une capsule intitulée *Les filles, l'activité physique et le sport*[27].

25. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/virage5ante/index.asp?page=fiche7.
26. http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/LesFillesPasPareil.pdf .
27. http://www.kino-quebec.qc.ca/scolaire.asp.

18.2 Un soutien financier de 50 000 $ est versé chaque année à Égale Action, organisme qui veille à promouvoir la participation des femmes de tous âges en matière de sport et d'activité physique et qui s'assure de l'équité de cette participation au Québec.

- En 2012-2013, tous les objectifs de la convention d'aide financière signée avec cet organisme ont été atteints.
- De plus, le soutien financier de 50 000 $ versé à Égale Action en vertu du Programme de soutien à l'avancement de la place des femmes dans le sport a permis de réaliser les interventions suivantes :
  - la participation de 24 personnes au congrès Leadership au féminin;
  - l'organisation du gala Femmes d'influence en sport et activité physique;
  - l'élaboration de 2 modules de formation pour les entraîneurs et les intervenants sportifs;
  - la mise en œuvre de 2 projets de sensibilisation sur la place des femmes dans le sport comme entraîneures d'athlétisme et de planche à neige;
  - la mise en œuvre de 2 projets de mentorat pour soutenir les officielles dans le domaine du judo et de la planche à neige.

Orientation gouvernementale 2
Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a consenti des efforts en matière d'égalité économique pour atteindre l'objectif indiqué ci-dessous.

Objectif
Favoriser la diversification des choix de formation

Action 21 La poursuite du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science* et le soutien aux activités connexes

Les données relatives à l'année 2012-2013 n'étant pas disponibles, celles présentées ci-dessous font état des résultats pour l'année 2011-2012.

Voici quelques données pertinentes au sujet du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science* ainsi que de la banque de cybermentorat des lauréates :

- 810 participantes au concours *Chapeau, les filles!*;
- 74 participantes au volet *Excelle Science*;
- 20 partenaires;
- 58 cybermentores.

Il est à noter que la remise du prix *Stage dans un laboratoire universitaire* a été reportée.

En ce qui a trait à la diversification des choix de carrière des femmes et leur insertion dans les métiers traditionnellement masculins, voici les données relatives aux projets soumis en 2011-2012 :

- 25 projets, dont 1 projet national, ont été réalisés dans 22 établissements scolaires;
- 80 % des régions du Québec ont soumis des projets.

Enfin, quatre journées thématiques *Les filles et les sciences : un duo électrisant!* ont été tenues en 2011 dans les régions du Québec.

5.2.2 Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

Selon le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, rendu public en juin 2011, le Ministère est responsable de la réalisation de deux actions.

Action 6 Poursuivre l'application de la règle de gestion relative à l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les interventions ministérielles

En 2012-2013, l'analyse différenciée selon les sexes a été utilisée dans trois projets d'intervention ministérielle :

- la modification à la Loi sur l'aide financière aux études;
- le projet de loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, qui permet d'encadrer les dépenses électorales des candidats à la présidence d'une commission scolaire et d'encadrer la tenue d'élections scolaires partielles d'ici les élections scolaires générales de 2014;
- la modification à la Loi sur l'instruction publique, pour l'implantation progressive de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé.

Action 7 Produire et diffuser des données, et mener des études et des recherches selon l'analyse différenciée selon les sexes

En 2012-2013, la variable « sexe » a été intégrée dans 100 % des publications de statistiques et dans les indicateurs de l'éducation (lorsque la donnée était disponible).

Concernant l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans 100 % des appels de propositions des programmes de recherche, mentionnons les deux appels de propositions suivants :

- Le 13 mars 2013, un appel de propositions portant sur les approches et pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires[28] a été lancé auprès de la communauté scientifique. Les synthèses des connaissances qui seront financées à la suite de cet appel de propositions comporteront un état des lieux récent sur les actions efficaces et porteuses qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires des élèves. Les chercheurs devront prendre en considération la variable « sexe » dans l'analyse de la documentation.
- Le 22 mars 2013, un appel de propositions pour le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires – concours 2013[29] a été lancé auprès de la communauté scientifique. Dans l'appel de propositions, il est indiqué que les chercheurs qui désirent soumettre une demande doivent prendre en considération la dimension de l'analyse différenciée selon les sexes.

5.3 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

Depuis octobre 2006, le Ministère applique avec constance sa politique linguistique et les quatre règles de gestion qui ont trait :

- à la révision linguistique;
- aux services linguistiques en anglais;
- à l'emploi et à la qualité du français dans les technologies de l'information et de la communication;
- à l'application de sa politique linguistique en matière de contrats.

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère s'est assuré du maintien de la qualité de la langue dans les productions écrites. Au total, 1 434 documents rédigés en français (18 765 pages) ont été soumis à la révision linguistique et 45 documents (679 pages) ont été traduits de l'anglais au français. De plus, 849 documents (15 964 pages) ont été soit traduits du français à l'anglais, soit révisés s'ils étaient rédigés en anglais, ou encore relus s'ils faisaient l'objet d'une publication imprimée ou électronique.

À la suite de l'adoption par le Conseil des ministres, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a entrepris des travaux de révision de sa politique linguistique. Le Comité permanent de la politique linguistique a tenu deux rencontres à ce sujet au cours de l'année 2012-2013.

Le personnel du Ministère fait preuve d'intérêt pour la qualité de la langue française au travail. Lors du concours annuel de dictées qui a eu lieu au Ministère au printemps 2012, 135 personnes ont participé à l'une ou l'autre des dictées.

---

28. http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/nouvelle_409.pdf.
29. http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/nouvelle_414.pdf .

5.4 La protection des renseignements personnels[30]

■ L'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels permet au Ministère d'accroître son niveau de transparence en diffusant certains documents sur son site Web. Outre les activités mentionnées ci-après, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes a analysé 12 sondages menés par le Ministère ou pour son compte et vérifié leur conformité avec la règle de gestion ministérielle, telle qu'elle a été approuvée par la Commission d'accès à l'information. La Direction a également traité 194 demandes d'avis portant sur des communications de renseignements personnels, 73 demandes de consultation provenant de différents intervenants ministériels et 933 demandes de renseignements personnels de la part d'enquêteurs ou de vérificateurs portant sur 1 665 personnes physiques.

■ La formation, la sensibilisation, le soutien et l'encadrement du personnel

Le Ministère a pour objectif de poursuivre la formation du personnel au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cependant, des changements organisationnels découlant entre autres du transfert de certaines responsabilités du Ministère au nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) ont eu pour effet de contraindre la Direction à reporter les activités formelles de formation et de sensibilisation pour concentrer ses efforts sur le service à la clientèle et la gestion des demandes reçues. Ainsi, la Direction a choisi de miser sur l'accompagnement pour former, sensibiliser, soutenir et encadrer le personnel en matière de protection des renseignements personnels.

■ Les demandes d'accès à l'information

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels stipule que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel et les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils et qu'une prolongation de 10 jours civils peut être accordée. Ce délai peut être prorogé lorsque le Ministère détient des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques, techniques ou syndicaux de nature confidentielle fournis par un tiers.

Demandes d'accès à l'information traitées au Ministère de 2010-2011 à 2012-2013

Obligation légale			
Répondre à une demande d'accès à l'information conformément aux prescriptions énoncées dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels			
Cible	Résultat		
	2012-2013	2011-2012	2010-2011
100 %	43,1 % des demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours	49,7 % des demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours	50 % des demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours
	56,9 % des demandes traitées ont nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours consécutifs supplémentaires	50,3 % des demandes traitées ont nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours consécutifs supplémentaires	50 % des demandes traitées ont nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours consécutifs supplémentaires

30. Le Ministère fournit aux employés et aux usagers du MESRST les services en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Les données pour l'année 2012-2013 publiées dans la présente sous-section reflètent cette réalité.

La Direction de l'accès à l'information et des plaintes a traité 225 demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel en 2012-2013, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. À cet effet, le délai moyen de réponse à ces demandes est de 25 jours.

Pour l'année 2012-2013, la Direction a reçu 185 demandes d'accès à des documents. Celles-ci provenaient de médias (66), de parlementaires (44), de citoyens (43), de conseillers juridiques (8), d'une entreprise privée (1), d'organismes publics (6), d'associations ou de groupements (9), d'associations professionnelles (2) et d'un organisme communautaire (1). La rubrique « Autres » regroupait 5 demandes. Dans l'ensemble, 72 demandeurs ont reçu partiellement les documents détenus par le Ministère, 41 ont reçu l'ensemble des documents visés, 40 ont vu leur demande refusée, 28 ont été informés que le Ministère ne détenait pas de document correspondant à leur demande, 1 a vu sa demande fermée par la Direction puisqu'il était impossible d'y donner les suites appropriées, 1 a été dirigé vers un autre organisme et 2 ont retiré leur demande.

Quant à l'accès à des renseignements personnels, la Direction a reçu 40 demandes, soit 60 % de plus qu'en 2011-2012. Celles-ci venaient de citoyens (26), de conseillers juridiques (9), d'organismes publics (4) et d'une association ou d'un regroupement (1). Au total, 18 demandeurs ont reçu l'ensemble des documents visés, 11 ont reçu partiellement les documents détenus par le Ministère, 2 ont vu leur demande refusée, 6 ont été informés que le Ministère ne détenait pas de document correspondant à leur demande et 3 ont vu leur demande fermée par la Direction, puisqu'il était impossible d'y donner les suites appropriées.

Les dispositions le plus fréquemment invoquées relativement aux dossiers traités dont l'accès a été partiellement accepté ou refusé sont celles qui ont une incidence sur l'économie ou sur des décisions administratives ou politiques. Dans chaque cas, les renseignements personnels concernant une autre personne ont été caviardés pour assurer la confidentialité des données.

Enfin, six demandes ont fait l'objet d'une requête en révision à la Commission d'accès à l'information.

5.5 Le Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 – *La diversité : une valeur ajoutée*

Le Ministère a la responsabilité de mettre en œuvre des moyens d'action dans le but de répondre à trois mesures du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013. Ces moyens ont pour objet de contrer ou de prévenir la discrimination envers les personnes des communautés culturelles. Les actions réalisées à cet égard sont présentées ci-après.

■ **Mesure 2.1**
Mieux faire connaître la diversité ethnoculturelle et accroître la portée des activités de rapprochement interculturel

Moyen d'action

Mobiliser le milieu scolaire en matière de rapprochement interculturel, notamment par :

- le soutien à des projets d'échanges interculturels entre écoles;
- l'inscription d'événements récurrents, tels que le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine québécoise des relations interculturelles, dans le calendrier interculturel transmis aux établissements d'enseignement.

Réalisations

En 2012-2013, pour soutenir le rapprochement interculturel en milieu scolaire, le Ministère a financé 49 projets auxquels ont participé 65 écoles relevant de 29 commissions scolaires francophones et anglophones du secteur public et 2 écoles gouvernementales. Environ 3 400 élèves ont été touchés par ces projets, qui se sont concrétisés à l'aide de correspondances, de visites réciproques, de sorties et d'activités communes entre élèves de milieux ethnoculturels différents. Le nombre de projets de jumelage a légèrement augmenté cette année. Le calendrier interculturel, utile à la sensibilisation à la diversité ethnoculturelle et à la planification de certaines activités pédagogiques, a été publié pour une septième année et envoyé aux commissions scolaires.

Responsable : Ministère	Échéancier : En continu
Collaboration : Commissions scolaires, écoles privées	

Moyen d'action

Éditer et diffuser, notamment dans le réseau Internet, divers outils pédagogiques, tel le document *La présence des Noirs dans la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui*, ainsi que du matériel audiovisuel et multimédia.

Réalisations

Le livre *La contribution des Noirs au Québec : quatre siècles d'une histoire partagée* a été lancé publiquement en avril 2012. Il est aisément accessible pour le grand public et le milieu scolaire. Le Ministère a fait produire une carte postale promotionnelle en vue d'une diffusion dans le milieu scolaire.

Responsable : Ministère	Échéancier : 2008-2013
Collaboration : Éditeurs	

Moyen d'action

Encourager les directions d'école à renforcer les activités d'éducation interculturelle et antiraciste destinées aux élèves, notamment en les soutenant financièrement lorsqu'elles font appel à des organismes spécialisés dans ce domaine (Caravane de la tolérance, pièce de théâtre sur le racisme, ciné-conférences sur la réalité des jeunes réfugiés, etc.).

Réalisations

Le Ministère soutient les écoles secondaires qui font appel aux services de deux organismes, soit *Ensemble pour le respect de la diversité* (anciennement *La Fondation de la tolérance*) et *Mise au jeu*, reconnus pour leurs activités d'intervention (théâtre forum, expositions mobiles) favorisant la lutte contre le racisme et la discrimination. Près de 9 900 jeunes ont bénéficié de leurs services en 2012-2013.

Le Ministère soutient également les écoles secondaires des villes ciblées pour l'accueil et l'établissement des réfugiés pris en charge par l'État et faisant appel à *Ugo.ca*, un organisme reconnu pour ses activités de sensibilisation à la réalité des jeunes réfugiés (ciné-conférences). En 2012-2013, 25 ciné-conférences ont été présentées dans 17 écoles et 3 825 élèves ont pu y assister.

Responsable : Ministère	Échéancier : 2008-2013
Collaboration : Commissions scolaires, écoles privées, organismes communautaires	

■ **Mesure 3.1**
Accroître la représentativité des Québécois des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique

Moyen d'action

Concevoir, dans le cadre du Comité de soutien aux employeurs des réseaux des commissions scolaires et des collèges, des outils d'information et de formation visant à soutenir ces derniers dans l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes provenant des groupes cibles.

Réalisations

En 2012-2013, les outils de formation conçus pour les commissions scolaires ont été adaptés pour le collégial. Il n'y a pas eu de session de formation dans les commissions scolaires.

Responsable : Comité de soutien aux employeurs (MELS, FCSQ, ACSAQ et Fédération des cégeps)	Échéancier : 2008-2013
Collaboration : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	

■ **Mesure 4.1**
Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination

Moyen d'action

Développer la compétence interculturelle chez les futurs enseignants, notamment par des stages en milieu pluriculturel.

Réalisation

Le Ministère a soutenu une recherche visant à dresser le portrait de la formation initiale du personnel scolaire en matière de diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique dans les universités québécoises. Conduite par le Centre d'études ethniques des universités montréalaises et la Chaire de recherche du Canada sur l'Éducation et les rapports ethniques, cette recherche fait le bilan de cet enseignement par l'analyse des plans de cours et des entrevues auprès des formateurs universitaires. Le rapport de recherche a été publié en 2013[31].

Responsable : Ministère, universités	Échéancier : 2009-2013

31. Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.ceetum.umontreal.ca/documents/publications/2013/formation.pdf.

Moyen d'action

Mettre à la disposition du réseau de l'éducation et du personnel scolaire des outils de référence visant à soutenir l'adaptation de leurs services à la diversité, notamment :

- le *Guide d'élaboration d'une politique de gestion de la diversité*, pour inciter les milieux scolaires à adopter leur propre politique de gestion de la diversité;
- des sessions de formation pour le personnel scolaire permettant de cerner le rôle du racisme et de la discrimination dans les manifestations de violence;
- des études sur la persévérance scolaire et les difficultés particulières des jeunes Québécois de communautés culturelles;
- un guide de soutien à la réflexion sur le racisme et la discrimination en milieu scolaire adulte.

Réalisations

Les travaux relatifs au guide d'élaboration d'une politique de prise en considération de la diversité ethnoculturelle en milieu scolaire se poursuivent. Le guide a été soumis pour validation à des partenaires du Groupe d'échanges sur la prise en considération de la diversité culturelle en milieu scolaire ainsi qu'à des intervenantes et intervenants scolaires.

En 2012-2013, le Ministère a produit un feuillet intitulé *La discrimination à l'école, ça vaut le coup d'agir ensemble!* ainsi qu'un bulletin semestriel sur le civisme. Les deux documents sont en cours d'approbation et seront disponibles en 2013-2014 sur le site Web du Ministère.

Le Ministère a également soutenu la production d'une vingtaine de capsules réalisées par des chercheuses et chercheurs rattachés à l'axe de recherche Éducation et rapports ethniques du Centre d'études ethniques des universités montréalaises. Ces capsules, disponibles à l'adresse http://www.ceetum.umontreal.ca/fr/axes/education, présentent le résumé, dans une perspective de transfert de connaissances et d'appropriation, par les intervenantes et intervenants scolaires, de divers travaux portant notamment sur la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration. Le Ministère a de plus mené une recherche sur les caractéristiques du cheminement scolaire des élèves pour lesquels un financement a été accordé dans le cadre du Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français de 1998-1999 à 2007-2008 (2012).

Cette recherche est disponible à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/RapportRecherche_ProgAccueilSoutienApprenFrancais1998-1999_2007-2008_PASAF_2.pdf.

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi les travaux liés au *Guide de soutien à la réflexion sur le racisme et la discrimination en milieu scolaire adulte.*

Il a également soutenu le milieu scolaire en matière d'accommodement raisonnable :

- en offrant des sessions de formation sur la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires du réseau scolaire;
- en animant un groupe de discussion sur la prise en considération de la diversité ethnoculturelle en milieu scolaire; ce groupe, composé de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, est chargé notamment de mener des réflexions sur des questions liées aux contraintes excessives dans la démarche de recherche d'accommodement et sur les enjeux liés à l'adaptation de l'école québécoise à la diversité ethnoculturelle;
- en poursuivant l'élaboration d'un guide de référence sur le traitement des demandes d'accommodement raisonnable à l'intention des milieux de l'éducation.

Responsable : Ministère	Échéancier : En continu
Collaboration : Centres d'éducation des adultes, universités, cégeps, commissions scolaires, établissements d'enseignement	

Moyen d'action

Assurer une représentation pluraliste de la société québécoise et éliminer les stéréotypes dans les manuels scolaires et le matériel didactique.

Réalisation

La révision des critères pour l'acceptation des manuels est toujours en cours de réalisation. À la fin de ce processus, les nouveaux critères seront présentés à la ministre pour approbation.

- Application des critères d'évaluation de la grille relative aux aspects socioculturels du matériel didactique à l'ensemble du matériel destiné à l'enseignement et à l'apprentissage au primaire et au secondaire qui a été déposé pour approbation de la ministre au Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD).
- Suivi auprès des éditeurs scolaires pour s'assurer que le matériel approuvé et destiné aux élèves et au personnel enseignant des écoles primaires et secondaires (manuels scolaires, guides d'enseignement et ouvrages de référence) est conforme aux critères d'évaluation de la grille relative aux aspects socioculturels du matériel didactique.
- Adoption des règles de rédaction épicène dans les communications.

Responsable : Ministère	Échéancier : En continu
Collaboration : Éditeurs scolaires	

5.6 La politique de financement des services publics

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau des commissions scolaires, car ceux-ci doivent être gratuits pour tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur du Québec, une tarification est appliquée et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux commissions scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire.

Les commissions scolaires peuvent toutefois exiger une tarification relativement à certains services non financés par le Ministère, comme les cafétérias ou le transport du midi. Les organismes des réseaux en font part dans leur propre rapport annuel. Les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire ou à l'enseignement secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère, conformément à la Loi sur l'enseignement privé. Cependant, les élèves non résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

La liste des services tarifés par le Ministère de même que la liste des services qui ne sont pas tarifés, mais qui pourraient l'être, sont présentées ci-dessous.

■ Services tarifés par le Ministère

Révision de la correction des épreuves uniques (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)	
Coût des biens et des services	20,00 $ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1er janvier 2013
Frais exigés	10,40 $ par révision jusqu'au 31 décembre 2012 et 10,70 $ à compter du 1er janvier 2013
Revenus annuels générés par les services tarifés	3 385,70 $
Niveau de financement atteint	De 52 % à 53 %
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé au correcteur en 2003
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	De 52 % à 53 % Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)	
Coût des biens et des services	1 260 $ par demande traitée
Date de la dernière révision tarifaire	1er janvier 2013
Frais exigés	312 $ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2012 et 320 $ à partir du 1er janvier 2013
Revenus annuels générés par les services tarifés	624 $
Niveau de financement atteint	De 24 % à 25 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	De 24 % à 25 % Toute révision exigerait la révision du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

■ Services tarifés dans les réseaux de l'éducation

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec – Commissions scolaires		
Coût des biens et des services	Éducation préscolaire 4 ans :	3 599 $
	Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire :	6 262 $
	Enseignement secondaire général :	7 832 $
	Élève handicapé[1] :	22 191 $
	Formation générale des adultes :	7 832 $
	Formation professionnelle[2] :	environ 11 765 $
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013	
Frais exigés	Éducation préscolaire 4 ans :	3 059 $
	Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire :	5 323 $
	Enseignement secondaire général :	6 657 $
	Élève handicapé[1] :	18 862 $
	Formation générale des adultes :	6 657 $
	Formation professionnelle[2] :	environ 10 000 $
Revenus annuels générés par les services tarifés	3 018 045 $[3]	
Niveau de financement atteint	85 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même montant que le montant de base du financement par élève ordinaire et handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	85 % Partie financée par le Ministère; solde du financement provenant de la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	

1. Vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).
2. Le montant varie selon le programme d'études.
3. D'après le Rapport financier des commissions scolaires 2011-2012.

■ Services non tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère, mais ils pourraient l'être :

- la modification du permis d'un établissement d'enseignement privé;
- le traitement des demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais présentées pour des personnes n'y ayant pas droit;
- la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- la réimpression d'un duplicata de diplôme;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives);
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- la réimpression d'un relevé des apprentissages;
- l'authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

5.7 L'occupation et la vitalité des territoires

En novembre 2011, le gouvernement lançait la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. À cette occasion, le document d'accompagnement *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires* a été rendu public. Ce document, couvrant la période 2011-2013, expose les actions des ministères et organismes qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Orientation gouvernementale 1
Agir pour mieux habiter nos territoires

- **Mesure 2.5**
  Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes par la poursuite du programme Engagement jeunesse

  Les directeurs régionaux du Ministère participent au comité directeur mis sur pied dans le cadre du programme Engagement jeunesse, dans 15 régions du Québec. Ils travaillent conjointement avec des directions régionales d'autres ministères concernés et avec les acteurs régionaux, notamment les conférences régionales des élus, les carrefours jeunesse-emploi, les commissions scolaires, les organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux.

- **Mesure 4.7**
  Contrer les effets de la décroissance des effectifs scolaires et maintenir les infrastructures scolaires en région en allouant des sommes aux commissions scolaires

  Voir l'indicateur de l'objectif 5.7 du Plan stratégique 2009-2013 (page 52 du présent rapport).

- **Mesure 4.8**
  Faciliter l'accès à des services éducatifs par les technologies de l'information et des communications

  Le projet École en réseau (EER) permet de relier, grâce aux technologies de l'information et de la communication, les écoles des petites communautés avec des écoles des milieux urbains sur leur territoire, en assurant le transfert des pratiques pédagogiques innovatrices dans l'enseignement et dans l'apprentissage. En 2012-2013, ce projet a suscité la participation de 296 enseignants, de 23 commissions scolaires, de 170 écoles et d'environ 3 500 élèves. Les écoles en réseau peuvent ainsi partager des ressources éducatives sur un même territoire tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Le nombre d'écoles, d'enseignants et d'élèves participant au projet est en croissance continue depuis sa mise en place.

  Le projet LEARN (Leading English Education and Resource Network) vise à assurer l'accès à du matériel pédagogique pour les communautés anglophones isolées géographiquement. En 2012-2013, l'organisme responsable du projet a poursuivi son soutien au développement professionnel des enseignants du réseau scolaire en milieu minoritaire en offrant des sessions de formation sur l'utilisation des technologies à des fins d'apprentissage et d'enseignement en ligne, notamment lors de colloques provinciaux. Le service de soutien aux devoirs SOS LEARN a également permis à plus de 1 400 élèves de bénéficier d'un soutien en 2012-2013. Enfin, l'organisme a mis à la disposition des enseignants une série de ressources pédagogiques conformes au Programme de formation de l'école québécoise, dont plusieurs situations d'évaluation et d'apprentissage.

■ **Mesure 4.22**
Faciliter l'accès à des infrastructures et à des réseaux de récréation et de sport

Voir l'indicateur 4.4-4 de l'objectif 4.4 du Plan stratégique 2009-2013 (page 48 du présent rapport).

Orientation gouvernementale 2
Agir pour vivre de nos territoires

■ **Mesure 9.13**
Élaborer et rendre publique la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat

En 2011-2012, sept régions avaient été ciblées pour mettre en place, dans une école secondaire, un projet visant à développer la culture entrepreneuriale, dans une démarche globale d'orientation scolaire et professionnelle. En 2012-2013, plusieurs activités d'accompagnement ont été réalisées dans les six écoles retenues pour le projet.

■ **Mesure 10.5**
Favoriser la persévérance et la réussite scolaires

Voir tous les indicateurs de l'orientation 1 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 28 à 35 du présent rapport).

■ **Mesure 10.6**
Soutenir la réussite des élèves issus des milieux défavorisés ou de l'immigration à Montréal

Voir l'indicateur 6.2-1 du geste 6.2 du Plan d'action de développement durable 2012-2013 (pages 74 et 75 du présent rapport).

■ **Mesure 11.8**
Profiter des travaux du Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé

Conformément au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, un comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé a été créé en 2010. Les travaux du Comité visent la mise en œuvre d'une diversité d'interventions à l'égard des clientèles vulnérables comme les familles, les jeunes et les aînés, pour cibler certains défis, comme le développement des jeunes enfants, la promotion des saines habitudes de vie ou la persévérance scolaire. Ces domaines d'intervention sont déterminants pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Il s'est avéré en effet important que les initiatives, les activités et les projets soutenus par les ministères et organismes soient complémentaires et cohérents, puisqu'ils reposent sur une même stratégie de mobilisation des communautés. Le rôle principal du Comité est d'assurer la concertation, la cohérence et le suivi de la mise en œuvre des actions réalisées dans le cadre des différents partenariats et des actions visant à intervenir en milieu défavorisé. Ce comité, auquel participe le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, est coordonné par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

■ Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005 (tome 1, chapitre 3, « Interventions en matière de violence dans les établissements publics d'enseignement secondaire »)

Au printemps 2012, le Ministère a demandé à l'Université Laval et à M[me] Claire Beaumont, professeure-chercheure à la Faculté des sciences de l'éducation et titulaire de la Chaire sur la violence et la sécurité en milieu éducatif, de mettre en place un système de monitorage pour suivre l'évolution du phénomène de la violence au fil des ans.

L'objectif général de la recherche est de documenter le phénomène de la violence dans les écoles québécoises pour orienter les actions qui permettent d'accompagner les milieux scolaires dans la prévention et la gestion des actes de violence. Plus précisément, les objectifs suivants sont poursuivis :

- concevoir un instrument de mesure valide et fiable, adapté aux besoins des milieux scolaires, pour dresser un portrait des manifestations des actes de violence dans les établissements et des pratiques éducatives;
- à l'échelle nationale, décrire la nature, l'ampleur, la diversité et la fréquence des manifestations de violence observées ou subies dans les écoles sur une période de deux ans en interrogeant, à l'aide de questionnaires, les élèves, le personnel scolaire, les directions d'établissement et les parents;
- analyser les types et l'évolution des pratiques éducatives (en contexte de prévention, de gestion, et d'évaluation) utilisées par le personnel des établissements d'enseignement québécois;
- accompagner les établissements scolaires sélectionnés pour l'enquête nationale et produire un rapport sur la réalisation et l'analyse de leur portrait de situation concernant la sécurité et la violence dans leur école, ainsi qu'un rapport individuel.
- mettre l'instrument de mesure à la disposition de tous les établissements scolaires pour les aider à dresser un portrait des manifestations de violence dans leur milieu et de leurs pratiques éducatives, et développer un logiciel informatique permettant de générer un rapport individuel pour les écoles.

La première collecte de données a eu lieu au printemps 2013 auprès des écoles échantillonnées, soit environ 250. Le premier rapport sur le portrait national de la violence dans les écoles québécoises sera transmis au Ministère par le groupe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ) à l'hiver 2014.

Une deuxième collecte de données est prévue au printemps 2015 auprès des mêmes écoles.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 (Rapport du commissaire au développement durable, chapitre 4, « L'application de la Loi sur le développement durable : 2009 »)**

Voir la page 75 du présent rapport.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 (tome 1, chapitre 2, « Frais d'administration des commissions scolaires »)**

En mai 2010, le Vérificateur général du Québec a déposé à l'Assemblée nationale son rapport sur les frais d'administration des commissions scolaires. Le Ministère doit répondre aux recommandations ci-après.

À la suite du Vingt-sixième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, déposé à l'Assemblée nationale le 9 juin 2011, le Ministère a transmis à la Commission sur l'administration publique un second état de situation sur les travaux réalisés pour donner suite au rapport du Vérificateur général du Québec sur les frais d'administration des commissions scolaires. Ce rapport lui a été transmis le 4 septembre 2012.

Structure en place

Recommandation *: S'assurer que la structure actuelle quant au nombre de commissions scolaires est optimale compte tenu, entre autres, du coût associé à cette structure et à l'encadrement de celles-ci, des particularités de la clientèle, de l'évolution de l'effectif scolaire ainsi que des disparités sociales, culturelles et économiques.*

Le Ministère a poursuivi ses travaux pour suivre l'évolution des dépenses administratives des commissions scolaires et pour tenir compte des tendances relativement aux prévisions démographiques.

Les travaux de révision du Plan d'enregistrement comptable sont toujours en cours pour déterminer les dépenses administratives qui pourraient être réduites si la structure du réseau des commissions scolaires était modifiée.

Financement des activités administratives

Recommandation *: S'assurer que les commissions scolaires exercent une gestion économique relativement à leurs dépenses administratives.*

Le Ministère et les regroupements de commissions scolaires ont poursuivi leurs travaux pour bien circonscrire ce qui se fait et ce qui pourrait être fait en matière de regroupements d'achats et de services et sur le plan du recensement et de la mise en commun des meilleures pratiques de gestion des commissions scolaires.

En ce qui concerne le financement, le Ministère continue à suivre de près l'application des plans de réduction des dépenses de nature administrative des commissions scolaires en vue de s'assurer que les dépenses affectées à la gestion seront réduites de 10 % au terme de l'année scolaire 2013-2014.

Les résultats financiers des commissions scolaires pour l'année scolaire se terminant le 30 juin 2012 présentent, en comparaison de ceux de l'année scolaire 2009-2010, une

diminution de plus de 38 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacements, alors que la cible était fixée à 25 %.

Quant à la diminution du nombre de postes de nature administrative, des suivis ont été faits pour que cette partie du plan soit réalisée par toutes les commissions scolaires.

Sur le plan financier, le Ministère a modifié les règles budgétaires et réduit *a priori* de 7,5 % la subvention versée aux commissions scolaires en 2012-2013.

Information de gestion

Recommandation : *S'assurer que l'information de gestion que le Ministère utilise et l'information qui est diffusée aux commissions scolaires permettent d'analyser les frais d'administration et de soutenir les commissions scolaires dans la gestion de leurs activités administratives.*

Des travaux importants ont été réalisés pour revoir la section du Plan d'enregistrement comptable qui concerne les dépenses administratives. Ces modifications permettront d'avoir une meilleure mesure des dépenses administratives et d'améliorer la qualité des indicateurs de gestion à fournir aux commissions scolaires. Les dépenses de l'année scolaire 2012-2013 seront déclarées en fonction de la révision effectuée à ce chapitre.

Responsabilités des commissaires

Recommandation : *S'assurer, auprès de toutes les commissions scolaires, que les membres du conseil des commissaires sont sensibilisés quant à leurs responsabilités dans la gestion relative aux dépenses des commissions scolaires, particulièrement les dépenses liées à l'administration.*

Le Ministère s'est assuré auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec que les formations offertes aux membres des conseils des commissaires permettent à ces derniers de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion des dépenses liées à l'administration.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 (tome 2, chapitre 4, « Transport scolaire »)**

En mai 2011, le Vérificateur général du Québec a déposé à l'Assemblée nationale son rapport sur le transport scolaire, dans lequel il formulait des recommandations au Ministère sur les points suivants : l'équité dans le financement du transport scolaire; la gestion des surplus générés par cette activité; le marché du transport scolaire; l'information de gestion publiée par le Ministère; et la gestion économique des dépenses liées au transport scolaire.

Dans les jours qui ont suivi le dépôt de ce rapport, le Ministère a mis sur pied un comité mixte, composé de ses propres représentants et de représentants de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec pour élaborer un plan d'action dans le but de donner suite aux recommandations du Vérificateur général. Le plan d'action a été transmis à ce dernier le 3 novembre 2011.

Financement du transport scolaire et surplus générés par le transport scolaire

Recommandation : *S'assurer que le financement du transport scolaire est réparti équitablement entre les commissions scolaires, qu'il prend en compte l'ensemble des revenus perçus par les commissions scolaires pour cette activité (sauf ceux liés au transport du midi) et qu'il ne considère pas les dépenses relatives au transport du midi.*

Recommandation : *Analyser, en collaboration avec les regroupements de commissions scolaires, la pertinence d'exiger des commissions scolaires la totalité des surplus générés par le transport scolaire.*

Cette question a été réglée lors de l'approbation des Règles budgétaires du transport scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2016-2017. Ainsi, les commissions scolaires qui enregistrent des surplus peuvent conserver 50 % de ceux-ci.

Marché du transport scolaire

Recommandation : *Effectuer, en collaboration avec les regroupements de commissions scolaires, une analyse du marché du transport scolaire.*

En 2011-2012, le Ministère a effectué des analyses relatives au marché du transport scolaire avec des données couvrant la période de 2001-2002 à 2010-2011. Aucune analyse n'a été effectuée en 2012-2013.

Information de gestion

Recommandation : *S'assurer que l'information de gestion que le Ministère produit permet d'analyser les dépenses liées au transport scolaire et de soutenir les commissions scolaires dans la gestion de ces dépenses.*

Pour que les indicateurs de gestion soient plus précis, les Règles budgétaires du transport scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2016-2017 contiennent une mesure obligeant les commissions scolaires à transmettre annuellement des renseignements concernant les coûts de contrats pour chacun des autobus et des minibus.

En 2012-2013, le Ministère a effectué une collecte de données auprès d'un échantillon de six commissions scolaires. Ces renseignements permettront d'élaborer, en 2013-2014, une méthodologie pour évaluer, dans les années subséquentes, la performance des organisations de transport grâce à une collecte annuelle auprès de l'ensemble des commissions scolaires.

Gestion économique des dépenses de transport scolaire

Recommandation : *S'assurer que les commissions scolaires exercent une gestion économique relativement à leurs dépenses liées au transport scolaire.*

Dans le cadre des conventions de partenariat convenues avec le Ministère, les commissions scolaires s'engagent à assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics. Le Ministère compte examiner les moyens retenus par les commissions scolaires pour atteindre cet objectif.

Bien que prévue en 2012-2013, l'analyse de cette recommandation sera effectuée en 2013-2014 sur la base des contrats qui seront négociés entre les commissions scolaires et les transporteurs. Elle tiendra compte de la collecte de données auprès de l'ensemble des commissions scolaires, qui est prévue dans le cadre de l'élaboration de la méthodologie pour évaluer la performance des organisations de transport.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (printemps 2012, chapitre 3, « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique »)**

Le 30 mai 2012, le Vérificateur général du Québec a présenté un rapport sur la gestion faite au regard du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (Fonds) du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase I et du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP). La vérification a porté sur les activités du Fonds depuis sa création en 2006 jusqu'en mars 2011. Le Vérificateur général a ensuite formulé douze recommandations à l'intention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le Ministère vise à améliorer de façon continue son processus d'attribution d'aide financière. Plusieurs des éléments soulevés par le Vérificateur général avaient déjà été corrigés en 2010 et d'autres éléments ont été corrigés depuis. Voici quelques-unes des recommandations émises par le Vérificateur général et les éléments mis en place conséquemment :

Recommandation : *Se doter d'un processus d'attribution des subventions qui permet de sélectionner les projets répondant le mieux à l'objectif du programme. (PSISR)*

Le processus de sélection a été révisé quant au PSISR – phase II et le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling.

Recommandation : *Effectuer une analyse complète et rigoureuse des demandes d'aide qui comprend, entre autres, un suivi des commentaires reçus des autres directions du Ministère, la prise en compte de tous les éléments pertinents dans l'établissement du montant d'aide accordée et une évaluation de la vraisemblance des budgets de dépenses. (PSISR)*

Lors de l'analyse, les responsables du Fonds s'assurent de prendre en considération tous les éléments pertinents dans l'établissement du montant d'aide accordée et tous les commentaires obtenus des autres directions.

Recommandation : *Transmettre au ministre des avis incluant des recommandations, avec l'information pertinente pour les soutenir. (PSISR)*

Dans le cadre du PSISR — phase II, lors de la transmission des recommandations, les analystes ajoutent tous les éléments d'information pertinents, notamment ceux issus des avis reçus des autres directions, et complètent leur analyse avec une recommandation.

Recommandation : *S'assurer que les conventions d'aide sont signées avant le début des travaux. (PSISR)*

Le Ministère a mis en place, en août 2012, une procédure pour transmettre les projets de conventions d'aide financière au bénéficiaire au même moment que l'autorisation finale. Cette dernière permet au bénéficiaire d'accorder les contrats et d'entreprendre les travaux de construction.

Recommandation *: Voir, avec diligence, au respect des obligations applicables aux bénéficiaires, notamment à celles relatives aux règles d'attribution des contrats. (PSISR)*

Au cours de l'été 2010, une personne-ressource a été mandatée pour faire le suivi de la convention d'aide financière signée par les bénéficiaires pour s'assurer du respect de leurs obligations dans le cadre du PSISR. Des mesures de contrôle ont également été mises en œuvre pour plusieurs projets depuis l'automne 2011.

Un guide destiné aux organismes à but non lucratif (OBNL) pour l'adjudication des contrats a été élaboré. Il fait partie intégrante des règles et des normes du PSISR – phase II.

Un plan d'action a également été préparé pour présenter les actions à entreprendre dans le but de donner suite à l'ensemble des recommandations.

Le 25 avril 2013, la Commission de l'administration publique a entendu le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la gestion du Fonds. Les membres de la Commission ont recommandé que lorsqu'un organisme à but non lucratif est maître d'œuvre d'un projet subventionné, les règles concernant l'attribution des contrats publics soient respectées et que lorsqu'un projet est subventionné, un protocole accompagne les lettres d'intention précisant l'obligation et le devoir de respecter les règles d'attribution des contrats.

Pour conclure, les membres de la Commission ont souligné la volonté réelle du Ministère de corriger les problèmes. Ils ont également mentionné la qualité du plan d'action élaboré en réponse à chacune des douze recommandations du Vérificateur général du Québec. Ils souhaitent recevoir, au plus tard le 30 août 2013, un état de situation de la mise en œuvre de ce plan d'action et du suivi donné aux recommandations de la Commission.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 (Rapport du commissaire au développement durable, printemps 2012, chapitre 3, « L'application de la Loi sur le développement durable : 2011 »)**

Voir la page 75 du présent rapport.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (automne 2012, chapitre 2, « Qualité de l'air dans les écoles primaires »)**

À l'automne 2012, le Vérificateur général du Québec a déposé son rapport à l'Assemblée nationale sur la qualité de l'air dans les écoles primaires. Il a fait des recommandations au Ministère sur les points suivants : formuler des orientations sur la qualité de l'air qui prônent notamment l'utilisation d'une approche systématique et la reconnaissance du rôle de coordonnateur; poursuivre la détermination de normes pour les contaminants les plus susceptibles de se trouver à l'intérieur des écoles primaires et statuer sur les paramètres de confort; instaurer un mécanisme de reddition de comptes formel et régulier concernant, d'une part, les situations relatives à la qualité de l'air intérieur qui sont les plus risquées pour la santé et, d'autre part, les répercussions financières.

À la suite de ce rapport, le Ministère a déposé auprès de la Commission de l'administration publique, en mars 2013, un plan d'action dans lequel étaient précisées les mesures prises ou à prendre ainsi que les échéanciers prévus.

Le 20 mars 2013, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport participait à la Commission de l'administration publique pour être entendu sur le sujet.

À la suite du Vingt-neuvième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2013, la Commission de l'Administration publique a demandé au Ministère : d'établir des objectifs et un échéancier clair pour l'instauration d'un mécanisme de contrôle de la qualité de l'air des écoles primaires; de déposer, au plus tard le 30 septembre 2013, un rapport sur l'état d'avancement des mécanismes de contrôle mis en place par les commissions scolaires; et de déposer, au plus tard le 31 décembre 2013, un rapport sur le Système informatisé de maintien des actifs des commissions scolaires (SIMACS), qui doit comprendre l'historique des incidents liés à la qualité de l'air des écoles primaires et les actions entreprises pour remédier aux problèmes.

La Commission a également demandé que les deux recommandations qu'elle a adressées aux commissions scolaires soient transmises au Ministère pour qu'il puisse lui faire un suivi en mars 2014. Ces recommandations étaient les suivantes : mettre en commun les connaissances et les bonnes pratiques en matière de programmes d'entretien et de suivi des interventions visant à améliorer la qualité de l'air dans les écoles primaires, et s'assurer que les instruments de mesure, tels que les thermomètres, les hygromètres, les dosimètres de contaminants chimiques et les appareils pour mesurer le CO_2, seront installés dans celles-ci.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (automne 2012, chapitre 4, « Déficit d'entretien des infrastructures publiques »)**

À l'automne 2012, le Vérificateur général du Québec a déposé son rapport à l'Assemblée nationale sur le déficit d'entretien des infrastructures publiques, dans lequel il formulait quatre recommandations au Ministère : déterminer le déficit d'entretien en fonction des exigences que le Secrétariat du Conseil du trésor aura établies; estimer régulièrement le déficit d'entretien tel que le Secrétariat du Conseil du trésor l'aura défini et suivre son évolution en vue d'atteindre les objectifs fixés par la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques; s'assurer de disposer d'une information fiable et objective sur l'état du parc immobilier des commissions scolaires, notamment en fixant une fréquence d'inspection minimale; effectuer un suivi annuel des sommes dépensées pour le maintien d'actifs et pour la réduction du déficit d'entretien dans le but de s'assurer de leur utilisation dans les meilleurs délais.

À la suite de ce dépôt, le Ministère a déposé, en avril 2013, un plan d'action auprès de la Commission de l'administration publique, dans lequel étaient indiquées les mesures prises ou à prendre ainsi que les échéanciers prévus.

La Commission de l'administration publique a entendu le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur ce sujet le 17 avril 2013.

À la suite du Vingt-neuvième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2013, la Commission de l'Administration publique n'a demandé aucun autre suivi au Ministère, toutes ses recommandations étant adressées au Secrétariat du Conseil du trésor.

Section 6

Le rapport d'activité 2012-2013 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

■ Préambule

Ce rapport d'activité rend compte des résultats atteints par la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes concernant la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour l'année 2012-2013.

Depuis sa création en 2006, 691 demandes de soutien financier ont été autorisées en vertu des quatre programmes du Fonds :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II (PSISR – Phase II);
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling (PSR – R-22);
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP).

La synergie entre les membres du personnel ainsi que leur engagement au cours de l'année ont contribué à l'atteinte des objectifs du Fonds.

■ Le mandat et l'organisation du Fonds

La direction responsable du Fonds a notamment comme mandat de mettre en œuvre ces quatre programmes de soutien. En vertu de ce mandat, elle assume sa propre gestion et celle de ces programmes.

Une équipe composée d'un gestionnaire, de cinq professionnels, d'un technicien en administration et d'une agente de secrétariat exécute ce mandat. La direction a également recours à l'expertise d'autres directions du Ministère.

■ Le contexte

L'Assemblée nationale a adopté, en juin 2006, la Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Les revenus du Fonds, qui proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (LRQ, c. I-2), sont destinés à fournir un soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 ainsi que pour l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens.

Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds qui servent à verser des subventions de contrepartie, notamment à des municipalités, à des organismes scolaires et à des organismes à but non lucratif, par l'entremise des quatre programmes de soutien (PSISR, PSISR – phase II, PSR – R-22 et PSESIP).

Revenus annuels du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Année	Revenus annuels (M$)		
	Installations sportives et récréatives	Événements sportifs	Total
2006-2007[1]	12	3	15
2007-2008	24	6	30
2008-2009[2]	26	4	30
2009-2010	26	4	30
2010-2011[3]	45	4	49
2011-2012[4]	48	4	52
2012-2013	48	4	52

1. Selon la loi instituant le Fonds, une somme de 30 millions de dollars (15 millions en 2006-2007) devait y être versée annuellement.
2. En octobre 2008, le gouvernement du Québec a autorisé la modification de la proportion d'attribution des subventions imputées au Fonds, qui permet d'allouer 26 millions de dollars par an au PSISR, au lieu de 24 millions, et 4 millions par an au PSESIP, au lieu de 6 millions.
3. À la suite de l'annonce de la mesure du ministre des Finances en 2010-2011 au sujet du financement du remplacement ou de la modification des systèmes de réfrigération dans les arénas et les centres de curling, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 30 millions de dollars à 49 millions, et ce sera ainsi jusqu'en mars 2024.
4. À la suite de l'annonce de la mesure du ministre des Finances en 2011-2012 au sujet de l'enveloppe additionnelle injectée dans le cadre du PSISR – phase II pour permettre le financement de nouveaux projets, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 49 millions de dollars à 52 millions, et ce sera ainsi jusqu'en mars 2024.

L'enveloppe initiale qui permettait à la ministre d'accorder des subventions en vertu du PSISR totalisait 325 millions de dollars. En mars 2011, une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars a été allouée au Fonds dans le contexte du PSISR – phase II, pour permettre le financement de nouveaux projets.

Le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC), mis sur pied en 2009-2010, s'est poursuivi en 2010-2011 et en 2011-2012. Grâce aux efforts fournis par le personnel du Fonds, le gouvernement fédéral a pu contribuer pour une somme de 37,03 millions de dollars aux 111 projets subventionnés dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, en vertu du Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des gaz appauvrissant la couche d'ozone, les arénas et les centres de curling du Québec devront remplacer, d'ici 2020, les gaz R-12 ou R-22 encore utilisés dans la majorité des systèmes de réfrigération de ces installations. En 2010-2011, une enveloppe additionnelle de 209 millions de dollars a été allouée au Fonds, dont 160 millions pour le financement du remplacement ou de la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22.

Globalement, il s'agit d'un effort sans précédent pour favoriser l'adoption par la population d'un mode de vie physiquement actif.

■ Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise, en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires grâce à des investissements qui permettent :

- de répondre aux besoins émergents de la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- de faciliter l'accueil et l'organisation d'événements sportifs;
- d'améliorer les sites d'entraînement des athlètes québécois.

En 2012-2013, un projet, déposé avant le 31 mars 2010, a été autorisé, pour une aide financière de 2,6 millions de dollars.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère[32].

■ Le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC)

L'Entente Canada-Québec relative au programme Infrastructures de loisirs Canada, signée le 11 août 2009, prévoyait une contribution du gouvernement du Canada de 37,3 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du PILC. Le 29 janvier 2010, une modification apportée à l'Entente introduisait une contribution supplémentaire de 38,7 millions du gouvernement fédéral, portant la contribution totale de ce dernier à 76,0 millions, y compris les frais de gestion de 3 %. Ces sommes sont partagées en parts égales entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Depuis 2009, 111 projets ont été inscrits par le MELS dans le cadre de l'Entente Canada-Québec. Les bénéficiaires se sont vu autoriser près de 81,07 millions de dollars de subventions : 44,04 millions provenant du Ministère et 37,03 millions du gouvernement fédéral, conformément à l'entente qui stipule que la contribution provinciale doit être au moins égale à celle du Canada. Les coûts totaux des projets autorisés atteignent près de 171,9 millions répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

L'Entente Canada-Québec initiale exigeait que le bénéficiaire d'une subvention termine son projet et produise sa réclamation avant le 31 mars 2011. Cependant, le gouvernement fédéral a annoncé, le 2 décembre 2010, la possibilité de reporter l'échéance de la fin des projets du PILC selon certaines conditions. Pour 35 des 111 projets, la date de fin des travaux a donc été reportée au 31 octobre 2011. Ces projets représentent des contributions de 17,7 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral.

L'analyse des réclamations produites par les bénéficiaires à la suite de la réalisation de leur projet a permis au MELS de confirmer une participation financière de 32,2 millions de dollars sur les 37,03 millions autorisés par Développement économique Canada (DEC). L'écart entre l'aide autorisée et l'aide versée s'explique notamment par des travaux prévus et non réalisés ainsi que par des estimations de coûts plus élevées que les coûts réels.

32. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/index.asp.

Bilan des résultats du PSISR en 2012-2013[1]

Demandes	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Reçues				
2009-2010[2]	238	795,6	382,6	48
2008-2009	159	459,5	166,8	36
2007-2008	255	521,0	223,2	43
2006-2007	268	675,0	287,2	43
Total	**920**	**2 451,1**	**1 059,8**	**43**
Autorisées				
2012-2013	1	2,6	2,6	100
2011-2012	3	4,6	2,1	46
2010-2011	16	69,2	57,5	83
2009-2010	121	201,8	92,5	46
2008-2009	66	201,3	82,0	41
2007-2008	167	310,4	129,3	42
2006-2007	40	87,5	39,2	45
Total	**414**	**877,4**	**405,2**	**46**
Refusées	**482**	**1 552,1**	**646,9**	**42**
Autorisées, mais projets abandonnés par les bénéficiaires	**24**	**21,6**	**7,7**	

1. Le bilan, établi au 31 mars 2013, fait état des projets autorisés depuis 2006 en vertu du PSISR. Les projets autorisés depuis 2009 conformément au PILC (Entente Canada-Québec) figurent également dans ce bilan, puisqu'une partie de l'aide financière provient du PSISR. La répartition des résultats a été actualisée par année financière pour tenir compte du fait que certains projets autorisés ont été abandonnés par les bénéficiaires ou retirés par le Fonds au cours des années.
2. La date limite pour déposer un projet était le 31 mars 2010.

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population[1] pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

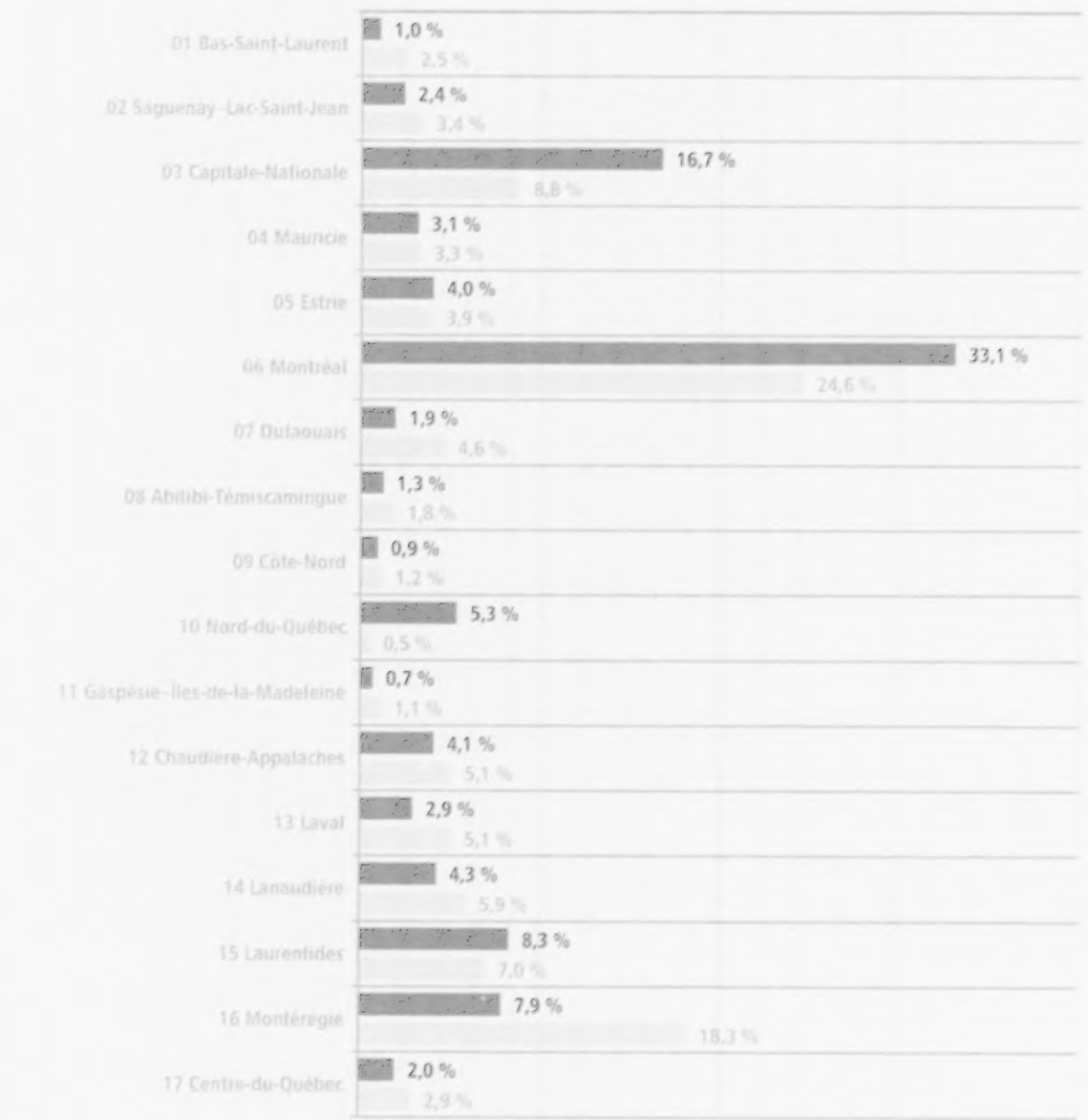

1. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm.

■ Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II) a pour objet de permettre, au moyen d'une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. Grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire. Le Programme a comme objectifs :

- de répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- d'assurer le maintien du patrimoine sportif du Québec.

En 2012-2013, 99 projets ont été autorisés, pour une aide financière de 30,2 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère[33].

Bilan des résultats du PSISR – phase II en 2012-2013[1]

Demandes	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Appel de projets : de juillet 2011 à septembre 2011				
Demandes reçues	386	1 013,4	478,1	47
Demandes refusées – non admissibles	164	557,2	278,5	50
Demandes refusées – admissibles[2]	87	326,5	142,0	43
Demandes en analyse	17	25,4	12,0	47
Demandes jumelées à une autre demande	7			
Demandes autorisées				
2012-2013	97	69,9	30,0	43
2011-2012	14	29,2	9,6	33
Appel de projets : d'avril 2012 à mai 2012				
Demandes reçues	314	799,9	323,7	40
Demandes en attente	295	783,9	316,1	40
Demandes en analyse	15	15,3	7,3	48
Demandes refusées – non admissibles	2	0,2	0,1	50
Demandes autorisées	2	0,5	0,2	40

1. La répartition des résultats a été actualisée selon l'année financière.
2. Ces projets n'ont pas été retenus dans le cadre du programme puisque l'enveloppe budgétaire ne permettait pas d'y donner suite.

33. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/index.asp.

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population[1]
pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II

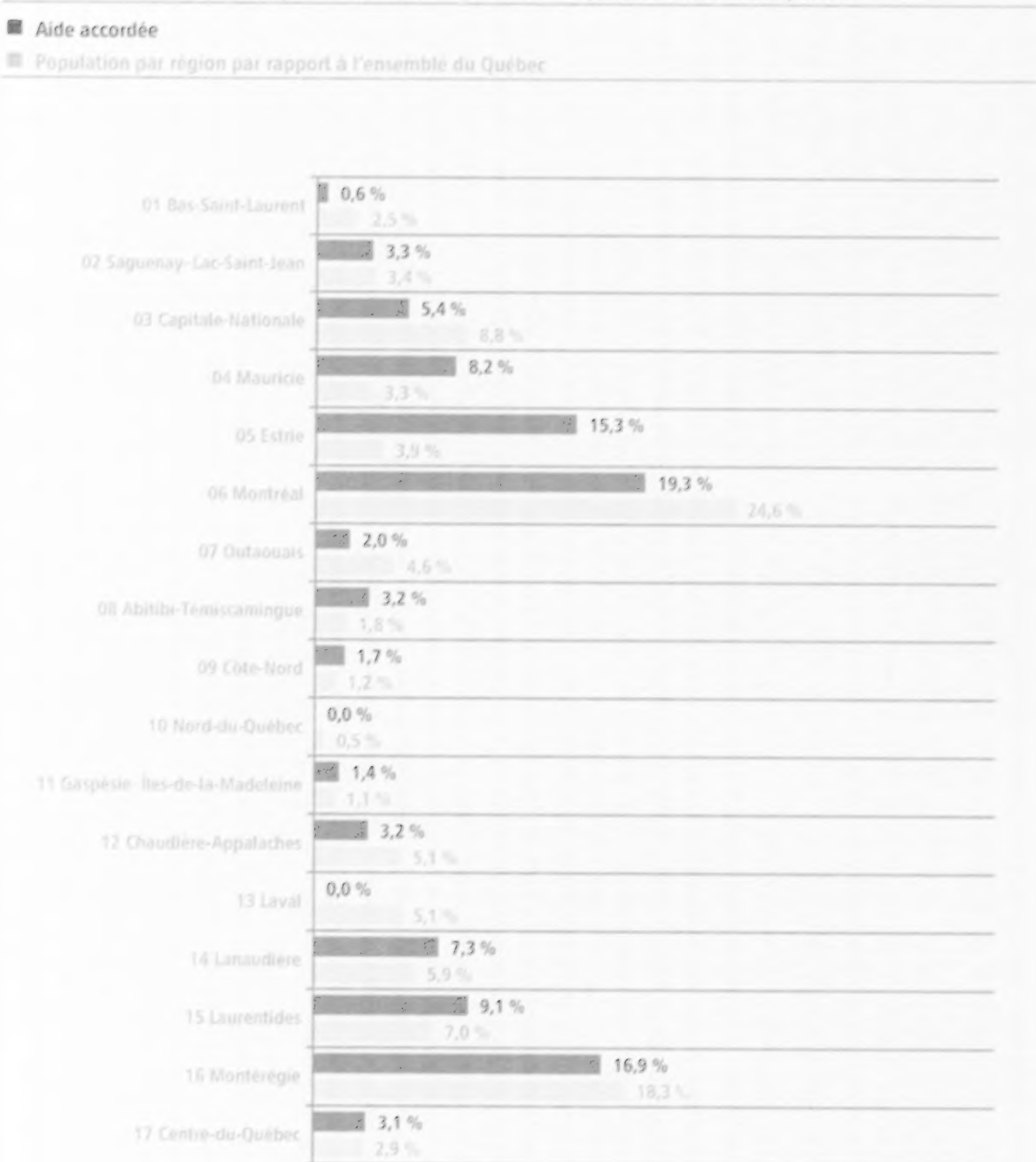

1. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm.

■ Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling

Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling (PSR – R-22) vise à financer les travaux de remplacement ou de modification des systèmes pour répondre au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020. Par conséquent, grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Il désire également promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire.

Le Programme vise à :

- contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques;
- assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif;
- coordonner l'intervention gouvernementale en partenariat notamment avec le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) et avec Hydro-Québec ou par tout autre organisme ou ministère administrant les programmes de ceux-ci.

En 2012-2013, 8 projets ont été autorisés, pour une aide financière de 5,7 millions de dollars.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère[34].

Bilan des résultats du PSR – R-22 en 2012-2013

Demandes	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Appel de projets : d'avril 2012 à mai 2012				
Demandes reçues	58	245,1	44,2	18
Demandes refusées – non admissibles	27	112,9	18,7	17
Demandes en analyse	23	114,1	19,8	17
Demandes autorisées 2012-2013	8	18,1	5,7	31

34. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/index.asp.

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population[1]
pour le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling

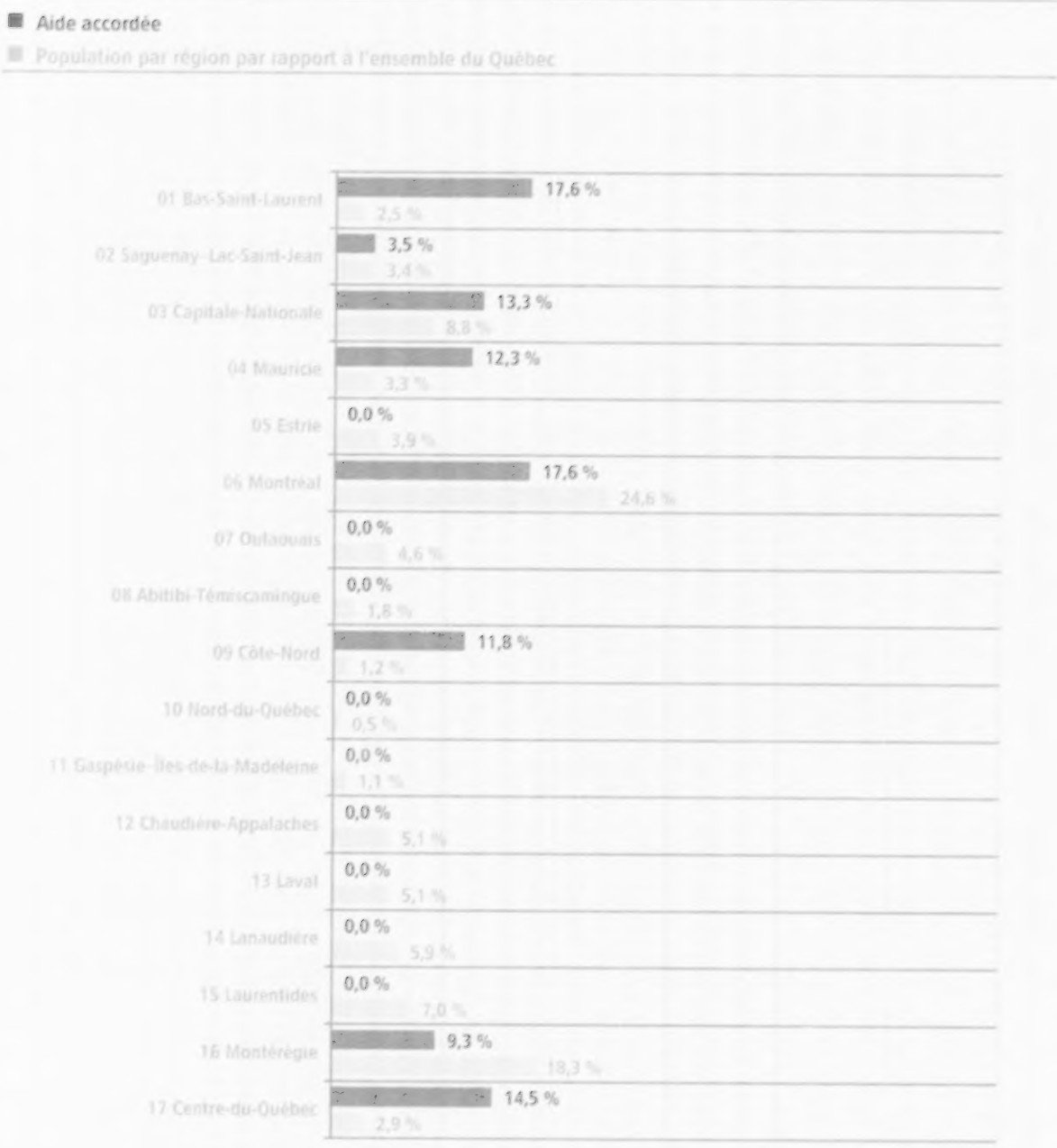

1. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm.

■ Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP) a pour objet d'attirer au Québec des événements sportifs d'envergure pour favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise, au moyen d'une aide financière du gouvernement du Québec. Les clientèles admissibles à ce programme sont les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif, ou encore un regroupement de tels organismes.

Conformément à ce programme, le Fonds a soutenu 26 événements en 2012-2013, pour un total de près de 3,3 millions de dollars.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère[35].

Bilan des résultats du PSESIP en 2012-2013[1]

Demandes	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Reçues				
2012-2013	30	108,4	5,9	5
2011-2012	30	86,3	7,3	8
2010-2011	32	32,7	5,4	17
2009-2010	34	83,5	14,2	17
2008-2009	27	28,1	3,4	12
2007-2008	32	50,5	5,2	10
2006-2007	25	23,7	2,8	12
Total	**210**	**413,2**	**44,2**	**11**
Autorisées				
2012-2013	26	28,2	3,3	12
2011-2012	30	91,8	13,3	14
2010-2011	27	16,3	3,3	20
2009-2010	25	29,4	4,2	14
2008-2009	15	18,4	2,9	16
2007-2008	27	45,6	3,9	9
2006-2007	6	11,5	1,4	12
Total	**156**	**241,2**	**32,3**	**13**
Refusées	38	28,2	5,1	18
À analyser	16	143,9	7,0	5

1. La répartition des résultats a été actualisée selon l'année financière.

35. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/index.asp.

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population[1]
pour le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens

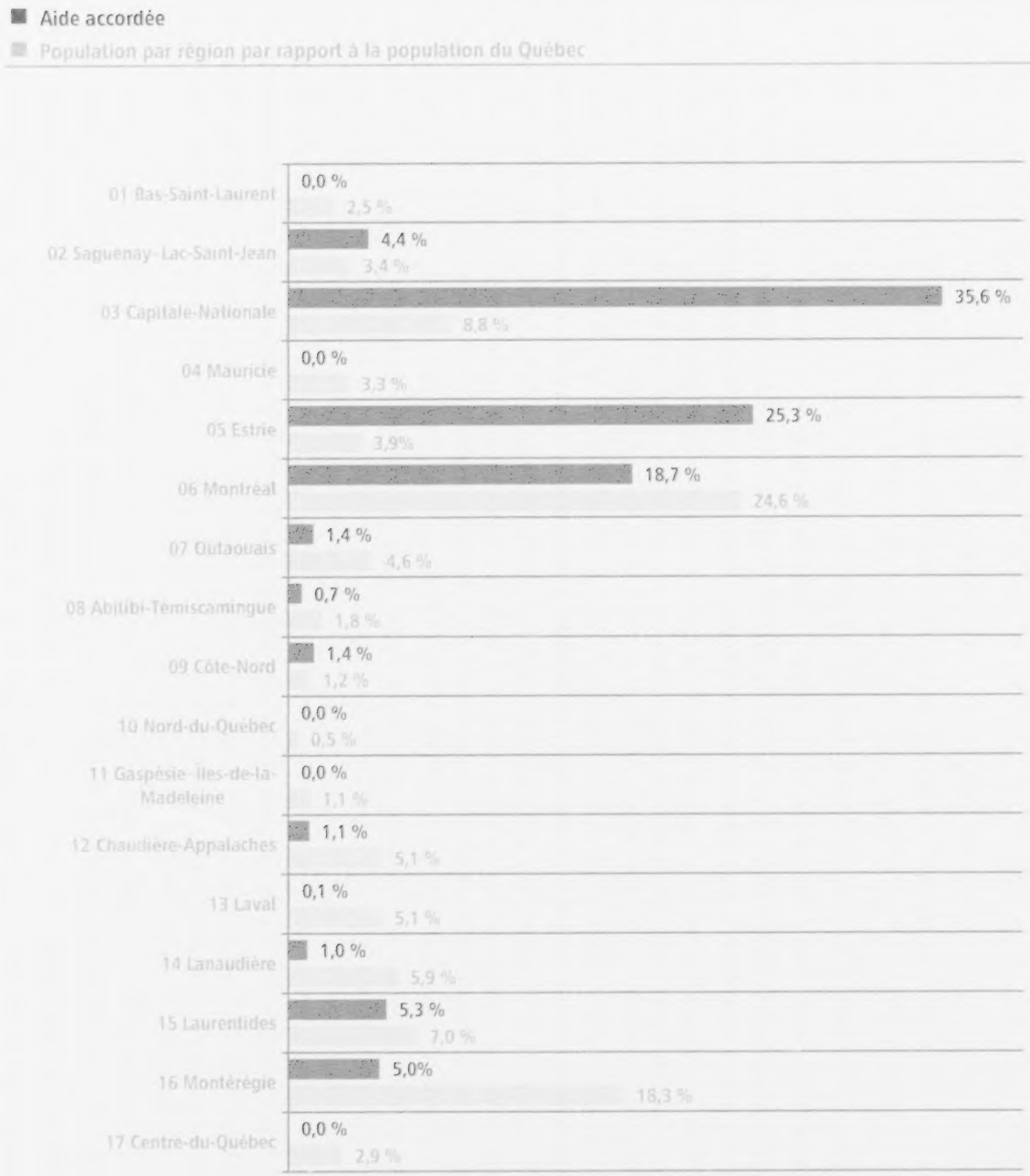

1. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm.

Résultats financiers du Fonds pour le développement du sport et de l'activité sportive pour l'exercice 2012-2013

	Revenus (M$)	Dépenses (M$)	Surplus (Déficit) (M$)
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phases I et II) et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling	48,0	45,6	2,4
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens	4,0	6,6	(2,6)
Revenus d'intérêts	1,7		1,7
Revenus fédéraux	11,6		11,6
Frais administratifs		0,8	(0,8)
Total	**65,3**	**53,0**	

Surplus du Fonds pour 2012-2013	12,3
Surplus accumulé au 31 mars 2012	159,1
Surplus accumulé au 31 mars 2013	171,4

■ Des investissements et des retombées

Après sept années, les programmes du Fonds ont permis au Québec de poursuivre l'expansion de son parc d'installations sportives et récréatives en partenariat avec les municipalités, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité. De plus, les réalisations répondent à l'une des priorités du gouvernement du Québec en ce qui concerne la promotion de saines habitudes de vie et, conséquemment, de l'activité physique et du sport.

À ce jour, les programmes du Fonds ont généré des investissements de près de 1,2 milliard de dollars dans toute la province.

Ces initiatives permettront d'implanter un réseau d'installations appropriées et sécuritaires non seulement pour la population qui s'adonne à l'activité physique, mais aussi pour les jeunes et les athlètes qui font de la compétition à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

ANNEXES

Annexe 1
Indicateurs retirés de 2009-2010 à 2011-2012

	Indicateur	Justification	Source
1.2-2	Taux global de satisfaction des participants	Il existe des contraintes relativement aux ressources nécessaires pour mesurer le taux global de satisfaction des participants.	RAG 2009-2010, p. 20
1.8-2	Nombre et qualité des planifications SIAA transmises par les écoles	Les écoles de milieux défavorisés transmettent elles-mêmes leurs planifications à leur commission scolaire respective.	RAG 2010-2011, p. 33
1.9-1	Âge moyen d'obtention du diplôme d'études professionnelles	L'offre de formation professionnelle regroupe la population jeune et adulte.	RAG 2010-2011, p. 33
1.9-2	Taux de persévérance et de réussite scolaires par service d'enseignement en formation générale des adultes, dans différents lieux et selon différents modes de formation	Il est difficile d'obtenir des résultats pour la période englobée dans le Plan stratégique 2009-2013.	RAG 2010-2011, p. 33
2.2-1	Nombre de mesures mises en place par le Ministère	L'indicateur a été retiré en raison de la décision de reporter l'élaboration du plan d'action conjoint, prise par le sous-comité sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle du Comité de gouvernance éducation des adultes – Formation professionnelle.	RAG 2010-2011, p. 38
2.6-3	Taux de satisfaction des employeurs quant à la compétence des recrues diplômées en formation professionnelle et en formation technique	La périodicité des collectes d'information ne permet pas de recueillir suffisamment de données dans le cadre de la reddition de comptes du Ministère.	RAG 2010-2011, p. 43
4.3-1	Nombre de services de garde en milieu scolaire qui se sont donné un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école	Le Ministère ne pourrait obliger les services de garde à se donner un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école que si le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire était modifié.	RAG 2010-2011, p. 61
5.1-1	Nombre de mesures mises en place	L'indicateur a été retiré en raison d'un changement de nature administrative. L'information est prise en compte dans l'indicateur 5.1-2.	RAG 2009-2010, p. 50
5.3-1	Pourcentage de documents ministériels traduits en anglais selon les échéanciers prévus	L'indicateur ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.	RAG 2011-2012, p. 71
8.2-1	Taux de satisfaction des usagers des services du Ministère à l'égard de l'accès à l'information et des services en ligne	L'indicateur ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.	RAG 2009-2010, p. 66
8.3-2	Nombre de recommandations mises en œuvre	L'indicateur ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.	RAG 2011-2012, p. 85
8.5-2	Taux de satisfaction des organismes des réseaux relativement aux systèmes refondus de déclaration de l'effectif et de sanction des études pour l'éducation préscolaire et les ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial	La priorité a été donnée aux activités d'amélioration de la performance du système. Les travaux de stabilisation du système ont été poursuivis en 2011-2012.	RAG 2010-2011, p. 93

Annexe 2
Indicateurs retirés à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)

2.5-2	Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales
2.7-2	Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec
3.1-1	État de l'implantation des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales
3.1-2	État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise
3.2-1	Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat
3.2-2	Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études
3.3-1	Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités
3.3-2	État de l'implantation des modifications visant la réussite apportées au Règlement sur les études collégiales
3.3-3	Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités
3.4-1	Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel
3.4-2	Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français
3.5-1	Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges
3.5-2	Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial
3.5-3	Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie subventionnés
3.6-1	Proportion des revenus des établissements selon les différentes sources
3.6-2	Évolution des transferts fédéraux
4.4-2	Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier
4.4-3	Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier
4.5-1	Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études
4.5-2	Pourcentage de demandes d'aide financière remplies par Internet
4.6-1	Pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt en conformité avec les règles du régime
4.6-2	Nombre de personnes bénéficiant du Programme de remise de dette et ampleur du soutien
6.1-2	Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités
6.1-3	Mise en application des recommandations du Vérificateur général au regard de la gestion des réseaux des collèges et des universités
6.1-4	Évolution du déficit annuel dans les universités
6.1-5	Indicateurs généraux et quantitatifs communs aux établissements d'enseignement universitaire

Annexe 3
Lois et règlements

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Charte de la langue française – Chapitre VIII – La langue de l'enseignement (RLRQ, c. C-11)

- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (RLRQ, c. C-11, r. 2)
- Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions (RLRQ, c. C-11, r. 2.1)
- Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais (RLRQ, c. C-11, r. 5)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (RLRQ, c. C-11, r. 6)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (RLRQ, c. C-11, r. 7)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (RLRQ, c. C-11, r. 8)

Loi sur les élections scolaires (RLRQ, c. E-2.3)

- Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires (RLRQ, c. E-2.3, r. 1)

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (RLRQ, c. F-4.003)

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3)

- Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 1)
- Règlement sur les autorisations d'enseigner (RLRQ, c. I-13.3, r. 2)
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2011-2012 (RLRQ, c. I-13.3, r. 2) (abrogé)
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2012-2013 (RLRQ, c. I-13.3, r. 3.3)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, c. I-13.3, r. 4)
- Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 5)

- Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 6)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 7)
- Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 7.1)
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 8)
- Régime pédagogique de la formation générale des adultes (RLRQ, c. I-13.3, r. 9)
- Régime pédagogique de la formation professionnelle (RLRQ, c. I-13.3, r. 10)
- Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 11)
- Règlement sur le transport des élèves (RLRQ, c. I-13.3, r. 12)

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, c. I-14)

- Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, c. I-14, r. 1)
- Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, c. I-14, r. 2)
- Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire Crie (RLRQ, c. I-14, r. 3)

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, c. S-3.1) (*à l'exception des mesures suivantes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique : Chapitre V « Sports de combat pratiqués par des professionnels », Chapitre V.3 « Tir à la cible », article 55.3 ainsi que les articles 20, 21, 26 à 30 et 47 à 53 à l'égard de la pratique du tir à la cible*)

- Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (RLRQ, c. S-3.1, r. 1)
- Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (RLRQ, c. S-3.1, r. 2)
- Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (RLRQ, c. S-3.1, r. 3)
- Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (RLRQ, c. S-3.1, r. 4)
- Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (RLRQ, c. S-3.1, r. 5)
- Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative (RLRQ, c. S-3.1, r. 8)
- Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (RLRQ, c. S-3.1, r. 10)

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport jusqu'au 19 septembre 2012 inclusivement et qui ont fait l'objet d'un nouveau partage de mission et de fonctions par le décret 878-2012 du 20 septembre 2012.

En matière d'enseignement supérieur, les fonctions de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à ces lois et règlements sont confiées, à compter du 20 septembre 2012, au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, c. A-3.01)

- Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire (RLRQ, c. A-3.01, r. 1)

Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, c. A-13.3)

- Règlement sur l'aide financière aux études (RLRQ, c. A-13.3, r. 1)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, c. C-29)

- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, c. C-29, r. 1)
- Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (RLRQ, c. C-29, r. 2)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel (RLRQ, c. C-29, r. 3)
- Règlement sur le régime des études collégiales (RLRQ, c. C-29, r. 4)

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, c. C-32.2)

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (RLRQ, c. C-60)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (RLRQ, c. E-1)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, c. E-9.1)

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, c. E-9.1, r. 1)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, c. E-9.1, r. 2)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire (RLRQ, c. E-9.1, r. 3)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial (RLRQ, c. E-9.1, r. 4)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, c. E-14.1)

Loi sur les fondations universitaires (RLRQ, c. F-3.2.0.1)

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, c. I-13.02)

- Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, c. I-13.02, r. 1)

Loi sur l'Institut national des mines (RLRQ, c. I-13.1.2)

Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, c. I-17)

- Règlement sur les investissements universitaires (RLRQ, c. I-17, r. 1)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, c. M-15)

- Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, c. M-15, r. 1)

Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, c. U-1)

Lois et règlements édictés entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013 dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport

■ Lois

Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école	Projet de loi n° 56, sanctionné le 15 juin 2012 LQ, 2012, c. 19

■ Règlements

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	Décret n° 774-2012 du 4 juillet 2012 (G.O. 2, 3671)
Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2012-2013	Décret n° 669-2012 du 27 juin 2012 (G.O. 2, 3259B)

Lois et règlements édictés entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013 dans le domaine de l'enseignement supérieur

■ Lois

Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent	Projet de loi n° 78, sanctionné le 18 mai 2012 LQ, 2012, c. 12

■ Règlements

Aucun règlement n'a été édicté dans le domaine de l'enseignement supérieur.	Décret n° 670-2012 du 27 juin 2012 (G.O. 2, 3617)
Toutefois, deux décrets liés à la loi précitée ont été adoptés en 2012-2013.	Décret n° 924-2012 du 21 septembre 2012 (G.O. 2, 4865)

Original signé
par le sous-ministre
Bernard Matte, le 24 janvier 2013

MINISTRE
Marie Malavoy

SOUS-MINISTRE
Bernard Matte

- Coordination ministérielle et secrétariat général — Stéphanie Vachon
  - Affaires institutionnelles
  - Secrétariat général
  - Accès à l'information et plaintes — Marion Boisvert
  - Vérification interne — Christian Boivin
- Communications — Michel-André Roy
  - Affaires publiques et moyens de communication — Véronique Auger
  - Service conseil et communication Web — Géraldine Bouchard-Vézina
- Affaires juridiques — Daniel Morin

Secteur
Direction générale
Direction
Service
Mandat
Relève du ministère du Conseil exécutif ou du ministère de la Justice

Services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles — Leo La France
- Affaires autochtones et développement nordique — Francis Paradis
- Communauté anglophone — Jill Goldberg, p. i.
- Communautés culturelles — Christian Rousseau

Développement pédagogique et soutien aux élèves — Alain Veilleux
- Formation générale des jeunes — Catherine Dupont
  - Bureau de coordination — Julie Lévesque
  - Évaluation des apprentissages — Linda Drouin
  - Formation professionnelle — Daniel Desbiens
  - Adaptation scolaire — Paule Mercier
  - Ressources didactiques — Lise Gagnon
  - Services éducatifs complémentaires et interventions en milieu défavorisé — Liette Picard
  - Sanction des études — Jean-Guy Hamel
  - Éducation des adultes et action communautaire — Geneviève LeBlanc
  - Direction adjointe — Anne Desruisseaux

Soutien aux réseaux et aux enseignants — Brigitte Guay
- Relations du travail — Eric Bergeron
  - Relations du travail – personnel enseignant — Pascal Poulin
  - Formation et titularisation du personnel scolaire — Anne Paradis
  - Enseignement privé — Maryse Malenfant
  - Admissibilité à l'enseignement en anglais
  - Greffe des tribunaux d'arbitrage
- Financement — Catherine Tremblay, p. i.
  - Équipement scolaire — Gilles Marchand
  - Opérations financières aux réseaux — Catherine Tremblay
  - Politiques et opérations budgétaires — Serge Dupéré
  - Gestion et contrôle des activités sectorielles — Laurent Mercier

Politiques et soutien à la gestion — Nicole Lemieux
- Affaires internationales et canadiennes — Francis Gauthier
- Gouvernance et gestion des ressources informationnelles dans les réseaux — Bernard Chartier
- Technologies de l'information — Gilles Bélanger
  - Planification, architecture et soutien aux projets — Suzie Dion
  - Systèmes d'information — Mario Pellerin
    - Systèmes du préscolaire, du primaire et du secondaire — Marie-Claire Moreau
    - Systèmes de l'enseignement supérieur et administratif — Mélanie Duchesne
    - Projets de l'Aide financière aux études — Sonia Savard
  - Infrastructures technologiques — Stéphane Lehoux
    - Gestion des environnements technologiques — Daniel Beaumer
    - Exploitation et applications en production — Jean Lemieux
- Administration — Fernand Archambault
  - Ressources humaines — Yola Dubé
    - Services-conseils — Louise Bergeron
  - Ressources matérielles — Kaitlyn Langlais
  - Ressources financières — Joëlle Jobin
  - Pilotage des systèmes ministériels — Anne-Marie Carpentier
    - Pilotage des systèmes administratifs — Hélène Fournier
- Politiques, recherche et statistiques — Nicole Lemieux, p. i.
  - Politiques et orientations — Josée Bourdages
  - Recherche et évaluation — Valérie Saysset
  - Statistiques et information décisionnelle — Myriam Proulx
    - Indicateurs et statistiques — Kouadio Antoine N'Zué, p.i.
    - Information décisionnelle et géomatique — Julie Gauvin
  - Secrétariat aux affaires religieuses

Loisir et sport — Leo La France, p. i.
- Sport, loisir et activité physique — France Vigneault
- Promotion de la sécurité — Michel Fafard
- Gestion administrative et contrôles des programmes — Normand Fauchon

Régions — Guylaine Larose
- Saguenay – Lac-Saint-Jean — Jean-François Coulombe
- Mauricie et Centre-du-Québec — Carole Gaudet
- Montérégie — Lise Langlois
- Laval, Laurentides et Lanaudière — Daniel Parent
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec — Louise Bilodeau
- Montréal — Francis Culée
  - Direction régionale adjointe de Montréal — Lucie Beauregard
- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la Madeleine — Gérard Bédard
- Estrie — Roger Tremblay
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches — Guy Larose
- Outaouais — Louise Lafontaine
- Côte-Nord — Suzanne Côté

Éducation, Loisir et Sport
Québec

Mission

De par sa loi constitutive, les fonctions du Ministère s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire[1], auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- *de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;*
- *de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;*
- *de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;*
- *de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.*

1. En matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (LRQ, c. M-15) sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Décret n° 878-2012 du 20 septembre 2012 (G.O. 2, 4872).

Vision

Dans une société qui valorise le savoir et la qualification, assurer la réussite et l'épanouissement de tous les Québécois et Québécoises tout au long de la vie grâce à un système d'éducation qui compte parmi les meilleurs

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif tout en soutenant le développement d'une élite sportive qui atteint des performances de haut niveau

Plan stratégique 2009-2013

Enjeu 1

L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Orientation 1

Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

Axes d'intervention et objectifs

- L'enseignement primaire et secondaire

1.1 Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique.

1.2 Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire.

1.3 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires.

1.4 Réduire la taille des groupes.

1.5 Valoriser la profession enseignante.

1.6 Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans.

- Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers

1.7 Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

1.8 Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risques issus de l'immigration.

- La formation professionnelle et l'éducation des adultes

1.9 Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées.

- La maîtrise du français

1.10 Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde.

Enjeu 2

Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

- L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue

2.1 Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue.

2.2 Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle.

2.3 Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base.

2.4 Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences.

- L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

2.5 Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique.

2.6 Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés.

- La mobilité de la main-d'œuvre

2.7 Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

Orientation 3

Contribuer au rehaussement des savoirs

- La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir

3.1 Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés.

3.2 Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat.

- La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur

3.3 Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite.

3.4 Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial.

3.5 Mieux soutenir la recherche.

3.6 Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements.

Enjeu 3

Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

- L'école, milieu de vie

4.1 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention.

4.2 S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel.

4.3 Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire.

- La qualité des infrastructures

4.4 Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives.

- L'aide financière aux études

4.5 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec.

4.6 Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études.

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

- Le développement de la concertation régionale

5.1 Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires.

- L'adaptation des programmes et des mesures

5.2 Soutenir la formation à distance.

5.3 Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone.

5.4 Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration.

5.5 Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales.

5.6 Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions.

5.7 Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions.

5.8 Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents.

5.9 Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Enjeu 4

L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

- La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur

6.1 Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics.

6.2 Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement.

Enjeu 5

L'engagement de la population dans un mode de vie actif

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

- L'activité physique, le loisir et le sport

7.1 Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport.

7.2 Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité.

7.3 Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale.

7.4 Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport.

Enjeu 6

Une prestation de services de qualité

Orientation 8

Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

- Les services

8.1 S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère.

8.2 Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère.

8.3 Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats.

- Le personnel et les outils de travail

8.4 Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail.

8.5 Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques au Ministère.

Éducation, Loisir et Sport
Québec

Éducation,
Loisir et Sport
Québec

UN
QUÉBEC
POUR TOUS